

Traçabilité, transparence et durabilité dans la filière cacao au Cameroun

Août 2022





Auteurs : Thomas Fabre, Simon Bassanaga, Pierre Ricau, Ghislain Fomou et Elsa Sanial.

Date : Mai 2022.

Copyright photographies de couverture : photographies libres de droit de L. Le Minh et T.Bykovets (Unsplash).

Clause de non-responsabilité Ce rapport a été rédigé par Nitidæ avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu de ce rapport ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position des organismes de financement. © EFI, 2022

Table des matières

1_ Introduction	7
1.1. Contexte général de l'étude.....	7
1.2. Objectifs et méthodologie de l'étude.....	8
1.3. Contexte international : Une dynamique en faveur de la durabilité du cacao	9
1.4. Le Cameroun pourrait être particulièrement affecté par les futures exigences de durabilité	11
2_ Traçabilité : Etat des lieux et enjeux au Cameroun	13
2.1. Une chaîne de valeur encore largement informelle.....	13
2.2. Un secteur privé qui supplée à la traçabilité publique par ses propres solutions.....	25
2.3. Les initiatives publiques peuvent améliorer la traçabilité de la filière, à condition qu'elles soient suffisamment coordonnées et généralisées	31
3_ Durabilité : quels sont les principaux risques sociaux, économiques et environnementaux dans la filière cacao au Cameroun.....	36
3.1. Une production de cacao qui connaît une croissance modérée, mais avec un potentiel d'accélération pouvant menacer les forêts	36
3.2. Les dynamiques de déforestation liées au cacao et autres productions agricoles.....	37
3.3. Pas de tendance au déclassement des concessions	39
3.4. La durabilité économique et sociale du cacao camerounais	41
4_ Programmes de durabilité. Des actions dispersées vers une harmonisation de la gouvernance.....	47
4.1. Les programmes de durabilité privés.....	47
4.2. Les approches de la durabilité par les autorités publiques.....	54
5_ Conclusion et pistes de réflexion	61
5.1. Sur la traçabilité.....	61
5.2. Sur la durabilité	66
6_ Bibliographie.....	69
7_ Annexe : initiatives de suivi des forêts au Cameroun	71

Abréviations

AFD	Agence française de développement
ANPCC	Association nationale des producteurs de cacao et café du Cameroun
CAFI	Central African Forest Initiative
CEN	Comité Européen de Normalisation
CFI	Cocoa & Forests Initiative
CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
CICC	Conseil Interprofessionnel Cacao & Café
CIFOR	Centre pour la Recherche Internationale en Foresterie
CIRAD	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
COH	Cocoa Horizon
DUE	Délégation de l'Union européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
FODECC	Fonds de Développement des Filières Cacao et Café
GEX	Groupement des Exportateurs Cacao & Café
GIZ	Agence de coopération internationale allemande pour le développement
GUCE	Guichet Unique pour le Commerce Extérieur
HCS	High Carbon Stock (Stock carbone élevé)
HCV	High Conservation Value (Haute valeur de conservation)
ICRAF	World Agroforestry
IDH	Sustainable Trade Initiative
IRAD	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
ISO	Organisation Internationale de Normalisation
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONCC	Office National du Cacao et du Café
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINCOM	Ministère du Commerce
MINFI	Ministère des Finances
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAD-Cacao	Projet d'appui au développement du cacao
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PTF	Partenaire Technique et Financier
PRCE	Proposition de Règlement de la Commission Européenne contre la déforestation importée
SIF	Stratégie d'Information des Filières Cacao et Café
SODECAO	Société de développement du cacao
RA	Rainforest Alliance
REDD+	Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation
TCV-C	Transparent Collective Voice Consortium (Consortium voix collective transparente)
UE	Union européenne
WCF	World Cocoa Foundation
WWF	World Wide Fund (Fonds mondial pour la nature)

Table des figures

Figure 1. Evolutions de la production de cacao au Cameroun et du taux de perte du couvert arboré depuis 2000	7
Figure 2. Nombre de personnes rencontrées par type d'acteur	9
Figure 3. Données clés de la filière cacao au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Ghana.....	11
Figure 4. Production de cacao commercialisée au Cameroun depuis 2004-2005 jusqu'à 2020-2021.....	12
Figure 5. Evolution des exportations de cacao (fèves et produits broyés) du Cameroun par zone géographique de destination	12
Figure 6. Définition des termes utilisés pour désigner les acteurs de la chaîne de commercialisation du cacao au Cameroun	14
Figure 7. Estimations des flux de fèves de cacao au Cameroun par catégorie de filière. Superficies en millions d'hectares, et flux en milliers de tonnes (k T) (Source : Infographie Nitidæ sur la base des données ONCC, Lescuyer et al., 2020, CICC 2022)	15
Figure 8. Contrat et bordereau de vente de la Coop-CA PROCCAB 1 ^{er} La Grâce Divine (région de Bertoua)	18
Figure 9. Cartes remises par le CICC d'un acheteur (mandataire) travaillant pour un exportateur	19
Figure 10. Prix affiché sur le site internet de l'ONCC	20
Figure 11. Rapport effectuée par une agence de terrain de l'ONCC et équipement possédé au niveau agence	20
Figure 12. Concentration des exportations et de la transformation de cacao au Cameroun	22
Figure 13. Schéma des principales étapes pour l'exportation du cacao au Cameroun.....	23
Figure 14. Circulation de l'information dans la filière cacao du département de Mounjo	24
Figure 15. Schéma de la collecte de donnée et de la fiabilité des données dans la filière cacao au Cameroun.....	24
Figure 16. Schéma du processus de traçabilité pour une coopérative certifiée Rainforest Alliance	26
Figure 17. Obstacles à la traçabilité pour chaque étape de la filière. Source : rapports Nitidæ Côte d'Ivoire et Ghana, 2021.....	27
Figure 18. Programmes de géoréférencement des principaux exportateurs et broyeurs au Cameroun	28
Figure 19. Trois sites-pilotes de cacao durable avec leurs programmes de traçabilité	30
Figure 20. Photographies du centre d'excellence SOCOOPEC à Ntui.....	31
Figure 21. Livret du cacaoculteur et carte producteur remis par le CICC.....	32
Figure 22. Géoréférencement du CICC: de la carte producteur à la base de données.....	32
Figure 23. Services nécessaires pour une traçabilité efficace en lien avec les programmes actuels	34
Figure 24. Programmes de traçabilité des secteurs public et privé.....	35
Figure 25. Production de cacao par région et évolution depuis 2017-2018.....	36
Figure 26. Carte synthétisant les éléments favorisant ou limitant un éventuel boom du cacao	37
Figure 27. Analyse des risques de déforestation par région pour les principales régions productrices de cacao	38
Figure 28. Comparaison des exportations forestières et agricoles du Cameroun et de la Côte d'Ivoire en volume depuis 2000.	39
Figure 29. Synthèse des éléments favorables ou défavorables à un boom de la déforestation due au cacao au Cameroun	40
Figure 30. Comparaison de la rentabilité et de la résilience de la production de cacao entre une exploitation type en Côte d'Ivoire et au Cameroun	42
Figure 31. Archétypes des cacaoculteurs selon Lescuyer (2020)	43
Figure 32. Carte des zones agroécologiques du Cameroun. Source : Source : Ambassa-Kiki, 2000.	43
Figure 33. Données socio-économiques des cacaoculteurs par région.....	44

Figure 34. Infographie sur le travail des enfants au Cameroun dans la filière cacao et d'autres filières agricoles	45
Figure 35. Cartographique du travail des enfants en milieu rural au Cameroun	46
Figure 36. Principaux indicateurs et normes de durabilité du standard RA.....	48
Figure 37. Spécificités du cahier des charge RA au Cameroun pour la campagne 2021-2021	48
Figure 38. Ventes de fèves de cacao par origine. Source: Rapport RA global 2020.....	49
Figure 39. Répartition des volumes certifiés en proportion de la production camerounaise et poids des 6 principales multinationales de négoce de fève dans l'achat et la certification.....	50
Figure 40: Programmes de durabilité internes des multinationales de négoce de fève de cacao actives au Cameroun	52
Figure 41. Evolution de la qualité du cacao entre les campagnes 2017-2018 et 2020-2021	56
Figure 42. Evolution comparée des prix de la fève de cacao du Cameroun avec 4 autres origines	57
Figure 43. Redevances à l'exportation et sa répartition entre les différentes institutions du cacao	59
Figure 44. Informations disponibles et informations manquantes dans la commercialisation du cacao au Cameroun.....	61
Figure 45. Comparaison de la concentration des acteurs et des volumes certifiés entre le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Ghana.....	62
Figure 46. Infographie sur le positionnement du Cameroun en termes de traçabilité et de durabilité dans la filière cacao.....	62
Figure 47. Schéma du possible partage d'information et de responsabilité pour un système de traçabilité national public-privé au Cameroun.	63
Figure 48. Classification des données issues des systèmes de traçabilité privés à mutualiser via l'ONCC au sein de la filière.....	64
Figure 49. Rythme de transmission des informations dans le schéma de traçabilité national proposé	64
Figure 50. Propositions pour la formalisation des coxieurs dans le cadre d'un plan de traçabilité national.....	65
Figure 51. Comparaison de l'évolution des exportations de produits forestiers et de produits agricoles entre la Côte d'Ivoire et le Cameroun.....	66
Figure 52. Diversité et complémentarité des approches pour améliorer la durabilité économique des exploitations de cacao au Cameroun.....	67

1_Introduction

1.1. Contexte général de l'étude

Avec plus de 292 000 tonnes de cacao exportées lors de la campagne 2020-2021, le Cameroun est le 4^{ème} pays producteur dans le monde, et le 3^{ème} pays producteur sur le continent africain après le Ghana et la Côte d'Ivoire. Jusqu'ici, le Cameroun se distingue de ces pays par la préservation de son massif forestier. Selon la FAO¹, de 1990 à 2020, la Côte d'Ivoire a perdu 50% de ses forêts, le Ghana 22% et le Cameroun près de 11%. En 2020, les forêts couvraient donc encore 40% du territoire camerounais.

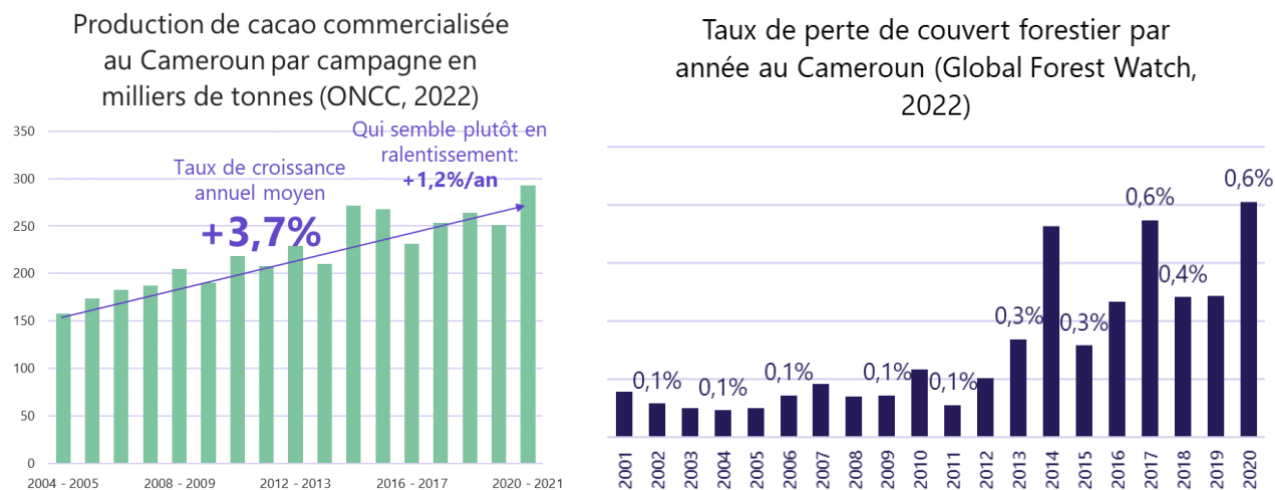


Figure 1. Evolutions de la production de cacao au Cameroun et du taux de perte du couvert arboré² depuis 2000

Certains facteurs macroéconomiques et politiques laissent penser que la production camerounaise pourrait connaître une accélération de sa croissance au cours des prochaines décennies. Les principaux éléments sont la demande mondiale croissante en cacao (3% de croissance annuelle moyenne sur les 20 dernières années dont 6% de croissance annuelle moyenne en Asie d'après les données de l'ICCO³), les limites atteintes par la Côte d'Ivoire et le Ghana (pression foncière, politiques de stabilisation de la production) et la volonté de l'Etat camerounais de doubler la production nationale (objectif de 640 000 tonnes en 2025 selon Plan National d'Investissement Agricole).

Avec ces conditions réunies, il existe en apparence un risque important de voir se produire un « boom » du cacao au Cameroun et plus généralement en Afrique Centrale sur le modèle des booms cacaoyers successifs théorisé par le chercheur François RUF du CIRAD⁴. L'importante « réserve forestière » camerounaise pourrait alors être menacée.

Par ailleurs, les règles du commerce international se transforment avec un renforcement des exigences en termes de maîtrise de la chaîne d'approvisionnement. Ainsi, l'Union européenne, via la Proposition de Règlement de la Commission Européenne (PRCE) visant à limiter la déforestation importée, cible le cacao, parmi six commodités agricoles prioritaires.

Par la mise en place d'une procédure de diligence raisonnée exigée des importateurs de cacao, l'objectif de cette proposition est de limiter la contribution des importations de l'Union européenne à la déforestation.

¹ FAO, Global Forest Resources, 2020.

² Le taux de perte du GFW n'équivaut pas à un taux de déforestation comme le précise le Global Forest Watch : "Perte" indique la suppression ou la mortalité de la couverture arborée et peut être due à un ensemble de facteurs (...). En tant que tel, "perte" n'équivaut pas à déforestation.

³ Voir : <https://www.icco.org/statistics/#tab-id-7>.

⁴ Ruf, François. Booms et crises du cacao: les vertiges de l'or brun. Economie et développement. Montpellier : Paris: CIRAD-SAR; Karthala: Ministère de la coopération, 1995.

Ce travail sur la filière cacao au Cameroun commandé à Nitidae par l'Institut Européen de la Forêt (EFI) dans le cadre de l'Initiative pour un cacao durable de l'Union européenne, vise à documenter le niveau de traçabilité actuel dans la filière cacao camerounaise, le niveau de transparence sur les données disponibles, les risques de durabilité qui pèsent sur cette filière et les initiatives de durabilité en cours à la fois de la part du secteur public et du secteur privé.

1.2. Objectifs et méthodologie de l'étude

1.2.1. Objectifs

La visée de cette étude est double :

- (i) **Analyse de la traçabilité.** Dresser un état des lieux des initiatives et outils de traçabilité dans la chaîne de commercialisation du cacao au Cameroun ;
- (ii) **Analyse de la durabilité.** Conduire un diagnostic synthétique des risques de durabilité et évaluer les perspectives des programmes de durabilité mis en place par le secteur privé, ainsi que par les acteurs publics.

Ce rapport répond aux deux objectifs prévus par l'étude, cela afin de lier étroitement les réflexions en matière de traçabilité et de durabilité : les capacités de suivi du produit et de sa commercialisation sont en effet fondamentales pour initier des programmes de durabilité efficaces. Toutefois, la durabilité ne se résume pas à la traçabilité : les enjeux de revenu des agriculteurs, de suivi forestier et d'inclusion sociale vont au-delà de la seule capacité à produire des données fiables quant à l'origine de la production.

Une première partie (I) restitue le contexte, c'est-à-dire l'élaboration de la PRCE contre la déforestation importée et les transformations récentes de la filière cacao camerounaise, en lien avec les objectifs de notre analyse. La deuxième partie (II), après présentation des textes régulant la commercialisation du cacao, étudiera le mode de commercialisation du cacao, en détaillant les données et la documentation produites, étape après étape. L'analyse de la durabilité est répartie en deux chapitres. L'un (III) se focalise sur le diagnostic de la durabilité dans la filière : l'impact sur la déforestation, impact sur les revenus des producteurs, enjeux sociaux (notamment travail des enfants), tous appréhendés comme interdépendants ; l'autre (IV) porte sur les initiatives de durabilité portées dans la filière, avec un secteur public, à la gouvernance plurielle, retrouvant un rôle de régulateur.

Une conclusion restitue les principaux enseignements, formule les questions clés à approfondir lors des *Cocoa Talks* organisés conjointement entre le Cameroun et l'UE au courant de l'année 2022 et propose quelques recommandations pour accroître la traçabilité et la durabilité de la filière.

1.2.2. Méthodologie

En amont de la mission de terrain, nous avons procédé à un passage en revue et à une analyse :

- Des **rapports de durabilité** des principaux groupes privés impliqués dans le commerce international du cacao (notamment les 6 acteurs qui représentent 75% des broyages et échanges mondiaux de fèves de cacao) ;
- Des **articles de réglementation** de la filière commerciale et de définition des principaux acteurs ;
- Des **bilans de campagne** de l'ONCC ;
- Des **données douanières** du commerce international (UN Comtrade) ;
- Des **travaux de recherche** parus au sujet de la chaîne de valeur cacao au Cameroun.

Sur place, les informations ont été collectées grâce à des entretiens qualitatifs semi-directifs (voir la Figure 2). En plus des acteurs institutionnels clés et des exportateurs majeurs, des coopératives anciennes et des coopératives récemment créées ont été rencontrées dans la majorité des régions de production, à l'exclusion du Sud-Ouest pour cause de conditions sécuritaires.

A l'occasion des entretiens, des données quantitatives clés ont été récupérées : celles-ci ont été validées et corrigées par nos partenaires lors d'échanges ultérieurs. Ces informations ont été complétées par des visites de site pour une compréhension plus fine des procédures de commercialisation et des informations produites liées à la traçabilité. Une carte de l'itinéraire suivi est disponible en annexe.

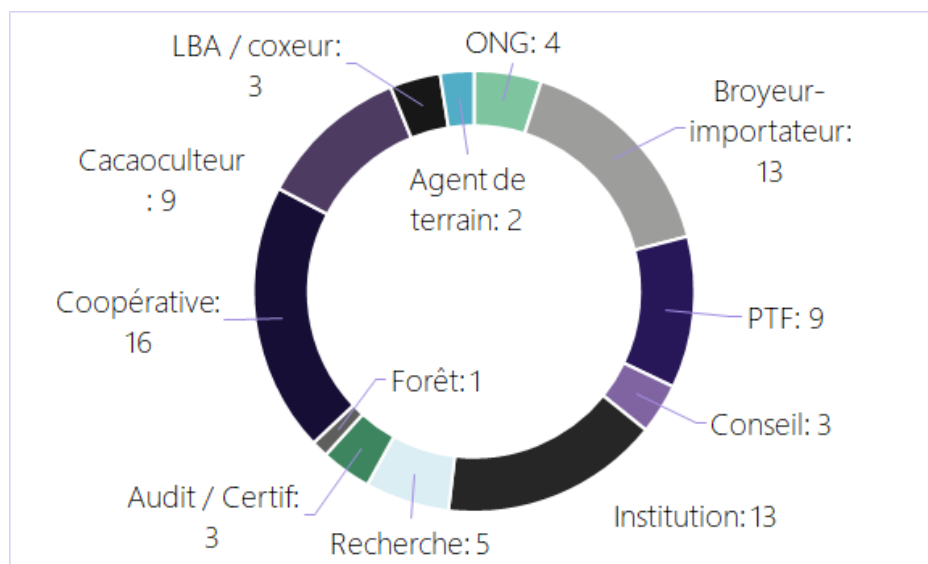


Figure 2. Nombre de personnes rencontrées par type d'acteur

L'équipe de Nitidae tient à remercier particulièrement pour leurs apports précieux à cette étude : M. Michael Ndoping et ses équipes de l'ONCC qui nous ont accordé un entretien lors de la rencontre « Feuille de route pour un cacao sans déforestation » ; M. Omer Maledy et ses équipes du CICC qui nous ont patiemment présenté leurs perspectives sur la filière cacao et exposé leurs programmes ; l'ensemble des coopératives qui ont réuni leurs membres pour présenter leurs points de vue sur la filière ; les équipes des entreprises privées, exportateurs et négociants internationaux (Barry Callebaut, Cargill, Olam et Producam), qui ont partagé des chiffres clés et leur vision stratégique ; les producteurs qui nous ont fait visiter leurs champs en enseignant l'art du cacao et ses difficultés ; tous les commerçants, agents de terrain et consultants filières qui ont permis de rendre plus réaliste et pragmatique cette étude.

1.3. Contexte international : Une dynamique en faveur de la durabilité du cacao

Côté pays producteurs, en juin 2019, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont annoncé une initiative conjointe visant à augmenter le prix payé au producteur de cacao.

Les deux pays sont soumis depuis plusieurs années à une pression croissante de la société civile, de certaines entreprises acheteuses de cacao et de plusieurs grands pays consommateurs de cacao pour réduire les externalités négatives de leurs filières cacao nationales, notamment en termes de déforestation, de travail des enfants et de niveau de vie des producteurs.

Leur initiative conjointe, désignée par l'acronyme anglais CIGHCI pour *Côte d'Ivoire-Ghana Cocoa Initiative*⁵, vise notamment à mettre l'accent sur l'importance d'une augmentation du prix du cacao à la fois comme levier et contrepartie à une amélioration de la durabilité dans la filière. La CIGHCI a notamment abouti à la conception d'un dispositif de prime appelé Différentiel de Revenu Décent (DRD)⁶.

L'objectif du DRD, lancé en 2020 sur les contrats d'exportation de cacao de la campagne 2020/2021 était d'augmenter le prix de vente du cacao ivoirien et ghanéen sur le marché international en forçant les acheteurs à payer une prime de 400 USD/t en supplément du prix du marché conventionnel dont la cotation de référence est la bourse de Londres (LIFFE).

⁵ <https://www.cighci.org/>

⁶ En anglais Living Income Differential (LID)

Outre, la mise en place du DRD, les deux pays ont également poussé la rédaction d'une norme africaine de durabilité du cacao. Cette norme est appelée « Norme africaine ARS 1000 de cacao durable et traçable » et a été publiée par l'African Organization for Standardization (ARSO)⁷, elle est subdivisée en trois normes :

- *ARS 1000-1 sur les pratiques durables pour les producteurs de cacao, les groupes de producteurs de cacao et les coopératives de cacao ;*
- *ARS 1000-2 sur les pratiques de contrôle qualité et la traçabilité de la fève de cacao lors de la commercialisation à l'échelle nationale ;*
- *ARS 1000-3 qui régit les organismes de certification de la durabilité du cacao (Rain Forest Alliance et la Fairtrade Label Organisation notamment).*
-
- Début 2022, le Cameroun s'était joint d'une part à la conception de ces normes ARS dans le cadre de sa participation à l'ARSO et avait d'autre part exprimé son intérêt à rejoindre l'initiative de la Côte d'Ivoire et du Ghana, notamment sur le DRD à travers une note d'intention.

Côté pays consommateurs, plusieurs processus sont en cours au sein de l'Union européenne (UE).

D'un côté, **un processus législatif est en cours afin d'encadrer les conditions de mise sur le marché européen des produits de base associés à la déforestation et à la dégradation des forêts.**

En juillet 2019, la Commission européenne a publié une Communication⁸ sur la protection et la restauration des forêts qui cible certains produits agricoles importés par l'Union européenne comme facteurs importants de déforestation et propose des pistes d'actions.

A la suite de cette Communication, le Parlement européen a réalisé en 2020 un « rapport contenant des recommandations à la Commission sur un cadre juridique de l'Union pour enrayer et inverser la déforestation dont l'Union est responsable à l'échelle mondiale⁹ » désignant comme prioritaires plusieurs produits agricoles d'importation, dont le cacao. Ces recommandations ont abouti à la publication par la Commission européenne en novembre 2021 d'une Proposition de Règlement (la PRCE) sur les produits importés « libres de déforestation¹⁰ ».

Cette proposition de règlement était en mai 2022 en première lecture au Parlement et au Conseil européens. Ce processus législatif devrait aboutir à élever le niveau d'exigences tant en termes de traçabilité que de durabilité pour le cacao et produits à base de cacao qui seront importés dans l'Union européenne.

D'autres processus législatifs sont en cours en parallèle, au niveau européen et de certains Etats membres, notamment sur le travail des enfants, le respect des droits de l'homme ou encore le respect des cadres légaux et fiscaux nationaux dans les pays producteurs pour les produits importés dans l'Union européenne.

Il est donc probable que dans les prochaines années les exigences en termes de traçabilité et durabilité du cacao et de ses produits dérivés importés dans l'Union européenne soient renforcées aussi bien en termes de durabilité environnementale, que sociale et économique.

⁷ https://members.wto.org/crnattachments/2020/TBT/GHA/20_6088_00_e.pdf

⁸ « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Renforcer l'action de l'UE en matière de protection et de restauration des forêts de la planète »: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52019DC0352>

⁹ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2020-0179_FR.html

¹⁰ La PRCE est disponible en français à l'adresse suivante : https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:b42e6f40-4878-11ec-91ac-01aa75ed71a1.0014.02/DOC_1&format=PDF

1.4. Le Cameroun pourrait être particulièrement impacté par les futures exigences de durabilité

Avec 292 471 tonnes, le Cameroun se classe quatrième producteur mondial de cacao derrière la Côte d'Ivoire, le Ghana et l'Indonésie, et très légèrement devant le Nigeria. Son niveau de production demeure encore très en retrait des deux géants d'Afrique de l'Ouest qui cumulaient pour la campagne 2020/2021 plus de 3 millions de tonnes (63% de l'offre mondiale).

Pays			
Production <i>(en kT lors de la campagne 2020-2021, données ICCO)</i>	290	2 248	1 047
Surface cultivée <i>(en Ha – FAO Stat)</i>	694 000	4 774 875	1 450 000
Rendement <i>(en kg / Ha – FAO Stat)</i>	417	460	551
Nombre d'exploitations <i>(estimation Nitidæ - recherches récentes)</i>	500 000	1 000 000	800 000
Valeur <i>(en % du PIB 2020 – stat douanières)</i>	1%	8%	4%
Prix maximum <i>(en FCFA / kg, 2020-2021 – n'kalô)</i>	1210	1000	1030
Prix minimum <i>(en FCFA / kg, 2020-2021 – n'kalô)</i>	700	250	958

Figure 3. Données clés de la filière cacao au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Ghana

Le Cameroun est encore loin de l'objectif de production de 600 000 tonnes fixé en 2014 par le « Plan de Relance des Filières Cacao et Café au Cameroun » pour l'horizon 2020, puis repoussé à 2025. Toutefois, comme évoqué précédemment, divers facteurs pourraient laisser présager d'une accélération de la croissance.

Si le cacao est le deuxième bien d'exportation camerounais après les hydrocarbures, la filière ne représente que 1% du PIB, contre 8% en Côte d'Ivoire et 4% au Ghana.

En tendance, la production cacaoyère camerounaise est en hausse continue depuis le début des années 2000 (voir la Figure 4) : depuis la campagne 2004-2005 jusqu'à la campagne 2020-2021, la production suit une croissance moyenne annuelle de 3,7%.

Le ralentissement observé à partir de la campagne 2016-2017 peut s'expliquer par un facteur exogène (le ralentissement des cours mondiaux avec un prix qui oscillait autour des 3 000 USD la tonne avant de chuter en 2017 sous les 2 000 USD puis de remonter autour de 2500 USD/t au cours des deux dernières campagnes) et un facteur endogène (les tensions politiques dans la région Sud-Ouest, premier bassin historique de production).

Production de cacao commercialisée au Cameroun par campagne en milliers de tonnes (ONCC, 2022)

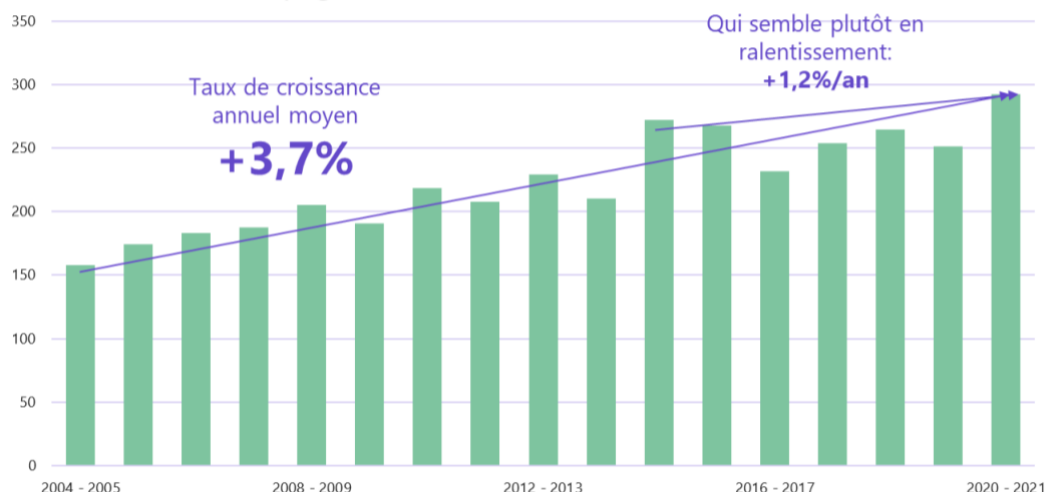


Figure 4. Production de cacao commercialisée au Cameroun depuis 2004-2005 jusqu'à 2020-2021

Comme dit précédemment, la stratégie de développement camerounaise¹¹ prévoit un doublement de la production de cacao. Cet objectif est sans cesse repoussé, mais il signale la valeur stratégique de la filière. Avec la hausse de la demande internationale, l'accroissement des réglementations et des contrôles de la chaîne d'approvisionnement, broyeurs et chocolatiers cherchent à diversifier leurs sources d'approvisionnement : le Cameroun apparaît comme un bassin de production à fort potentiel.

Or, la filière est loin d'être exempte d'enjeux de durabilité. Du point de vue environnemental, notamment, les forêts occupent encore 40% du territoire, une proportion considérable. Le pays et sa filière cacao risquent donc d'être significativement impactés par la PRCE, d'autant plus que l'Union européenne représentait, en 2020, 65% des exportations du cacao origine Cameroun devant la Malaisie (17%) et Singapour (8%)¹². Même si les débouchés du Cameroun se diversifient progressivement vers d'autres pays que l'Union européenne, cette dernière reste de loin le principal marché pour le cacao camerounais comme visible ci-dessous.

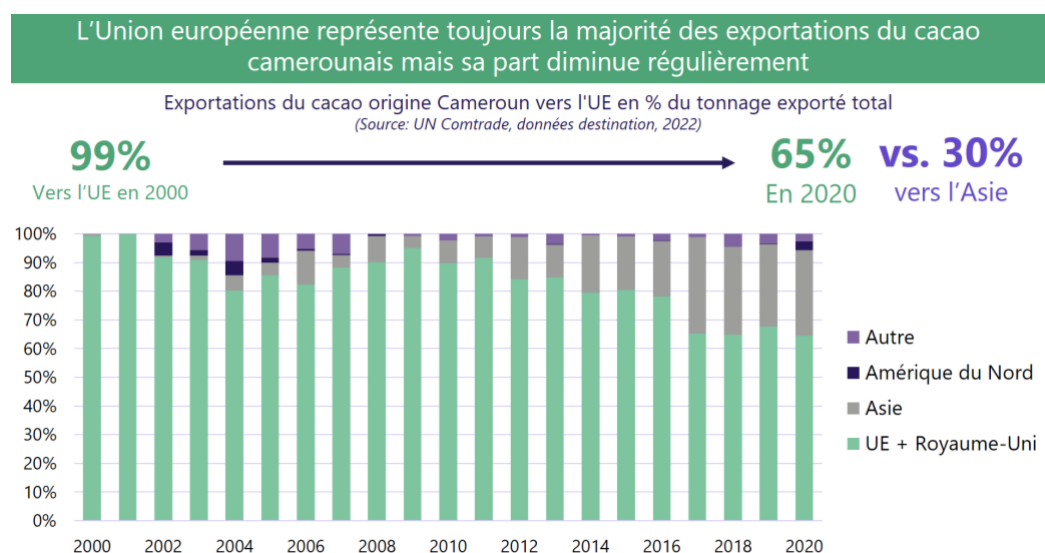


Figure 5. Evolution des exportations de cacao (fèves et produits broyés) du Cameroun par zone géographique de destination

¹¹ Voir : <https://www.mays-mouissi.com/wp-content/uploads/2015/05/planCacaoCafe-Cameroun-2015-2020.pdf>.

¹² Données des douanes des pays de destinations traitées à partir du site UN Comtrade.

2_Traçabilité : Etat des lieux et enjeux au Cameroun

2.1. Une chaîne de valeur encore largement informelle

2.1.1. Réglementation des relations commerciales dans la filière

La réglementation (arrêté 36/MINCOMMERCE du 2 septembre 2014) prévoit deux modes possibles de commercialisation :

1. La vente d'un certain volume de production selon des **conventions** (contrats) périodiques (sur une semaine, dix jours, un mois). La convention peut exiger que le cacao réponde à des critères de qualité voire à des critères de durabilité (dans le cas de la production certifiée Rainforest Alliance (RA) ou des programmes de durabilité privés). Ces conventions peuvent être signées entre des coopératives et des acheteurs nationaux, entre les acheteurs nationaux et les exportateurs et, plus rarement, directement entre les producteurs (rassemblés ou non en coopérative) et les exportateurs.
2. La vente via des **marchés organisés** où les groupements de producteurs rassemblent leur production : 1 147 marchés ont été organisés lors de la campagne 2019-2020 (aucune donnée communiquée sur la campagne 2020-2021). Les coopératives sont chargées de communiquer en début de saison à l'ONCC un calendrier de commercialisation. Il y est prévu des dates fixes auxquelles le groupement de producteurs (les producteurs d'une coopérative auxquels peuvent s'adjoindre d'autres producteurs extérieurs à la coopérative) réunira sa production pour la livrer à un LBA (ou mandataire). Ce calendrier est partagé avec les exportateurs et leurs acheteurs (LBA / mandataires) qui peuvent ainsi planifier leur activité commerciale. Le jour précédant la vente, les acheteurs intéressés appellent la coopérative pour négocier un prix et une quantité ; la coopérative choisit la ou les meilleures offres ; l'acheteur s'y rend le lendemain et charge un camion de marchandises qu'il va alors stocker dans son propre magasin. D'après les témoignages, il peut être estimé que **moins de 30% de la production passe par ces ventes groupées**.

En pratique, la chaîne de valeur est loin de se conformer à la réglementation camerounaise.

La majorité de la production de cacao est commercialisée via le système traditionnel de commercialisation des denrées agricoles qui comprend après l'étape de production par les agriculteurs (récoltes et post-récolte), une étape d'agrégation réalisée par des petits commerçants locaux travaillant majoritairement dans l'informel et communément appelés au Cameroun les « coxeurs » (comparables aux « pisteurs » en Afrique de l'Ouest).

La partie suivante détaille la structure actuelle de la commercialisation du cacao au Cameroun et témoigne des écarts entre la réglementation et la pratique.

2.1.1. Structuration de la commercialisation du cacao au Cameroun

La commercialisation du cacao au Cameroun fait appel à une grande diversité d'opérateurs économiques qui sont souvent désignés par plusieurs termes différents en fonction des interlocuteurs et selon que les discours concernent leur activité, le type de structure, leur formalisation ou encore leur représentation au sein de l'interprofession. A des fins de clarification, le tableau ci-dessous propose donc une définition de chaque type d'acteurs sur la base de leurs principales activités et rôles dans la commercialisation au Cameroun et sur les marchés de destination.

Acteur	Activités principales	Définition
Cacaoculteur / Producteur	Plantation, entretien, récolte, écabossage fermentation, séchage et vente bord-champ	Agriculteur produisant du cacao sur une parcelle qu'il gère (par location ou propriété).
Groupeement informel	Collecte et agrégation de la production des cacaoculteurs, vente groupées	Organisation informelle regroupant plusieurs cacaoculteurs qui réalisent la vente d'une partie de leurs fèves de cacao en commun.
Société Coopérative (SCOOP)	Collecte et agrégation de la production des cacaoculteurs, revente en gros	Organisation formelle (Acte Unique OHADA) regroupant plusieurs cacaoculteurs qui réalisent la vente d'une partie de leurs fèves de cacao en commun.
Coxeur	Collecte et agrégation de la production des cacaoculteurs, revente en gros	Commerçant local travaillant généralement dans l'informel et réalisant des achats directement aux cacaoculteurs. Certains sont liés à un LBA (ils peuvent alors être qualifiés de « sous-caissiers»), d'autres sont indépendants et vendent à un ou plusieurs LBA.
Licensed Buying Agent (LBA)	Achats en gros, transport des zones de production vers le port ou les usines de transformation, revente en gros	Grand commerçant disposant d'une carte officielle auprès du CICC et d'un magasin accrédité pour regrouper et stocker les fèves. En français, les LBA sont souvent désignés par le terme de "acheteurs" ou "mandataires".
Usinier	Nettoyage et reconditionnement	Les usiniers sont des sociétés indépendantes ou bien des filiales des exportateurs qui réalisent le nettoyage, tri et reconditionnement des fèves avant exportation.
Exportateur	Achat au niveau des magasins portuaires, exportation des fèves	Les exportateurs sont principalement approvisionnés par des LBA mais aussi plus rarement par des SCOOP et coxieurs. Certains d'entre eux sont les filiales de grandes multinationales du négoce de fève, d'autres sont des indépendants.
Broyeur	Achat au niveau des magasins d'usine, broyage, exportation de masse, beurre et poudre de cacao	Les broyeurs réalisent la transformation primaire du cacao. Ils exportent directement la majorité de leurs produits transformés.
Importateur	Importation, broyage et revente de fèves, de masse, de beurre et de poudre de cacao aux chocolatiers	Multinationales spécialisées dans le négoce de matières premières, y compris de cacao. Elles s'approvisionnent à la fois auprès de leurs filiales nationales d'exportation et d'exportateurs indépendants. Il s'agit d'un secteur très concentré où 6 acteurs concentrent environ 80% des échanges mondiaux de fèves et de produits de la transformation primaire.
Chocolatier-confiseur	Fabrication de chocolat et de produits chocolatés (confiseries, biscuits, etc.).	Acteurs de seconde transformation, travaillant la masse, le beurre de cacao et/ou la poudre de cacao. Ils sont marginaux au Cameroun.

Figure 6. Définition des termes utilisés pour désigner les acteurs de la chaîne de commercialisation du cacao au Cameroun

La Figure 7 récapitule, en les simplifiant, les flux estimés suivis par le cacao au Cameroun, des parcelles jusqu'au port d'exportation en passant par les divers intermédiaires¹³.

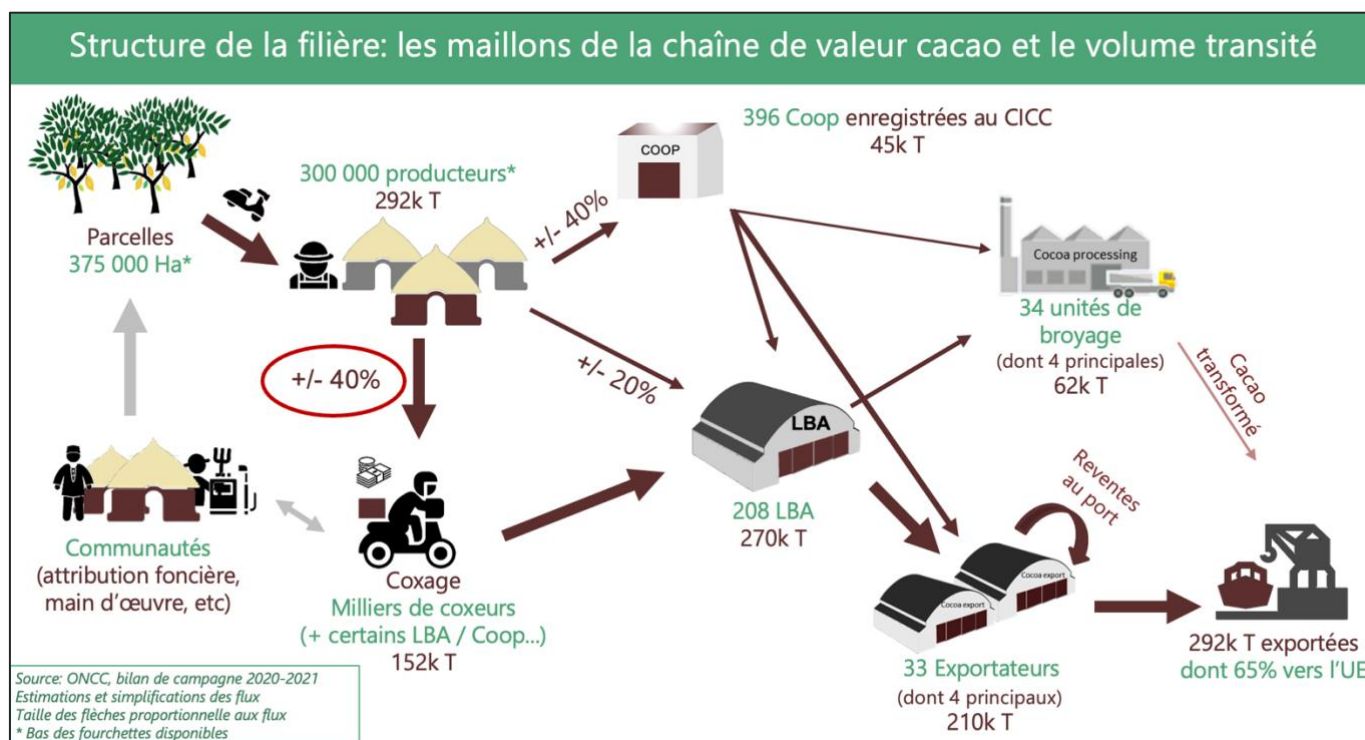


Figure 7. Estimations des flux de fèves de cacao au Cameroun par catégorie de filière. Superficies en millions d'hectares, et flux en milliers de tonnes (k T) (Source : Infographie Nitidæ sur la base des données ONCC, Lescuyer et al., 2020, CICC 2022)

2.1.2. Peu d'informations publiques sur les cacaoculteurs, l'installation et la gestion de leurs parcelles et de leurs exploitations

Une traçabilité complète du cacao qui intègre le risque de déforestation devrait commencer dès l'étape de création de la parcelle qui correspond souvent à celle de défrichage de la forêt.

L'obtention de parcelles se fait i) par héritage (un père de famille peut céder à un ou plusieurs de ses enfants, des portions de lots issues de son propre patrimoine), ii) par cession (le plus souvent gratuite) du chef de famille après recommandation du conseil de famille, iii) par un acte d'abandon coutumier du chef de village. Pour les grandes superficies, cela passe par iv) une immatriculation directe via le sous-préfet, ou alors v) par une demande de concession auprès du préfet. Un autre mode d'extension des cacaoyères est simplement l'extension progressive aux abords des parcelles existantes.

Ainsi, pour les petites superficies, les producteurs ayant récemment acheté des terres font très rarement l'objet de contrôle institutionnel de la part des autorités nationales, régionales ou départementales et encore plus rarement d'une immatriculation aboutissant à la délivrance d'un titre foncier ; les relations sont bilatérales, entre le producteur nouvellement installé et la communauté villageoise représentée le plus souvent par le chef de village. Les villages voient en général d'un bon œil l'arrivée d'un nouveau producteur, puisque ces producteurs, nécessitant de la main d'œuvre (particulièrement pour le défrichage), fournissent de l'emploi aux jeunes.

Le village peut aussi fournir des équipements au producteur (désherbant, pulvérisateur, sarcluse, atomiseur, etc.).

¹³ De par l'angle de l'analyse, il ne s'agit pas d'une étude exhaustive de la chaîne de commercialisation du cacao. Pour une étude plus détaillée de la filière, se référer aux études de Guillaume Lescuyer (2020) ou au bilan de campagne 2019-2020 de l'ONCC.

Ces opérations d'achat de parcelles ne vont pas sans potentiel empiètement sur le domaine forestier permanent. Il arrive que des chefs de village et producteurs ignorent plus ou moins délibérément les délimitations d'aires protégées ou du domaine forestier permanent, pariant sur la passivité des autorités. Il semblerait par exemple qu'aux alentours de Loum (région Littorale) les parcelles de cacao ont progressé en empiétant sur de telles aires protégées. Les conflits peuvent aussi surgir entre nouveaux propriétaires et anciens propriétaires, lorsque les chefs de village revendent une parcelle non exploitée par un ancien titulaire – une situation qui est assez fréquente.

Le dernier Recensement général de l'agriculture et de l'élevage (RGAE) date de 1985-1986. Quelques statistiques ponctuelles ont été produites via des enquêtes auprès des ménages, en 2001, 2007 et 2014 par l'INS Ecam, et des chiffres sur l'emploi rural ont été fournis aux termes des enquêtes EESI (enquête sur l'emploi et le secteur informel, la dernière en 2018). Un nouveau recensement agricole était prévu entre 2013 et 2016 avant d'être repoussé¹⁴. Il a finalement été lancé en 2021, en coordination avec le 4^{ème} Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), sous la coordination de l'INS (Institut national de la statistique), du BUCREP (Bureau central des recensements et des études de population) et de l'INC (Institut national de la cartographie) avec un appui technique de la FAO¹⁵. Ce recensement semble une nouvelle fois avoir pris du retard. Enfin, cet état des lieux pourrait évoluer à moyen terme. Un projet de loi est en préparation par le Ministère des domaines et des affaires foncières au sujet de l'acquisition et de la gestion des terres agricoles au Cameroun.

Aussi, du fait du peu de contrôle institutionnel et du peu d'outils à disposition, les producteurs ont eux-mêmes une connaissance très imparfaite de la superficie de leurs parcelles. Les géoréférencements de parcelles effectués ont révélé un écart considérable entre la superficie estimative des parcelles et leur superficie réelle : dans le bassin de Yokadouma, des producteurs ont réalisé que leurs parcelles étaient deux fois plus petites qu'ils ne le pensaient. Ce manque d'information nuit au suivi de la filière et montre que, concernant des données techniques, le déclaratif est rarement fiable. Il peut également nuire à la gestion des parcelles : les producteurs achetant et administrant une quantité d'intrants qui ne correspond pas aux préconisations pour leurs cacaoyères.

Une autre voie peut être employée pour suivre l'installation des parcelles : la traçabilité de la distribution de plants. Celle-ci est historiquement assurée par la SODECAO, mais l'institution a vu son rôle décliner depuis 1986. En témoigne le recul de la quantité de plants mise à disposition par la SODECAO : 24 455 000 plants en 1986 contre 4 200 000 en 2018¹⁶. La SODECAO dispose d'un site internet¹⁷ mais lors de notre mission, les données statistiques et la documentation détaillée n'étaient pas accessibles. En revanche, l'institution communique des détails sur la distribution de plants à la presse. La SODECAO est dotée d'un plan de relance sur la période 2020-2027 avec un investissement de 30 milliards de FCFA (4,6 millions d'euros)¹⁸. Cet investissement se décline en cinq plans d'action : la production de 500 000 cabosses semencières¹⁹ d'ici 2027, 12 500 000 plants, l'accompagnement de 100 organisations de producteurs dès 2020, et l'ouverture de 50 kilomètres de pistes d'accès par an. En 2020, les activités de la SODECAO ne concernaient que 2 000 petits producteurs (moins de 1% d'entre eux). Les besoins en cabosses semences de cacao seraient estimés à 1 000 000 alors que seuls 160 000 seraient disponibles.

¹⁴ Voir : <https://ecomatin.net/statistiques-les-premiers-pas-du-recensement-de-lagriculture-et-de-la-population/>.

¹⁵ Voir : <https://fr.slideshare.net/ExternalEvents/recensement-gnral-de-lagriculture-et-de-lelevage-rgaecameroun-aquaculture-et-pche>

¹⁶ Voir ; <https://ecomatin.net/la-sodecao-se-dote-dun-plan-strategique-de-30-milliards/>.

¹⁷ Voir : <http://sodecao.cm>.

¹⁸ Voir : <https://ecomatin.net/la-sodecao-se-dote-dun-plan-strategique-de-30-milliards/>

¹⁹ Les cabosses semencières sont les cabosses sélectionnées dans des vergers semenciers eux-mêmes constitués d'arbres sélectionnés pour leurs performances (on parle alors de sélection polyclonale où des arbres pilotes se croisent naturellement, le cacaoyer étant partiellement auto-incompatible). Les fèves contenues dans ces cabosses peuvent être utilisées soit pour du semis direct soit pour la mise en place de pépinières. Les plants produits en pépinières sont soit du semis direct des fèves issues des cabosses semencières, soit des plants greffés où le porte-greffe est issu de semences tout venant et le greffon issu des arbres pilotes.

2.1.3. De la parcelle aux LBA/coop, les transactions sont le plus souvent informelles donc non-tracées

La vente de cacao entre les producteurs et les premiers intermédiaires esquivent souvent les principes réglementaires. Il est alors question de coxage.

Par définition, les coxeurs sont les principaux acteurs s'adonnant au coxage et circulent dans les villages durant toute la campagne de commercialisation, faisant des offres d'achat aux producteurs. Certains coxeurs disposent parfois d'un magasin officiel et d'une carte d'« acheteur » fournie par le CICC (ils sont alors appelés LBA pour *Licensed Buying Agent*) ; ils peuvent alors directement revendre le cacao aux exportateurs. Mais la majorité des coxeurs n'ont pas de statut officiel et revendent alors leur production à des LBA avec lesquels ils ont tissé des relations de confiance. Une part de ce coxage est également assurée par les producteurs, les coopératives ou LBA qui cumulent activités formelles et informelles. Les LBA en profitent pour « *faire du volume* » et remplir une convention contractualisée avec un exportateur. Les LBA couplent généralement sources d'approvisionnement en volume, dont la qualité est peu ou pas contrôlée, avec un approvisionnement auprès de producteurs et de coopératives de confiance, où le suivi de qualité est plus sérieux. Dans les coopératives aux alentours de Bertoua, des producteurs rapportaient des paroles de LBA lors de l'achat : « *Votre cacao est de bonne qualité. Il me sert à faire accepter au contrôle le reste du cacao que j'achète* ». Par conséquent, le cacao de bonne qualité est dilué avec du cacao de mauvaise qualité (contre la réglementation en vigueur), perd les primes correspondantes et est sous-valorisé à l'exportation.

D'après nos enquêtes, autour de 40% du cacao commercialisé au Cameroun est acheté aux producteurs et agrégé par coxage. Equipés de motos, de tricycles, de pick-ups, ou de camionnettes, ils réalisent des transactions avec les producteurs de leurs environs, parfois isolés sur des territoires difficiles d'accès. Bien qu'ils achètent les fèves à prix généralement plus bas que les acheteurs agréés (LBA) lors des ventes groupées, les coxeurs rendent des services auxquels ont rarement accès les producteurs. En effet, les producteurs sont souvent en manque de liquidités pour acheter l'équipement et surtout les intrants (antifongiques, désherbants et engrais) que requièrent une cacaoyère productive. Or, les services financiers, microfinance compris, leur sont peu accessibles. Ils dépendent donc des tontines (association collective d'épargnants sur une longue durée), et des préfinancements/crédits assurés par les coxeurs. Ceux-ci financent l'achat d'intrants en échange d'une promesse de vente (qui inclut parfois des fèves humides).

Aussi, les coxeurs sont probablement les acteurs disposant de la connaissance la plus détaillée des sites de production cacaoyère. Chacun d'entre eux possède un réseau d'approvisionnement constitué de relations de confiance dans chaque village, minutieusement sélectionnées dans le temps. Le cacao est ensuite directement livré par leurs soins à des acheteurs officiels (LBA), ou stocké dans de petits magasins informels dans lesquels viendront s'approvisionner les acheteurs. Les coxeurs n'ont aucun statut officiel : la réglementation en vigueur ne leur reconnaît aucun rôle ; ils peuvent théoriquement s'enregistrer au sein du CICC en tant que LBA mais la caution de 500 000 FCFA qui doit être versée lors de cette inscription est un important frein à la formalisation de leur activité. En effet, le collège des « acheteurs » de l'interprofession ne fait pas de distinction entre les commerçants qui réalisent le commerce en gros à l'échelle nationale (LBA) et ceux qui réalisent l'agrégation du produit à une échelle régionale (les coxeurs). Les coxeurs ne bénéficient donc d'aucune représentation au sein de la filière bien qu'ils y jouent un rôle essentiel. La majorité des coxeurs ne tiennent pas de registres des ventes et ne remettent aucun bordereau d'achat aux producteurs.

Activité informelle, le coxage est donc laissé de côté dans les statistiques publiques. La traçabilité du cacao conventionnel ne commence véritablement qu'à partir des premiers acteurs intermédiaires officiels : les coopératives et les LBA. La collecte des statistiques de répartition de la production est donc très imparfaite.

2.1.4. Des coopératives inégalement matures, parfois instrumentalisées, avec des systèmes de gestion souvent déficients

Le statut des coopératives est encadré par l'Acte Uniforme relatif au Droit des sociétés coopératives²⁰ de 2011 de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires)²¹ ratifié par 17 pays d'Afrique. Il autorise deux types de coopératives : la société coopérative avec conseil d'administration (SCOOP/CA), la société coopérative simplifiée (SCOOPS) qui, comme son nom l'indique, permet la création de coopératives de plus petite taille à gestion simplifiée. Dans les deux cas, la propriété de la coopérative est collective, et le pouvoir y est administré démocratiquement en théorie. L'immatriculation est gratuite, mais des frais sont souvent demandés aux membres : frais d'adhésion (souvent d'environ 5 000 FCFA) et frais annuels (autour de 5 000 FCFA).

Les coopératives pourraient être un nœud d'information et de contrôle des réglementations. Par leur médiation, les producteurs sont en collaboration régulière (une réunion entre les membres est généralement prévue au moins une fois par mois). Dans les coopératives les plus matures (une minorité), les données sont collectées dans un système de gestion et quelques fois informatisées, des bilans de campagne sont rédigés, et les services rendus aux producteurs (distribution de plants, d'intrants, contractualisation groupée de main d'œuvre) font l'objet d'un suivi et peuvent être croisés avec les volumes de cacao commercialisés et les superficies déclarées.

Lors des ventes groupées, un contrat de vente est signé par les deux parties (l'acheteur et la coopérative) et un bordereau de vente précisant la qualité de la production vendue est signé par les différentes parties prenantes : la coopérative, l'acheteur et, quand il est présent, un agent de l'ONCC (voir la Figure 8). Ces documents sont rédigés par la coopérative elle-même avec validation de l'ONCC. Sont précisés sur le bordereau de vente le taux d'humidité, le nombre de sacs, le prix au kilo et la valeur totale.

COOP-CA / PROCCAB 1^{er}
LA GRACE DIVINE
 SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
 DES PRODUCTEURS DE CACAO-CAFÉ DE BERTOUA I
 CERTIFICAT N° 16/017/CMR/05/20/000/CCA/002/0201
 Siège Social : Bertoua ☎ 673 100 410 / 009 371 600 ✉ augustinebestmoukoko@gmail.com

CONTRAT DE VENTE

Article 1 : De l'attribution du marché
 Au terme des appels publics, la COOP-CA / PROCCAB pour la Région de Bertoua a attribué le marché groupé au prix de 7060 Fcfa / Kg de cacao à l'acheteur le plus offrant :
 Nom : AUREL BORIS
 Carte professionnelle No : 0016037 / Délivrée le : 09/09/2011
 Représentant la société : CIC CPLAM
 Domicilié à : DOUALA Tel : 672 08 68 67

Article 2 : Des modalités de l'exécution du marché
 Avant signature dudit contrat, une caution d'au moins ¼ du montant du tonnage estimé est exigible.
 Dans un délai de 24 heures, la somme totale d'argent correspondante au tonnage résultant des pesées est obligatoirement versée.
 La charge du stockage du cacao dans le magasin revient immédiatement à l'acheteur dès versement total des sommes dues.
 Sous peine de location du magasin, l'acheteur dispose d'un délai de 48 heures après l'exécution du marché groupé pour embarquer son produit.
 L'acheteur a l'obligation de restituer intégralement les sacs aux Producteurs.
 En foi de quoi le présent contrat de vente est établi et délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bertoua, le 19/11/2014

Lu et approuvé
 L'Acheteur

BORDEREAU DE VENTE
 Campagne cacaoyère 2015/2020

Région : EST Département : Est Arrondissement : Bertoua Marché de : 2014/2015
 Nom de l'acheteur : OLAM CAM Carte Professionnelle N° : 0328 Du : 02/03/2013
 Mandataire de : OLAM CAM domicilié à : Bertoua Téléphone : 670 05 22 45
 Nom du vérificateur : ONANENA NYAMA Téléphone : 699 62 15 67

Types commerciaux	Taux d'humidité	Nombre de sacs	Poids net	Prix /KG (Fcfa)	Valeur totale
GI	8%	73	7021 kg	1010	
GII		19	1912 kg		
HS					
TOTAL		92	8933 kg	1000	9022 330 F

Président comité vente : [Signature]
 Vérificateur du comité vente : [Signature]
 L'Acheteur : [Signature]

Figure 8. Contrat et bordereau de vente de la Coop-CA PROCCAB 1^{er} La Grâce Divine (région de Bertoua)

²⁰Voir : https://www.uniafrica.org/wp-content/uploads/2014/09/OHADA_Acte-uniforme-relatif-au-droit-des-soci%C3%A9t%C3%A9s-coop%C3%A9ratives.pdf

²¹ Voir : <https://www.lavoixdupaysan.net/cameroun-nouvelles-cooperatives-ohada-expliquees-18-questions>.

En fonction du volume, le lot de fève de cacao acheté est soit envoyé directement au port pour l'exportation, soit transféré dans le centre de stockage de l'acheteur pour être regroupé avec d'autres lots en vue du chargement de camions de 35 tonnes de poids utile (généralement chargé de 40 tonnes dans les faits). L'acheteur utilise le plus souvent des moyens de transport loués à la journée. Dans ces ventes, par la variété des acteurs présents et par les informations y transitant (volumes de vente, origine par producteur, destination par LBA et exportateur, transports loués, puis, pour les plus avancés, volumes d'intrants distribués, services financiers, distributions de plants, etc.), la coopérative est une source d'information importante sur l'origine des fèves. Mais comme visible ci-dessus, les informations agrégées sur les contrats de vente et les bordereaux de vente ne détaillent pas l'origine du produit tant en termes d'exploitations (volumes par producteur) que de parcelles (provenance des volumes).

D'après certains entretiens, les coopératives sont souvent instrumentalisées pour servir des intérêts privés. Cette donnée fait écho à la situation mieux connue en Côte d'Ivoire. Deux articles récents ont montré que la majorité des coopératives ivoiriennes, plutôt que d'être gérées par les agriculteurs eux-mêmes, comme prévu par la loi, servent l'intérêt de commerçants locaux ou d'exportateurs²². En effet, l'obtention de primes de certification requiert le statut de coopérative. Les primes sont alors captées par l'acteur intermédiaire sans redistribution transparente ni équitable au niveau des producteurs. Les acteurs intermédiaires profitent en fait d'une asymétrie d'information qui semble aussi prévaloir au Cameroun : les producteurs sont souvent mal renseignés sur les certifications et les primes qu'elles génèrent. Le fait que les exportateurs décident le jour même voire a posteriori (en fonction de leurs propres ventes de produits certifiés) de la part de la production livrée qui bénéficiera d'une prime de certification accroît cette asymétrie d'information au sein des coopératives.

Précisons que les régions sont inégales sur ce point : au Sud et à l'Est on dénombre peu d'expériences récentes dans la gestion des coopératives et celles-ci sont souvent très jeunes. Aux alentours de Yokadouma, premier bassin de production de la région Est, les coopératives ont souvent moins de 10 ans et n'ont encore que peu d'activités concrètes. Elles ne gardent aucune trace des quantités de cacao commercialisé ni des volumes livrés par membre. Les coopératives du Centre et du Littoral, mieux connectées aux circuits de commercialisation, tendent à être plus matures. Mais elles souffrent d'autres défauts relatifs au suivi, notamment une assez forte prévalence de propriétaires urbains, absents le plus clair du temps, et donc moins impliqués dans la gouvernance des coopératives et les systèmes de suivi des ventes.

2.1.5. Les LBA : des commerçants indépendants ou mandatés par les exportateurs, un point pivot de la chaîne de valeur

Trois types d'acteurs peuvent obtenir le statut de LBA (également appelés « acheteurs ») : les groupements de producteurs, les commerçants enregistrés auprès du CICC et les unités locales de transformation. Le terme désigne cependant le plus souvent les grands commerçants enregistrés au CICC qui peuvent être soit des indépendants soit les sous-traitants d'un exportateur.

Ces acteurs n'effectuent pas nécessairement tous leurs achats dans leur région d'origine. Certains LBA, afin de disposer d'un stock sur une plus longue période, profitant de la diversité agroécologique du Cameroun, se ravitaillent auprès de régions éloignées. Ils parcourent



Figure 9. Cartes remises par le CICC d'un acheteur (mandataire) travaillant pour un exportateur

²² Ruf, François, Enrique Uribe Leitz, Kouamé Casimir Gboko, et Aurélie Carimentrand. « Des certifications inutiles? Les relations asymétriques entre coopératives, labels et cacaocteurs en Côte d'Ivoire ». Revue internationale des études du développement 240, n° 4 (20 novembre 2019): 31-61.

ainsi de longues distances pour s'approvisionner auprès de coopératives et, surtout, d'un réseau « fiable » de coxieurs : un LBA rencontré dans le département du Mounjo (région Littoral) disait acheter plus de la moitié de sa production hors de son département, allant jusqu'à l'Est et au Sud pour continuer de s'approvisionner sur toute la durée de la campagne. L'origine géographique est alors perdue et elle ne se retrouve pas non plus dans les registres des LBA, points pivot de la chaîne de valeur cacao au Cameroun.

Les LBA enregistrés auprès du CICC doivent posséder une carte remise annuellement par le CICC (voir la Figure 9). Ces cartes contiennent une puce qui permet de les identifier immédiatement sur une base de données. Ces acteurs tiennent des registres de leurs ventes, avec les logiciels et les documents remis par les exportateurs ou bien en toute autonomie, pour des enjeux de gestion interne (suivi des stocks, de la qualité, des créances, etc.). Ces documents ne sont pas standardisés.

2.1.6. La supervision de l'ONCC au niveau des LBA, coopératives et exportateurs

Les agents territoriaux de l'ONCC récupèrent de façon hebdomadaire ou mensuelle les registres de données des LBA et coopératives, mais sans récolter d'information sur l'origine de la production.

Les données font l'objet de comptes rendus mensuels au niveau de l'agence, sur tableurs Excel et documents Word (voir la Figure 11). Les agents de l'ONCC effectuent aussi des contrôles de qualité chez les opérateurs, contrôles renforcés depuis le plan de développement de la filière en 2014.

Les agences ONCC sont équipées d'humidimètres, de balances et de tables de triage. Théoriquement, les agents de l'ONCC doivent effectuer ces tests de façon systématique lors des ventes groupées. Toutefois, les témoignages de terrain laissent entendre que les agents ne seraient présents que pour une partie des ventes (une vente sur deux d'après plusieurs acteurs, sans impact particulier sur l'organisation des ventes).

Ce sont aussi les agents de l'ONCC qui communiquent les informations au sujet des prix, via leur site internet (prix minimum, maximum, CAF et FOB), par SMS, à la radio, ou encore par affichage dans les agences (voir la Figure 10) ou encore, pour les ventes groupées, par communication orale de l'agent de l'ONCC présent à la vente. Il est apparu sur le terrain que beaucoup de producteurs se contentent de vérifier sur internet le prix de vente au Cameroun, avec une forte confusion entre prix bord-champ, prix rendu port de Douala et prix



Figure 10. Prix affiché sur le site internet de l'ONCC et à une agence territoriale

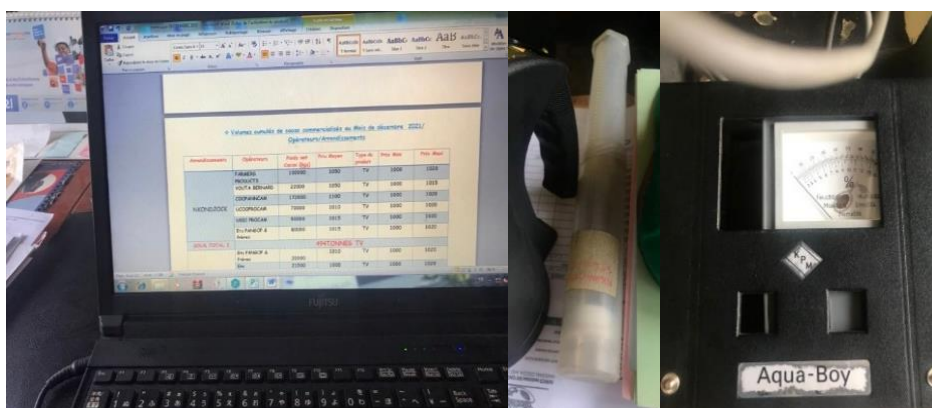


Figure 11. Rapport effectuée par une agence de terrain de l'ONCC et équipement possédé au niveau agence

internationaux FOB/CAF. Les prix publiés concernent les prix de gros au niveau du port. En général, les coxieurs achètent le produit avec un différentiel entre 50 et 100 FCFA/kg selon la quantité, la qualité, l'isolement de la localité et la distance au port de Douala.

Grâce aux documents de gestion et au suivi réalisés par les agences de l'ONCC, la filière dispose d'un bon niveau d'information sur les magasins de gros où est regroupé le produit avant chargement et expédition vers le port de Douala et les usines de broyage. Néanmoins, ce système d'information ne garantit pas une traçabilité territoriale précise (étant donnés les flux interrégionaux qui se produisent à l'échelle de l'approvisionnement des LBA), encore moins une traçabilité à la parcelle.

2.1.7. Les exportateurs et négociants internationaux, fortement concentrés, très formalisés, disposent d'informations fiables à partir de l'exportation

Les sociétés de négoce international et leurs filiales nationales de broyage et d'exportations de fèves sont relativement concentrées. Lors de la campagne 2019-2020, les trois premiers opérateurs exportaient ou broyaient 66% de la production de fève de cacao, et les six premiers 80%. Les contrats à l'exportation du cacao suivent très majoritairement le modèle standardisé fourni par la Fédération du Commerce des Cacaos²³ ; les quantités et destinataires de ces contrats d'exportations sont suivis par l'ONCC via le système de traitement des procédures de dédouanement et de mise à FOB SYDONIA²⁴.

Les données issues de ce suivi ont été publiées lors de la campagne 2019-2020, mais pas lors de la campagne 2020-2021²⁵. Les plus gros exportateurs sont les filiales camerounaises de grandes sociétés multinationales de négoce et broyage de cacao (Telcar filiale de Cargill, Sic Cacaos filiale de Barry Callebaut et Olamcam filiale de Olam et AMS filiale d'ECOM). Outre, les quantités collectées auprès des LBA ces entreprises rachètent également ponctuellement des stocks auprès des plus petits exportateurs qui pour des raisons de trésorerie, de capacité logistique ou de manque de contrat ne peuvent pas les exporter directement. Il existe donc des reventes entre exportateurs au niveau du port qui doivent être prises en compte dans les schémas de traçabilité. Cette production se retrouve alors mélangée aux exportations des grands groupes avec un niveau de traçabilité moindre (ils conservent le nom du fournisseur au port mais pas du (ou des) fournisseur(s) basé(s) dans les zones de production qui ont formé le lot).

La Figure 13 synthétise les échanges entre les principaux exportateurs camerounais et grands groupes multinationaux de négoce qui dominent le négoce et le broyage de fèves à l'échelle mondiale, selon le bilan de campagne de l'ONCC. La majorité de ces grands groupes s'approvisionnent principalement auprès de leur filière camerounaise exportatrice.

Le groupe Cargill fait figure d'exception : les deux-tiers de sa production lui sont fournis par sa filiale, le tiers restant est réparti entre différents exportateurs nationaux.

Au total, côté importateurs, Olam et Cargill captaient via leurs diverses sociétés d'importation 84% des fèves de cacao exportées pendant la campagne 2019/2020.

Barry Callebaut (via Sic Cacaos) a la particularité de transformer quasiment la totalité du cacao acheté au Cameroun pour les exporter ensuite sous forme de masse, beurre et poudre de cacao : en 2019-2020, l'usine de Sic Cacaos représentait 89% du cacao transformé au Cameroun. Ces trois acteurs dominants à l'échelle mondiale (Cargill, Olam et Barry Callebaut) le sont donc également à l'échelle du Cameroun. Ils disposent chacun de leur

²³ <https://www.cocoafederation.com/>

²⁴ <http://www.douanes.cm/douane/index.php/fr/il-s-agit-du-systeme-automatise-qui>

²⁵ Voir : ONCC, Bilan de campagne 2019-2020, 2020.

système de traçabilité/gestion interne. Néanmoins, la traçabilité jusqu'au producteur ne concerne que la part de leur approvisionnement concernée par les programmes de durabilité et de certification, dont le fonctionnement est détaillé dans le chapitre suivant.

Approvisionnement au Cameroun des grandes multinationales de négoce/broyage de fèves de cacao (top 6 en 2019-2020, données 2020-2021 non-disponibles)						
Fournisseurs						
Sic Cacaos	>90%					
Telcar		66%				
Olamcam			86%			
Camaco			14%			
AMS				100%		
Ndongo Essomba		14%				
Achanyi		3%				
COTEC		9%				
SBET		8%				
Producam					95%	31%
Agri-Trade					5%	
Cooppracam						69%
% cacao exporté (dont fèves broyées)	21%	39%	34%	5%	2%	0,1%

Figure 12. Concentration des exportations et de la transformation de cacao au Cameroun

Outre le partage des données via le système informatique douanier SYDONIA, les agents de l'ONCC exigent la réalisation de contrôle qualité par échantillonnage au moment de l'empotage des containers. Ces contrôles qualité sont une obligation pour le démarrage du processus d'exportation. Neuf sociétés de contrôle qualité sont agréées par l'ONCC dont Bureau Veritas Douala, Agrogic ou ACE Cameroun.

Certains exportateurs réalisant l'empotage directement dans les régions de collecte, ce sont alors les agences déconcentrées de l'ONCC qui supervisent le contrôle qualité (voir la Figure 11 pour un exemple de fichier de données collectées auprès des exportateurs à Nkongsamba). Les données issues des contrôles qualité sont croisées avec les statistiques douanières pour réaliser les bilans de campagne.

2.1.8. Des statistiques douanières relativement fiables collectées sur des plateformes dématérialisées

Les statistiques douanières sont les plus fiables car la production y est regroupée en un lieu (le port d'exportation à Douala), les procédures y sont rigoureuses et fondées sur une documentation importante (certificat d'origine du Ministère du Commerce, certificat phytosanitaire du Ministère de l'Agriculture, certificat de qualité d'une société de contrôle qualité agréé, etc.).

Les procédures douanières sont maintenant dématérialisées via le passage par un guichet unique du commerce extérieur (e-GUCE). Un point de saisie unique des informations (appelé E-Force) est mis à disposition des exportateurs, et permet d'automatiser toutes les procédures et d'informer les parties prenantes (voir la Figure 13).

L'exportation exige de nombreux documents émis par des structures différentes (Certificat d'Origine et Déclaration d'exportation du Ministère du Commerce, certificat phytosanitaire du Ministère de l'Agriculture, Bulletin de contrôle qualité d'une société agréée, Quitus fiscal du ministère des finances, etc.).

Ces documents doivent alors être communiqués au bureau du Guichet unique à Douala pour obtenir le Bordereau de taxation (BDT). C'est à cette étape que se fait le paiement des droits de sortie auprès de la cellule de la banque ouverte au Guichet Unique. Reste enfin la déclaration en douanes sur la plateforme e-GUCE via un transitaire appelé Commissionnaire en douane agréé (CDA) connecté au système des douanes automatisé (SYDONIA).

Si la documentation est conforme, les services des douanes accordent le Bon à embarquer (BAE) et la cargaison de cacao peut entrer au port et être remise à une société de manutention portuaire pour embarquer sur un porte-container. La figure ci-dessus résume la procédure d'exportation du cacao.

Opérations d'exportation du cacao

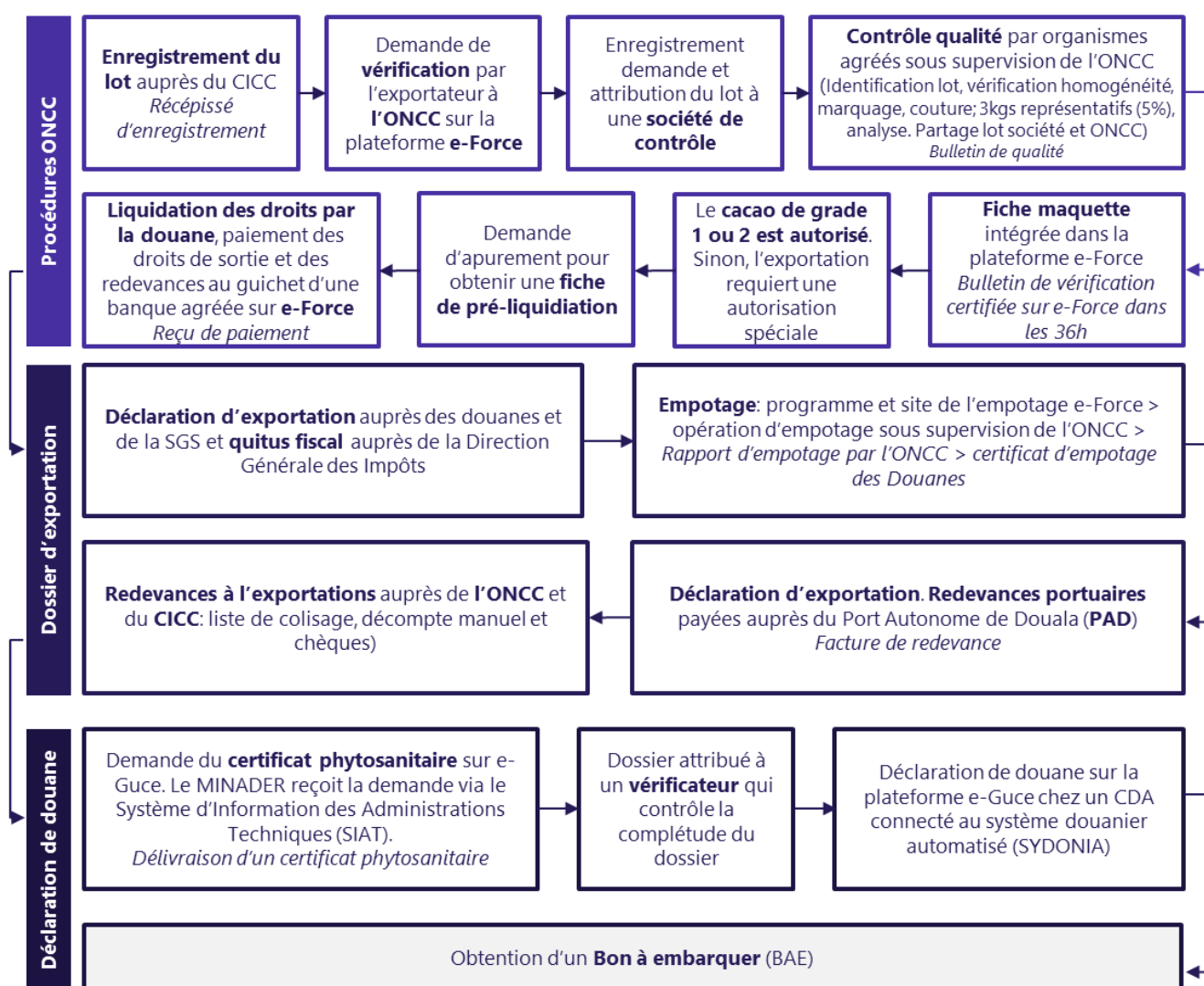


Figure 13. Schéma des principales étapes pour l'exportation du cacao au Cameroun

Grâce à cette multiplicité de documents et des institutions qui les émettent, le processus d'exportation permet des recoupements qui rendent l'information relativement fiable, notamment sur les quantités exportées par exportateur et les destinataires.

La valeur des exportations peut être légèrement sous-évaluée par les multinationales (lorsqu'elles souhaitent rapatrier des bénéfices) mais les douanes comparent la valeur déclarée dans les contrats avec les cours moyens du cacao ce qui limite les marges de fraude.

2.1.9. Tout reste à faire en termes de traçabilité en amont des LBA et des coopératives

Enfin, la Figure 14 illustre les réseaux d'information établis entre les acteurs économiques de la filière et les diverses parties prenantes institutionnelles dans le département du Mounjo. Comme décrit précédemment, l'information circule quasi-exclusivement entre les LBA / coopératives et l'ONCC. La différence tient ici au fait que les coxieurs ne font circuler aucune information, qu'ils soient basés dans le département ou en dehors.

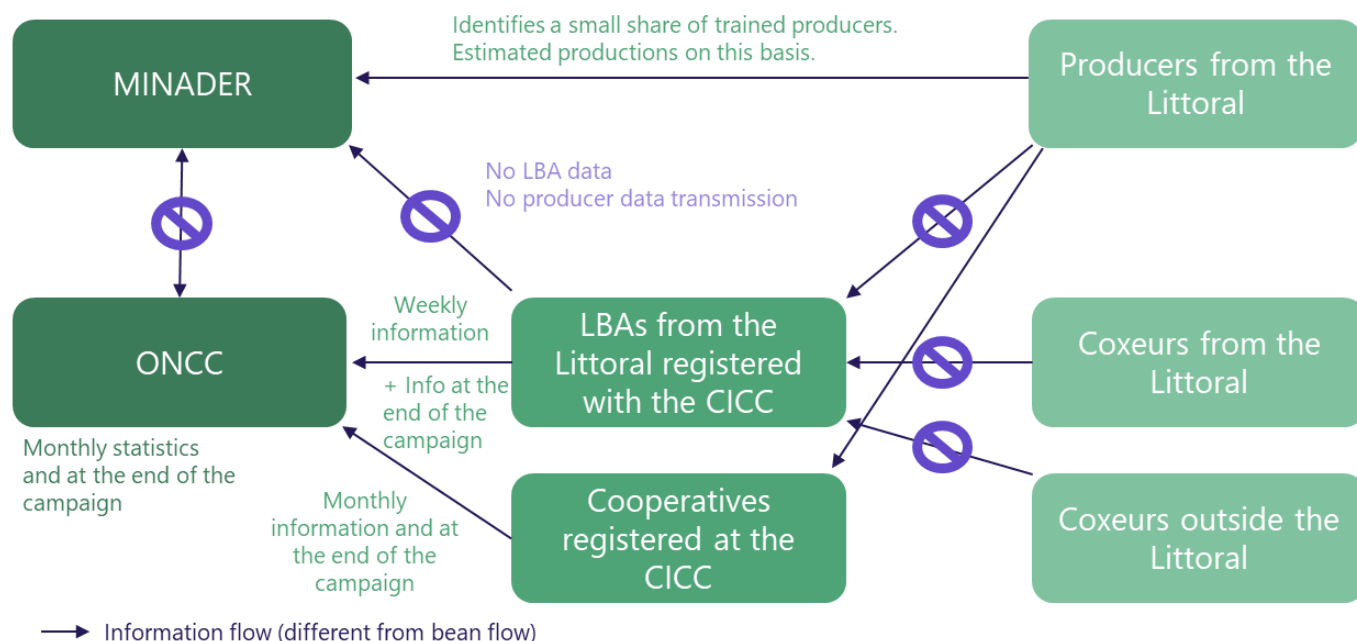


Figure 14. Circulation de l'information dans la filière cacao du département de Mounjo

La Figure 15 résume l'ensemble des informations présentées jusqu'ici. Les documents en vert indiquent que des registres fiables sont tenus avec un contrôle par les institutions nationales (ONCC). Les documents jaunes indiquent que des registres existent, mais qu'ils sont incomplets soit parce que certains acteurs ne génèrent pas d'information soit parce qu'une partie des informations est manquante. En amont des LBA et des coopératives, il n'existe donc aucun registre permettant d'assurer la traçabilité jusqu'à la parcelle.

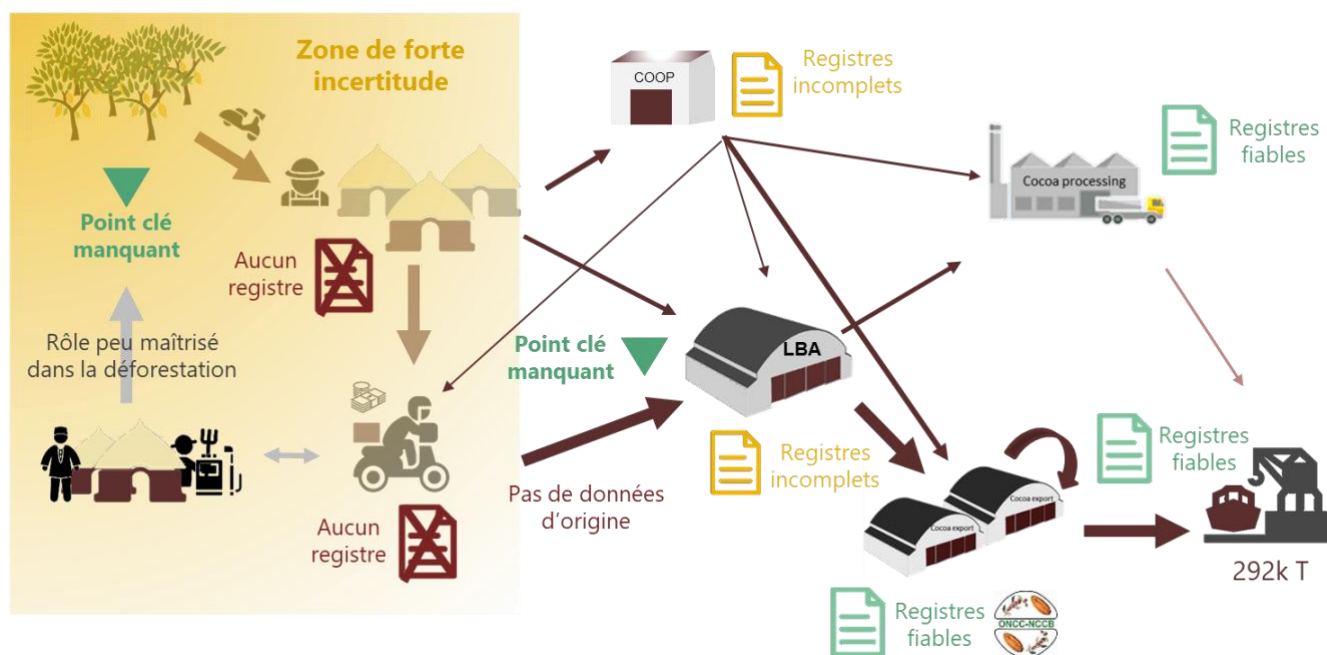


Figure 15. Schéma de la collecte de données et de la fiabilité des données dans la filière cacao au Cameroun

A noter que le MINADER est complètement hors des circuits de partage de l'information en dehors du recensement des producteurs qu'il accompagne. A ce stade, le système public de suivi de la commercialisation est donc incomplet et insuffisant pour aider les exportateurs, transformateurs et coopératives à répondre aux futures exigences de l'Union européenne.

2.2. Un secteur privé qui supplée à la traçabilité publique par ses propres outils

2.2.1. Une traçabilité privée principalement basée sur la certification Rainforest Alliance

Les exportateurs et transformateurs camerounais et leurs clients à l'étranger ont un intérêt particulier à renforcer la traçabilité de leurs chaînes d'approvisionnement. La traçabilité permet de se prémunir d'un risque réputationnel, de répondre aux exigences de certains chocolatiers, de connaître les bassins cacaoyers produisant la meilleure qualité et les plus grosses quantités, d'anticiper les volumes produits, d'identifier les zones à risque de durabilité ou encore de développer des mécanismes incitatifs avec les producteurs et les coopératives pour accroître la production, sa qualité et la durabilité des pratiques associées.

La production effectivement tracée est principalement issue des programmes de durabilité des exportateurs, filiales des multinationales de négoce de cacao qui s'appuient principalement sur le cahier des charges de *Rainforest Alliance* - RA (issu de la fusion de RA et UTZ en 2017 et de l'harmonisation progressive de leurs cahiers des charges respectifs). En dehors de ces grands groupes internationaux dont la certification est généralement portée par la maison mère ou une importante filiale hors-Cameroun, une seule structure indépendante en 2017 était certifiée au Cameroun d'après la base de données des certificats RA²⁶. Il s'agit de la coopérative Socoprocato dont le siège se trouve à Tonga dans la région de l'Ouest²⁷.

Les exigences de RA en termes de durabilité sont détaillées dans la troisième partie de ce rapport mais il convient dès à présent de préciser que la production « durable » est vendue en *ségréguée*²⁸ jusqu'à l'exportation ou à la livraison aux usines de broyage camerounaises. Après la transformation et/ou l'exportation, la vente de produits certifiés RA se fait généralement en *mass balance*. S'ensuivent deux implications notables :

1. Les sacs ne contiennent que des fèves « durables » sans qu'elles ne puissent être associées à une parcelle ;
2. Sans que l'on puisse savoir de quelle parcelle vient chaque fève, chaque maillon de la chaîne de valeur « durable » est capable d'identifier ses sources d'approvisionnement : la coopérative ses producteurs, l'exportateur ses coopératives d'achats.

Ci-dessous, figurent les informations recueillies lors d'une visite du magasin Usicam à Ntui et utilisées comme référence pour analyser le fonctionnement des coopératives et agents des exportateurs travaillant dans le cadre de la certification RA. L'élément clé de la traçabilité RA est le **verrouillage des fournisseurs** : la coopérative doit annoncer en début de campagne une liste de producteurs chez lesquels elle s'approvisionnera ; ceux-ci doivent être géoréférencés (actuellement l'exigence est un point GPS pour la localisation de l'exploitation mais à terme les parcelles devront être géoréférencées sous forme de polygones) et peuvent faire l'objet d'un audit. La Figure 16 (page suivante) représente la documentation employée par étape.

²⁶ Voir : <https://www.rainforest-alliance.org/fr/business-fr/certification-fr/recherche-de-certificat-et-resumes-publics/>.

²⁷ Voir : <http://africertlimited.co.ke/summary/SOCOPROCATO.pdf>.

²⁸ Schématiquement, trois types de traçabilité peuvent être distingués : l'identité préservée, la plus forte, celle où l'origine parcelle du produit est conservé à toutes les étapes de la chaîne de valeur ; la ségrégation, où l'identité de la parcelle n'est pas préservée, mais où la production durable n'est jamais mélangée à la production conventionnelle ; le mass-balance où la production durable est mélangée à la production conventionnelle, mais où la proportion de produits durables à la vente est égale à la proportion à la production.

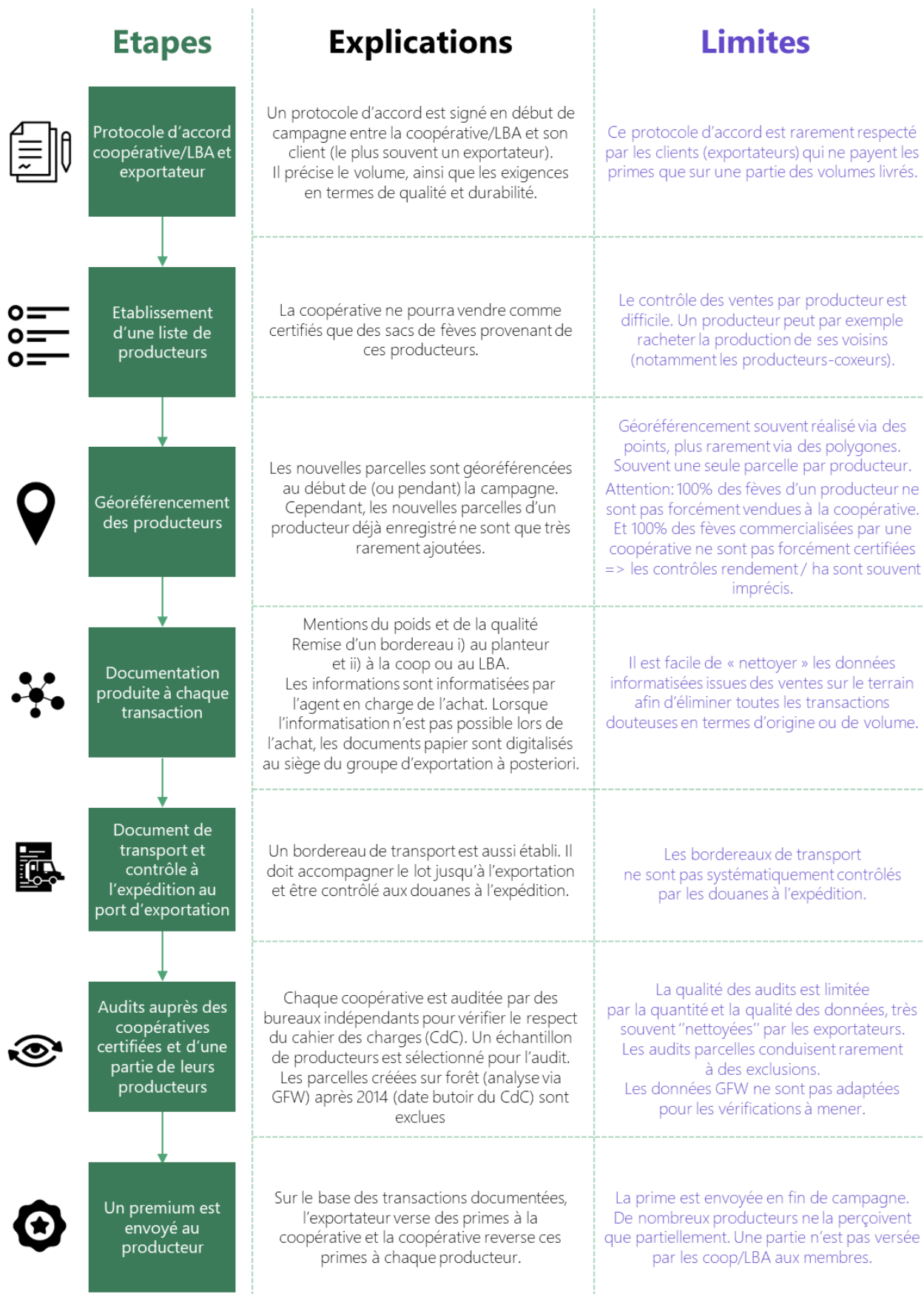


Figure 16. Schéma du processus de traçabilité pour une coopérative certifiée Rainforest Alliance

Des études dans d'autres pays ont montré que de tels systèmes de traçabilité devaient faire face à une multitude d'obstacles (voir la Figure 17)²⁹.

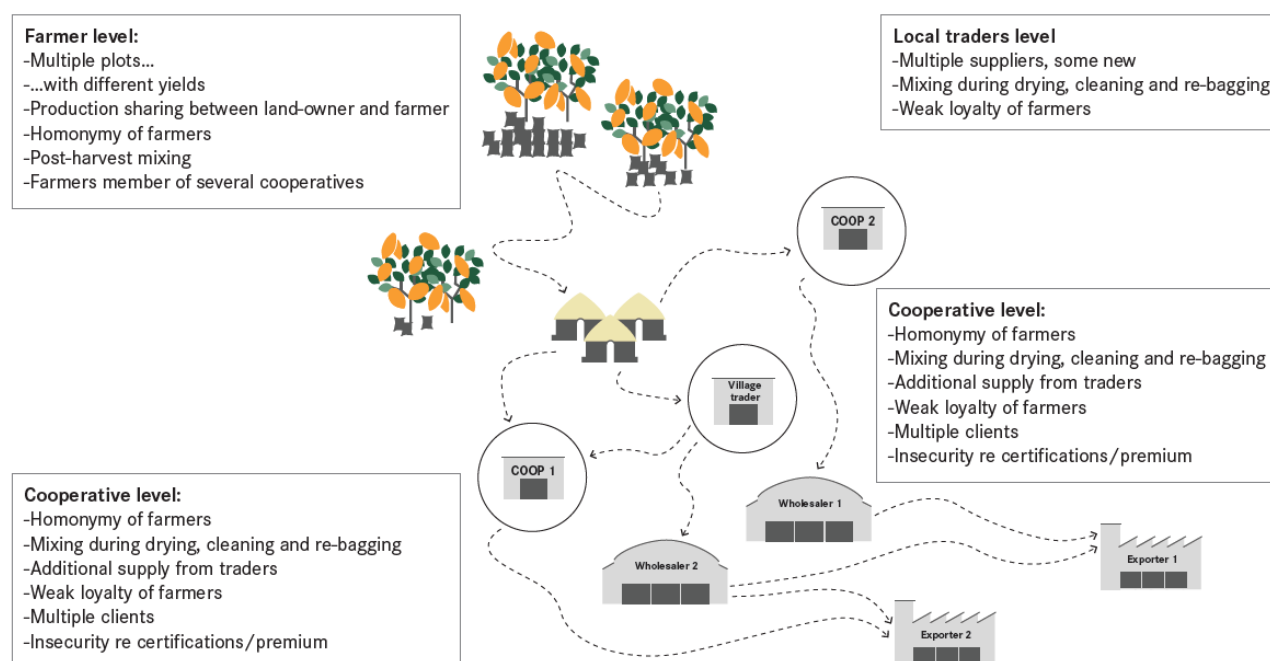


Figure 17. Obstacles à la traçabilité pour chaque étape de la filière. Source : rapports Nitidae Côte d'Ivoire et Ghana, 2021

Le niveau de contrôle et la minutie des audits sont essentiels pour qu'un tel système garantisse une réelle traçabilité. Il faut par ailleurs souligner que c'est une traçabilité contrainte par le marché : sans progression conséquente de la demande du marché, une partie de la production est vouée à ne pas être tracée.

Or, un tiers de la production mondiale de cacao certifiée RA n'a pas trouvé preneur à l'exportation lors de la campagne 2020-2021. En outre, les systèmes de traçabilité s'appuyant sur cette certification ne permettent pas d'assurer une transparence complète : les données demeurent la propriété partagée de RA, dont les intérêts demeurent privés, et des acteurs de l'aval dans la chaîne de valeur. Cela limite encore les capacités de contrôle et évaluation.

2.2.2. Des outils de traçabilité disponibles mais encore relativement peu déployés au Cameroun

Afin de répondre à la demande de leurs clients chocolatiers, les exportateurs et broyeurs de cacao, déploient des équipes spécialistes de la traçabilité et mettent en place des outils propres. Ces outils font partie de leurs programmes de durabilité à l'échelle « groupe » et vont souvent au-delà de la seule filière cacao.

²⁹ Voir : Nitidae et EFI, Traceability and transparency of cocoa supply chains in Côte d'Ivoire and Ghana, 2021. Et : Nitidae et EFI, Sustainability initiatives in Ivorian and Ghanaian cocoa supply chains: benchmarking and analysis, 2021.

Exportateur/ broyeur (% marché)	% volumes géoréf. et tracés	# agents de traçabilité	Méthode	Autres outils / programmes « durabilité »
Cargill (22%)	≈85% (≈35% en polygones)	≈25	Par enregistrement contraignant des fournisseurs et contrôle	Harvest : manuel Farmforce : numérisation
Olam (19%)	≈27%	≈22		Forest loss risk index OFIS: enquêtes producteurs Axos
Barry C. (17%)	≈45%	≈30		Cocoa Horizon Enquêtes producteurs
AMS (5%)	≈90%			ECOM Sustainability
Producam (5%)	≈15%	Assumé par fournisseurs		

Figure 18. Programmes de géoréférencement des principaux exportateurs et broyeurs au Cameroun

Les outils employés accroissent *de facto* les informations sur l'origine de la production. Les trois premiers exportateurs étudiés ici ont comme point commun de s'appuyer à la fois sur une cartographie des parcelles via des polygones géoréférencés et sur un système de vérification papier pour la « *traçabilité du premier kilomètre* ». Chaque groupe possède ainsi des agents de traçabilité qui couvrent leurs principales zones d'approvisionnement (voir la Figure 18).

Plus particulièrement, Cargill s'appuie sur deux systèmes de traçabilité, l'un fonctionnant sur de la documentation physique (Harvest, 37 000 planteurs concernés selon des données communiquées en février 2022), et le second, plus récent, fonctionnant sur un système informatique (Farmforce, 6000 planteurs concernés). Ces outils concernent uniquement la part de la production en approvisionnement direct mais le groupe dit développer un système de diligence raisonnée pour son approvisionnement indirect. En outre, Cargill a lancé en 2020 au Cameroun, ainsi qu'en Côte d'Ivoire et au Ghana, une gamme d'outils qui composent son programme de durabilité *CocoaWise*³⁰. La carte *CocoaWise* géoréférence les 11 centres d'achat Cargill en approvisionnement direct intégrés au programme de durabilité *CocoaWise* et fournit le nombre de producteurs certifiés UTZ – RA.

Barry Callebaut était l'un des premiers acteurs à adopter RA mais le groupe a progressivement développé sa propre initiative : *Cocoa Horizons*. Son cahier des charges est très proche mais il prévoit une prime inférieure à celle de RA (25 FCFA contre 50 FCFA)³¹. Les enquêtes socio-économiques auprès des producteurs seraient plus

³⁰ Gamme d'outils devant être déclinée comme suit : *eFinance*, service de paiement mobile ; *ProFarm*, aide à la décision pour les producteurs ; *ProCoop*, outil de support aux coopératives pour assurer la traçabilité depuis la parcelle. Voir : https://www.idhsustainabletrade.com/uploaded/2021/06/Case-Study-Cargill_Adjusted.pdf

³¹ Voir : <https://www.cocoa Horizons.org/>.

poussées que RA ne l'exige et permettent de compléter la base de données du groupe. C'est donc ainsi 45% de la production qui serait tracée.

Olam a lancé son outil de traçabilité et suivi de ses programmes de durabilité « Olam at Source » au Cameroun en 2020³² ; il s'agit d'une base de données interne où figure le géoréférencement des parcelles de chaque producteur ainsi que les données socio-économiques associées. Son programme de traçabilité est intimement lié au partenariat avec RA.

Bien qu'auditée par des bureaux internationaux comme KPMG ou Deloitte dans le cadre d'audit internes ou exigés par les clients chocolatiers, la qualité des données de géoréférencement demeure incertaine. Il est en effet difficile de tester en détails et de manière exhaustive la qualité des données de géoréférencement, surtout sans croisement entre les bases de données des différents acteurs et vérifications de terrain approfondies. Selon certains témoignages, autour de 20% des contours prélevés sur le terrain présenteraient des problèmes de géoréférencement (chevauchement de polygones notamment). A cela s'ajoute le fait que certaines coopératives ont pu faire géoréférencer leurs membres plusieurs fois par des clients différents et que certains producteurs peuvent être enregistrés comme membres de plusieurs coopératives.

Le déploiement de ces outils passe souvent par la création ou l'accompagnement de coopératives pour améliorer les pratiques de récolte et de post-récolte des producteurs et pour accroître la part de l'approvisionnement direct. En revanche, d'après les entretiens menés, les principaux acteurs de l'approvisionnement indirect que sont les coxeurs, ne figurent dans aucune base de données et demeurent dans cet angle mort de la traçabilité précédemment décrit.

Les programmes déployés par ces grands groupes se calquent sur ceux mis en place en Côte d'Ivoire et au Ghana, mais la proportion de coopératives et producteurs impliqués est souvent plus faible au Cameroun (autour de 30%), ces programmes étant déployés avec un temps de retard. Ainsi, le *Cooperative Management System* (CMS) de Telcar, mis en place dès 2018 au Ghana et en Côte d'Ivoire, est arrivé en 2020 au Cameroun³³. Plus encore qu'un accompagnement, les exportateurs emploient les coopératives comme des sites-pilotes pour expérimenter une traçabilité renforcée.

2.2.3. Quelques exemples de traçabilité renforcée pour les marchés de niche

Profitant souvent d'un accompagnement renforcé de la part de clients engagés dans des démarches de qualité, et s'appuyant sur des prix garantis et supérieurs au marché conventionnel diverses initiatives ont émergé au Cameroun.

Celles-ci mettent en œuvre une traçabilité plus poussée selon des niveaux d'exigence et des méthodologies variables. Leurs modes de fonctionnement sont résumés dans la Figure 19.

³² <https://www.olamgroup.com/news/all-news/blog/olam-celebrates-its-place-in-cameroon-history.html>

³³ Voir : https://www.intracen.org/uploadedFiles/intracenorg/Content/About_ITC/Corporate_Documents/Annual_Report/AR2018.pdf.

Initiative	Centre d'excellence Ntui SOCOOPEC-N	SOCAEZICA – Appui de Telcar ³⁴	Pallisco - Eticwood
Dpt / Région	Mbam-et-Kim, Centre	Obala, Centre	Mindourou, Département du Haut-Nyong, Est
Prix bord-champ	Producteur : 1200 FCFA Coopérative : 440 FCFA	Prime de 50 FCFA / kg pour le cacao certifié	1250 FCFA/kg équivalent sec (achat frais)
Type de traçabilité	Identité préservée	Ségrégué / Mass Balance	Identité Préservée/ Lot de producteurs
Suivi de la distribution des phytos	Oui	Non-établi	A venir
Géoréférencement (polygones)	Oui	Oui	Oui en cours
Forces	Prix bord-champ Accompagnement technique fréquent Rapprochement coop- chocolatier Qualité	Système de gestion des coopératives du groupe Prêt d'équipements Partenariat privilégié : quasi-exclusivité Accompagnement technique (20 formations /an)	Prix bord-champ Accompagnement technique fréquent Travail poussé sur l'amélioration de la qualité (centre de séchage)
Faiblesses	Marché de niche aux volumes limités Majorité de fèves vendue sans prime	Prime limitée	Faiblesse des volumes,
Éléments clé de la stratégie	Centre de traitement post-récolte	Fort suivi et proximité du centre d'achat	Centre de traitement post-récolte, partenariat avec opérateur forestier, clients identifiés

Figure 19. Trois sites-pilotes de cacao durable avec leurs programmes de traçabilité

La coopérative SOCOOPEC bénéficie d'un fort appui extérieur dans le cadre de l'initiative des centres d'excellence du CICC. Elle est le fruit d'un partenariat fort avec le chocolatier Puratos (membre des chocolatiers engagés), l'entreprise spécialisée en traçabilité Cocoa Trace, le trader Foda Trading et la banque de microfinance MUPECI. Les chocolatiers engagés garantissent un débouché commercial pour le cacao d'excellence. Le point clé de la stratégie de la coopérative est le centre de traitement post-récolte (voir la Figure 20, page suivante).

La coopérative prend en charge l'achat des produits phytosanitaires et le transport des fèves depuis le bord de route jusqu'au centre. Le prix d'achat des fèves est de 1640 FCFA/kg : 1200 FCFA/kg pour le producteur et 440 FCFA/kg pour la coopérative (ce qui inclue l'envoi de brigades d'écabossage dans les champs des producteurs).

La traçabilité est assurée par "identité préservée" mais est confrontée à certaines difficultés : tailles de sac différentes le long de la chaîne de transformation et changements de volume des fèves à l'issue des opérations de fermentation et de séchage. Chaque sac possède tout de même un code d'identification auquel peut être

³⁴ Pour une présentation détaillée, voir : Béra, Amandine. « Vers un cacao traçable : impacts des modèles existants sur la rentabilité des petits producteurs au Cameroun ». Montpellier: AgroParisTech, 2021.

associé un ou plusieurs producteurs mais pas leurs parcelles. Par ailleurs, en dehors des fèves vendues aux chocolatiers engagés, il convient de préciser que les fèves sont vendues sans traçabilité.

La coopérative cherche également à lutter contre la déforestation en interdisant l'augmentation des superficies. Via le suivi de la distribution d'intrants, par les visites fréquentes dans les parcelles et par le contrôle communautaire, le système de traçabilité déployé par le centre peut ainsi vérifier les déclarations des producteurs.



Figure 20. Photographies du centre d'excellence SOCOCOPEC à Ntui

Les initiatives précitées sont utiles pour montrer qu'une traçabilité complète est possible, à condition qu'un des clients accepte de payer et d'accompagner les organisations de producteurs dans un tel processus.

Pour autant, elles ne suffisent pas à faire évoluer les pratiques sur l'ensemble de la filière et ne sont pas toujours représentatives de la réalité vécue par l'ensemble des producteurs. C'est pourquoi les institutions publiques du cacao et l'interprofession ont initié des programmes visant à renforcer la traçabilité au niveau national.

2.3. Les initiatives publiques peuvent améliorer la traçabilité de la filière, à condition qu'elles soient suffisamment coordonnées et généralisées

Plusieurs initiatives publiques sont actuellement portées par l'ONCC, le FODECC et le CICC. Toutefois, elles sont toutes mises en œuvre jusqu'à présent sous la forme de programmes et projets « pilote » à petite échelle (milliers de producteurs).

2.3.1. CICC : enregistrement des producteurs et géoréférencement de leurs parcelles par un géomètre assermenté

Le CICC a initié un programme d'enregistrement des producteurs en septembre 2019 pour mieux les connecter aux filières nationales et internationales. Sur le modèle des cartes déjà remises aux LBA et coopératives, chaque producteur s'est vu remettre i) une carte précisant son nom, numéro d'identité unique (CNI), lieu de résidence, département et différentes parcelles géoréférencées et ii) un « livret du cacaoculteur », détaillant les informations de commercialisation historiques (volumes de vente, nom acheteurs, date, prix) (voir la Figure 21)³⁵. La carte contient un QR code qui, scanné, ouvre l'accès aux informations contenues dans la base de données du CICC.

³⁵ Voir : <http://leconomie.cm/le-cicc-distribue-les-premieres-cartes-et-livrets-aux-producteurs-de-cacao/>

Le CICC conditionne ses aides et formations à la détention de ces documents. 60 000 cartes ont ainsi été remises depuis 2019 à des producteurs majoritairement situés dans le Centre, et notamment dans les départements de la Lékié et du Mbam-et-Kim.

En complément de l'enregistrement des producteurs, le CICC a initié le géoréférencement de 10 000 producteurs (début juin 2022). Plusieurs techniques ont été expérimentées (point GPS via smartphone, détournement via application smartphone, référencement par drone avec deux compagnies différentes) avant que la solution d'un géoréférencement par un géomètre assermenté ne soit sélectionnée. Les polygones peuvent alors être croisés avec les informations relatives au statut juridique de la parcelle et avec les catégories foncières nationales : Domaine forestier national (DFN), Domaine forestier non permanent (DFnP) (voir la Figure 22). Pour les 6000 parcelles précitées, quatre mois de travail ont été prévus (5 à 7 équipes mobilisées sur des périodes allant de 2 à 6 jours) avec un coût estimé entre 8000 et 12 000 FCFA par parcelle.



Figure 21. Livret du cacaoculteur et carte producteur remis par le CICC

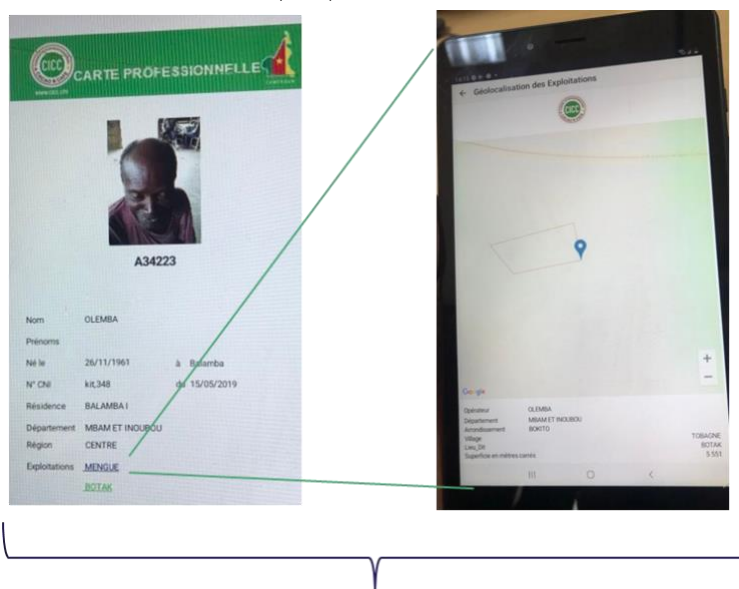
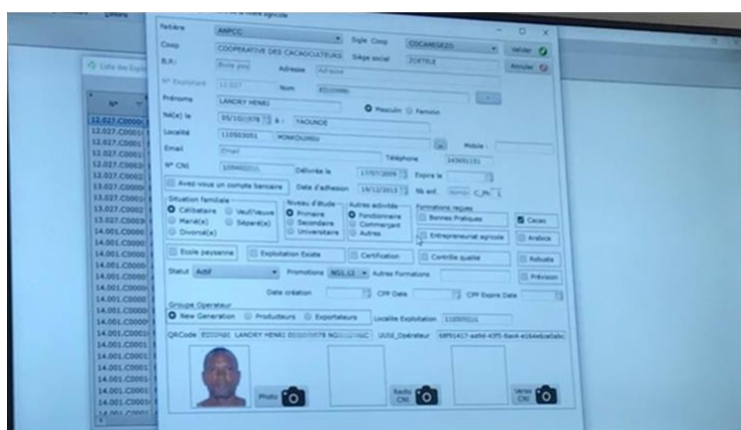


Figure 22. Géoréférencement du CICC: de la carte producteur à la base de données



Un croisement avec les bases de données des entreprises privées est envisagé avant une potentielle fusion partielle des informations. Un protocole d'accès aux données est en cours de développement, en coordination avec l'Agence nationale des technologies de l'information (ANTIC) qui régle au Cameroun la gestion des données personnelles³⁶.

³⁶ Voir : <https://www.antic.cm/index.php/fr/info-tic/textes-du-secteur-des-tic.html>.

2.3.2. Le Guichet producteurs du FODECC : incitation à l'enregistrement et au géoréférencement des producteurs

Dans le cadre du Guichet producteurs, le FODECC pilote depuis août 2021, en partenariat avec Agri Edenred, le lancement d'un dispositif digital de subventions aux agriculteurs. Si son objet est d'abord de mettre à leur disposition des subventions pour l'achat d'intrants et d'équipements, avec un système de commande et de paiement digital, il comporte également un volet de collecte de données.

La distribution de subventions sera conditionnée à la création d'un compte bancaire, à la superficie de la parcelle (< 10 Ha) et à son géoréférencement. Une première phase de déploiement du Guichet producteurs a débuté en 2022 dans le Moungo avec un objectif de 10 000 producteurs à atteindre lors de la prochaine campagne, et l'autodéclaration / géoréférencement des producteurs sous la co-supervision de techniciens d'Edenred et du FODECC. Le FODECC a pour objectif d'atteindre 100 000 producteurs à horizon 2025. Le FODECC se dit ouvert à un partage des données avec les autres acteurs de la filière, et envisage aussi un croisement avec les données de géoréférencement collectées par le CICC.

2.3.3. Réflexions en cours à l'ONCC autour du déploiement d'un système de traçabilité national

La conception et la budgétisation du système de traçabilité national est actuellement en cours, avec l'appui d'IDH, sous la supervision de l'ONCC et en lien avec l'objectif annoncé dans la Feuille de route pour un cacao sans déforestation (FRCSD) d'assurer une traçabilité à 100% du cacao de la parcelle jusqu'au port d'exportation d'ici fin 2025. Ce travail a été confié au consortium TCV-C³⁷ et fera certainement l'objet d'échanges à l'occasion des *Cocoa Talks* qui seront prochainement déclinés au Cameroun.

2.3.4. Un besoin de coordination mais surtout de clarification des mandats

Pour le moment, ces trois initiatives publiques ne sont pas coordonnées, bien que soit envisagée la fusion des bases de données constituées à terme et les exportateurs, acteurs majeurs de la traçabilité, n'ont jusqu'à présent pas participé à la production ou à l'audit des données. Les synergies potentielles apparaissent pourtant nombreuses. La Figure 23 explicite les divers services nécessaires à une traçabilité efficace et détaille leur réalisation effective ou non.

³⁷ Voir : <https://www.cocoa-traceability.com>.

Traçabilité : services nécessaires pour un système efficace

En **bleu foncé** les programmes déjà réalisés, en **bleu clair** les programmes en cours de réalisation

Acteur	CICC	FODECC	ONCC	Autre
Identification unique du producteur				
Base de données centralisée des producteurs				
Formalisation et enregistrement des coxieurs	+/- 40% des volumes mais aucun programme initié à leur endroit (voir diapo suivante)			
Formalisation et enregistrement des Coop/LBA				
Reçus et registres de transactions commerciales				Coop/LBA
Géoréférencement				Exportateurs et RA
Audit indépendant de qualité				Bureaux d'audit
Capacité de vérification des données				MINADER

Figure 23. Services nécessaires pour une traçabilité efficace en lien avec les programmes actuels

L'insuffisante traçabilité actuelle dans la filière cacao au Cameroun n'est pas sans lien avec ce manque de coordination entre acteurs publics et privés. La coordination sera pourtant nécessaire pour que la filière surmonte les principaux obstacles à une traçabilité complète : l'absence de formalisation des coxieurs, par lesquels transite pourtant la majorité du cacao ; le manque d'information collectée auprès des coopératives et des LBA quant à l'origine de la production (alors même qu'ils seraient en position de la partager) ; l'audit insuffisant, par les pouvoirs publics, des systèmes privés de traçabilité.

Précisément, étant donné l'importance des démarches initiées par le secteur privé et le CICC, il ne s'agit pas nécessairement de construire un nouveau système de traçabilité *ex nihilo*, mais de développer les capacités d'audit, de formation, de vérification des données dans la filière. D'autant plus que les coûts d'un système de traçabilité augmentent proportionnellement à la quantité d'informations collectées ; un système trop ambitieux risque d'avoir du mal à survivre dans le temps ; plus viables sont les systèmes qui se concentrent d'abord sur l'essentiel (géoréférencement des parcelles identification et contacts des producteurs, volumes associés) avant d'accroître la quantité de données une fois la traçabilité minimale consolidée. Pour autant, cela ne signifie pas que l'Etat ne devrait pas accéder au moins en partie aux bases de données du secteur privé. Au contraire, un accès à certaines données clés permettrait de contrôler les informations produites et de s'assurer du respect minimal de qualité et de transparence. Plus cette base de données sera transparente, et plus la solution sera efficace en termes de coût : toutes les parties prenantes, privées comme publiques, pourront la nourrir et la vérifier. La Figure 24 synthétise les initiatives de traçabilité publiques et privées, à chaque étape de la chaîne de commercialisation.



	Secteur public	Initiatives privées et projets
Parcelles	Pas de géoréférencement institutionnalisé, pas de cadastre rural	Environ 150 000 ha géoréférencés
Producteurs	Dernier recensement agri: 2014 Pas de registre, ou identifiants	2020: +/-50 000 producteurs (10%) sous certification RA + dizaine de milliers sur initiatives durabilité/programmes
Coxeurs	Pas de registre, même registre de commerce	Pas d'initiative pour les identifier et les enregistrer
Acheteur (LBA) / coopératives	Enregistré et suivi volumes hebdo ou mensuel et par campagne	Volumes fournisseur bien tracés par exportateurs et transformateurs mais origine (région/dpt) non contrôlée
Exportateurs/transfo	Statistiques douanières détaillées	Environ 90 000 tonnes (31%) tracé (mais audit incertain)
Importateurs/destination	Statistiques douanières détaillées	Traçabilité client direct, pas forcément re-export

Figure 24. Programmes de traçabilité des secteurs public et privé

La mise en place d'une gouvernance hybride, telle que recommandée par d'autres chercheurs mobilisés autour du cacao durable camerounais³⁸, pourrait favoriser l'avènement d'une traçabilité complète et maîtrisée. Sans préjuger des propositions qui seront faites à l'ONCC par TCV-C, il s'agira de toutes façons de rassembler toutes les parties prenantes pour que la réflexion collective soit poursuivie, notamment sur les moyens déjà à la disposition des acteurs et sur les conditions à remplir pour que chacun puisse apporter sa pierre à l'édifice. Des recommandations plus précises sont formulées sur la répartition des rôles et mandats de ces acteurs dans la dernière partie de cette étude.

La traçabilité est une condition sine qua non pour la mise en œuvre de programmes de durabilité efficients : elle permet de discriminer fèves durables et non-durables, de sanctionner le cacao qui n'en suit pas les principes et de récompenser celui qui excelle. Néanmoins, la durabilité ne se réduit pas à la traçabilité : la durabilité est un savant équilibre à trouver entre revenus économiques suffisants, équité, inclusion sociale et préservation de l'environnement. Dans le contexte camerounais, où de nombreux cacaoculteurs vivent sous le seuil de pauvreté et où la forêt dense humide occupe encore une grande partie du territoire national, cet équilibre est particulièrement ardu à trouver.

³⁸ Voir Lescuyer et al., 2020.

3_ Durabilité : quels sont les principaux risques sociaux, économiques et environnementaux dans la filière cacao au Cameroun

3.1. Une production de cacao qui connaît une croissance modérée, mais avec un potentiel d'accélération pouvant menacer les forêts

3.1.1. Des données de production très incertaines qui handicapent les analyses liées à la durabilité

Les données disponibles sur la production, les surfaces cultivées et le rendement sont nettement plus imprécises que celles sur les exportations de cacao. Les enquêtes du Ministère en charge de l'agriculture (MINADER) et de l'ONCC ont abouti à une fourchette assez large : entre 300 000 et 600 000 foyers cultivant du cacao pour une surface de 375 000 à 600 000 Ha mais les récentes estimations du CICC, basées sur leurs actuelles opérations de géoréférencement, nous incitent à retenir plutôt le bas de ces fourchettes (cf Figure 7). Le rendement moyen serait similaire à celui observé en Côte d'Ivoire et au Ghana et également sujet à de fortes disparités régionales : il dépasse la tonne à l'hectare dans certaines parcelles du Sud-Ouest, où les pratiques culturales méthodes de traitement et d'entretien des vergers sont bien maîtrisées, tandis qu'il est en moyenne inférieur à 300 kg/ha dans le Sud ou l'Est. Dans la région Centre (1^{ère} région productrice), les rendements oscillent entre 500 et 700 kg/ha.

Les données sont disponibles à un niveau régional à partir des bilans annuels de campagne de l'ONCC. Cependant, étant donné que ces bilans de campagne s'appuient sur des données recueillies au niveau des LBA et coopératives, ils ne reflètent pas nécessairement les niveaux de production régionaux (voir la Figure 25).

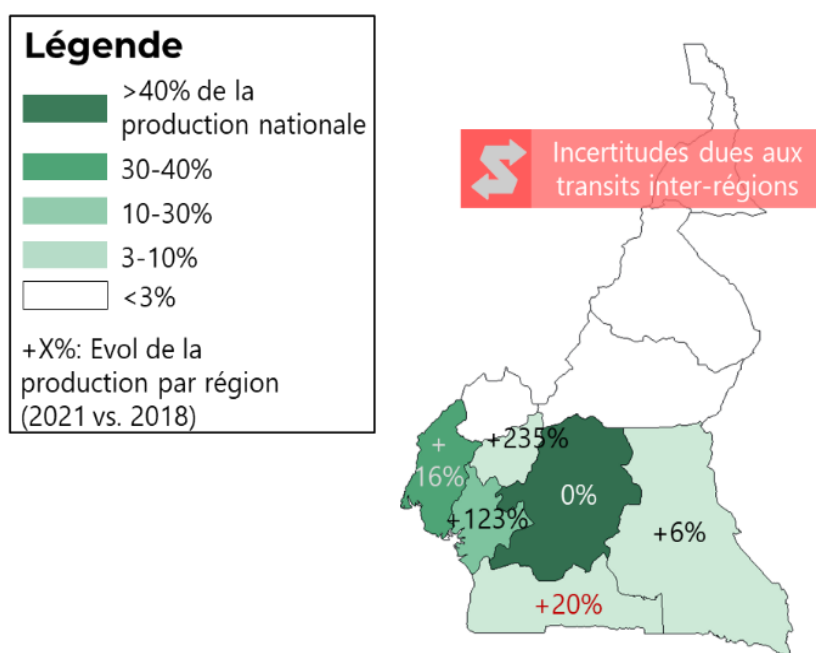


Figure 25. Production de cacao par région et évolution depuis 2017-2018.

La région Centre apparaît comme le premier bassin de commercialisation du cacao, avec plus de 40% de la production nationale lors de la campagne 2020-2021, une proportion très stable depuis 2017-2018. La région Sud-Ouest continue de concentrer plus de 30% du cacao commercialisé, devant le littoral qui captait 14% du cacao commercialisé en 2020-2021. Le littoral est la deuxième région avec la plus forte croissance à court terme (+123% par rapport à la campagne 2017-2018) après la région Ouest (+235%), mais dont la contribution à la production nationale demeure marginale.

Avec les conflits dans les régions anglophones de l'Ouest, plusieurs centaines de milliers de personnes ont quitté les régions Nord-Ouest et Sud-Ouest pour les pays limitrophes ou pour d'autres régions du pays³⁹. La recomposition de la production cacaoyère n'est sans doute pas encore complètement visible.

³⁹ Voir : https://reporting.unhcr.org/sites/default/files/gr2019/pdf/GR2019_French_Full_lowres.pdf.

3.2. Les dynamiques de déforestation liées au cacao et autres productions agricoles

La loi forestière N° 94-01 du 20 janvier 1994, qui établit le cadre juridique de l'aménagement forestier au Cameroun, définit un Domaine forestier national (DFN) qui se divise en Domaine forestier permanent (DFP) et Domaine forestier non permanent (DFnP). Le DFP est voué à demeurer constitué de forêts ou d'habitats faunistiques qui doivent couvrir 30% du territoire (Loi des forêts de 1994). Le DFnP est constitué de terres forestières susceptibles d'être converties, sous réserve de plan d'aménagement accepté par l'Etat⁴⁰.

Relativement aux pays d'Afrique de l'Ouest, la déforestation a été plutôt faible au Cameroun depuis les années 1990 même si les données disponibles restent largement sujettes à caution qu'il s'agisse des données de la FAO citées en introduction ou du Global Forest Watch qui annonce une perte de couvert arboré de 5% entre 2000 et 2020. A ce titre, est placée en annexe une analyse sommaire des initiatives de suivi des forêts au Cameroun qui feront également l'objet de prochains *Cocoa Talks*.

La Figure 26 représente les différentes forêts du DFP qui semblent jusqu'à ce jour relativement bien préservées de la déforestation. Ainsi, jusqu'à aujourd'hui, la croissance modérée de la production de cacao n'a eu qu'un impact limité sur la déforestation. Comme la carte de partage du domaine forestier le laisse apparaître, l'essentiel des forêts à l'Est (la plus grande région forestière du pays) a un statut de réserve ou de concession forestière.

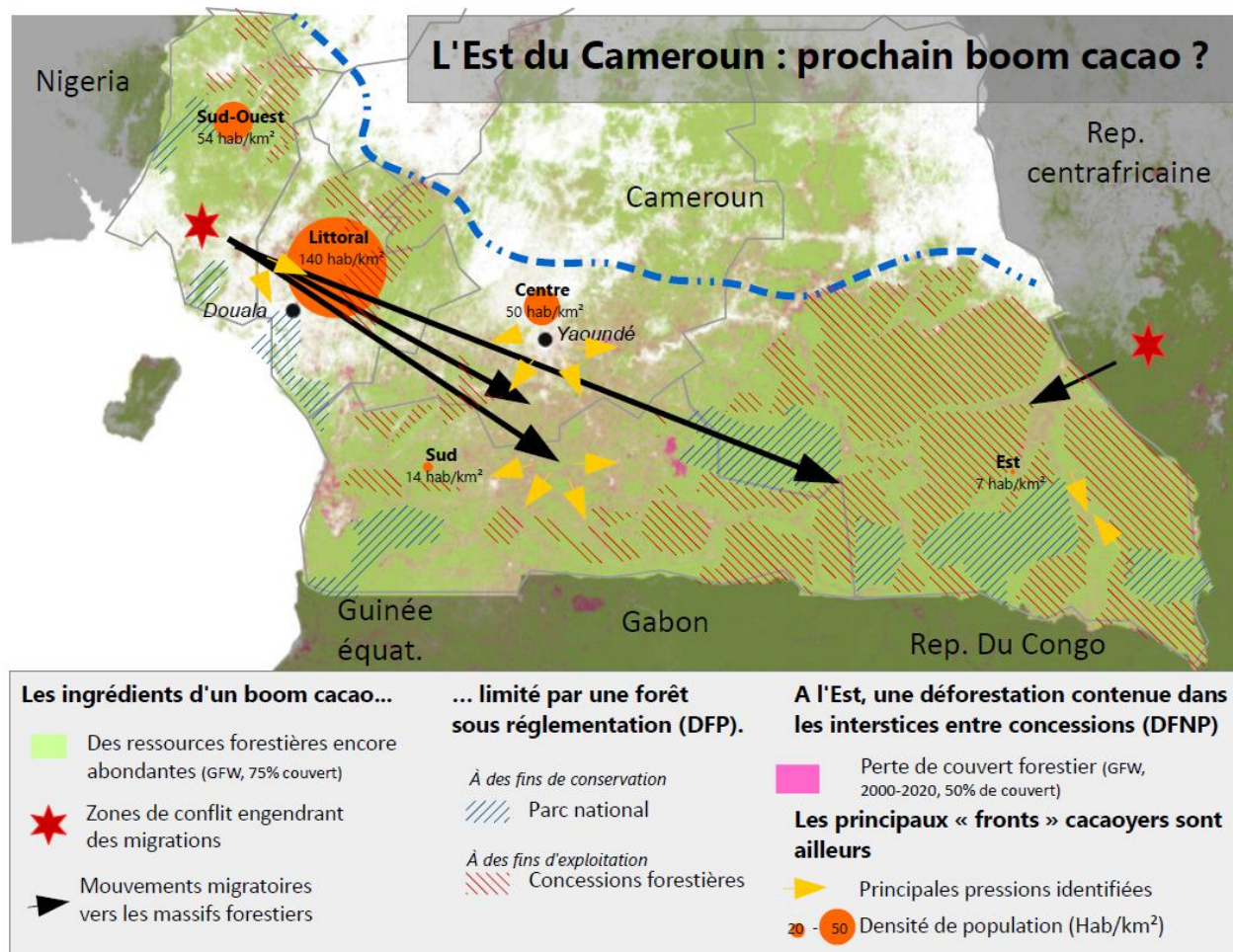


Figure 26. Carte synthétisant les éléments favorisant ou limitant un éventuel boom du cacao

L'expansion des cacaoyères est donc théoriquement limitée par la réglementation et la concurrence spatiale avec le secteur forestier. Il existe cependant des signaux d'une croissance potentielle dans le futur.

⁴⁰ Voir : http://pdf.wri.org/cameroon_forest_atlas_v3_francais.pdf

La production de cacao pourrait être stimulée d'une part par une stratégie de mitigation des risques des exportateurs qui, considérant la Côte d'Ivoire et le Ghana comme risqués, se tourneraient davantage vers le Cameroun (et d'autres pays africains comme le Nigéria, la Sierra Leone, le Liberia ou le Congo) pour diversifier leurs approvisionnements. D'autre part, la croissance de la demande mondiale en cacao, notamment avec l'émergence de nouveaux marchés (pays émergents)⁴¹ pourrait favoriser sur le long terme une hausse des prix incitative pour l'extension de la culture du cacao au Cameroun.

En outre, les travaux de François Ruf ont bien montré que la déforestation liée au cacao procède par booms et cycles successifs : lorsque certains facteurs s'ajoutent les uns aux autres (niveau de fertilité forestière, terres appropriables, main d'œuvre abondante liée à des migrations, incitation économique, volonté politique), la déforestation peut avoir lieu de façon extrêmement soudaine⁴².

Néanmoins, l'attractivité de la filière auprès des producteurs semble nettement plus faible qu'en Afrique de l'ouest. En effet, le coût (croissant) des intrants est plus élevé au Cameroun du fait d'un appui plus limité du secteur public, tandis qu'une demande soutenue en produits vivriers et en huile de palme incite jusqu'ici les producteurs à tourner davantage leurs investissements vers ces cultures destinées au marché national et sous-régional. Le fait que les cultures vivrières soient un facteur de déforestation plus important que le cacao a été mis en avant par plusieurs études dont une étude de 2017 du consortium Unique/IIASA/Rainbow⁴³. Nos entretiens, notamment dans le département du Mounjo ont également confirmé la plus forte attractivité des cultures vivrières et commerciales ciblées sur le marché national et sous-régional.

Finalement, comme présenté ci-dessous, les facteurs et tendances de déforestation liées au cacao apparaissent aujourd'hui limités, mais il demeure crucial de rappeler que les risques sont plus ou moins forts selon les territoires (voir la Figure 27).

Estimation des risques de déforestation par région selon les critères du « boom forestier » (Ruf, CIRAD)					
Région	Tendance cacao	Fertilité forestière	Disponibilité foncière	Disponibilité de main d'œuvre	Commentaires
Centre	-	+	-	+++	Bonne connexion au marché Croissance démographique
Sud-ouest	+	+	-	+	Connexion au marché réduite par l'insécurité Départs de population
Littoral	+++	+	-	+++	Très bonne connexion au marché Croissance démographique Accueil de déplacés internes
Sud	++	+++	+	+	Connexion au marché croissante Petits flux de déplacés internes Fertilité forestière importante
Est	-	+++	+	-	Faible connexion au marché Faible disponibilité de main d'œuvre Attractivité du secteur minier

Figure 27. Analyse des risques de déforestation par région pour les principales régions productrices de cacao

⁴¹ Voir : <https://www.globenewswire.com/news-release/2021/12/13/2350863/0/en/Global-Cocoa-Market-Is-Expected-to-Reach-15-5-billion-by-2027-Allied-Market-Research.html>

⁴² Voir : Ruf, François. Booms et crises du cacao : les vertiges de l'or brun. Economie et développement. Montpellier : Paris : CIRAD-SAR ; Karthala : Ministère de la coopération, 1995.

⁴³ <https://chm.cbd.int/api/v2013/documents/9AC174A3-DA9D-FD8C-764C-E2691FA90EE8/attachments/205693/Rapport%20Provisoire%20Moteurs%20DD.pdf>

Le plus gros risque de voir la production de cacao devenir un fort vecteur de déforestation concerne à moyen terme la région littorale qui combine à la fois une excellente connexion au marché (proximité du port de Douala), des réserves de fertilité forestière non-négligeables et d'importants flux de déplacés internes⁴⁴ en provenance du Sud-Ouest. Ces déplacés internes ont une importante tradition et un savoir-faire de cacaoculture ce qui les incite à investir rapidement dans la mise en place de nouvelles parcelles de cacao dès lors que les populations locales et les autorités coutumières leur donnent accès à du foncier.

3.3. Pas de tendance au déclassement des concessions

La réglementation forestière actuelle au Cameroun limite les possibilités d'expansion des cacaoyères sur une grande partie des forêts camerounaises aujourd'hui incluses dans le DFP. Un risque à moyen terme pourrait venir d'une baisse de la rentabilité des concessions forestières relativement à d'autres activités (cacao, palmier à huile, hévéa, extraction minière) qui inciterait l'Etat à déclasser certaines concessions du DFP pour les intégrer au DFNP. Certains témoignages semblent indiquer que plusieurs entreprises d'exploitation forestière rencontrent des difficultés pour rentabiliser leur activité : les filiales du groupe Bolloré ont été liquidées (pour diverses raisons outre l'aspect économique)⁴⁵, Rougier a fait faillite⁴⁶, Wijma a vendu une scierie⁴⁷, Pallisco serait peu rentable.

Quant au facteur économique, il est difficile d'évaluer la dynamique réelle du marché du bois au Cameroun. Selon les dires de certains acteurs, les entreprises du secteur auraient connu d'importantes difficultés sur les dix dernières années ; la parafiscalité enrayant les modèles d'affaire des entreprises, notamment à l'Est.

Mais à rebours de ces témoignages, les données douanières (UN Comtrade) témoignent plutôt d'une croissance continue du secteur ces dernières années (voir la Figure 28). Entre 2010 et 2020, l'exportation de bois, toutes catégories confondues, a été multipliée par 1,6. Si un déclassement n'apparaît pas complètement impossible, à court terme le risque d'un ralentissement de l'industrie du bois semble limité. Les entretiens n'ont pointé vers aucun fait notable de déclassement de concessions.

Durabilité: Le cacao est un facteur de déforestation bien moins puissant qu'en Côte d'Ivoire

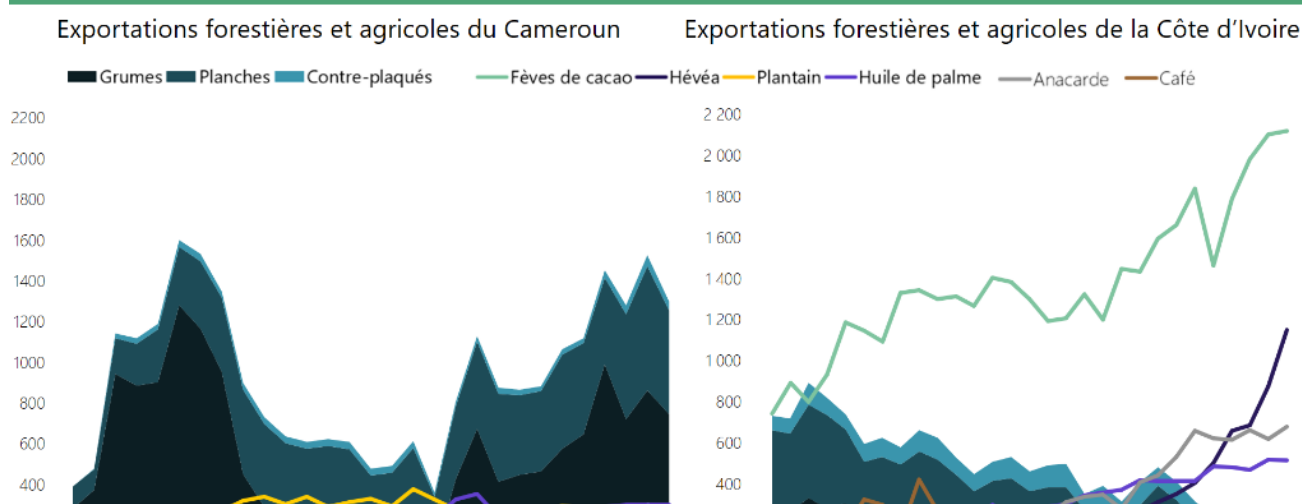


Figure 28. Comparaison des exportations forestières et agricoles du Cameroun et de la Côte d'Ivoire en volume depuis 2000.

Note : données d'exportation, hormis les données pour l'huile de palme qui sont celles de la production (consommation d'abord nationale). Unité : en milliers de tonnes. Sources : UN Comtrade (FAO pour les données d'huile de palme en production).

⁴⁴ https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/CMR-Stats_April_2022.pdf

⁴⁵ Voir : <https://reporterre.net/Bolloré-quitte-l-Afrique-apres-avoir-exploite-la-foret>.

⁴⁶ Voir : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/07/20/le-negociant-en-bois-rougier-cede-ses-filiales-au-cameroun-et-en-centrafrique_5334163_3212.html.

⁴⁷ <https://www.investiraucameroun.com/foret/2012-11910-l-exploitant-forestier-neerlandais-wijma-ferme-une-de-ses-scieries-au-cameroun>

En outre, le schéma général des exportations agricoles et forestières au Cameroun est très différent de celui qui apparaît en Côte d'Ivoire (voir la Figure 29). En Côte d'Ivoire, le volume d'exportation du bois a progressivement diminué, tandis que le volume d'exportations agricoles a augmenté. Au Cameroun, la croissance des exportations de cacao est modeste et les exportations de bois ont continué à croître. En revanche, une tendance pourrait être plus inquiétante pour les forêts camerounaises : la croissance de la production d'huile de palme à destination du marché domestique.

Au final, en lien avec l'analyse de François Ruf sur les booms de déforestation, l'infographie ci-dessous analyse la présence ou l'absence des facteurs clés qui pourrait entraîner une accélération de la déforestation liée au cacao au Cameroun.

Comme on le voit, si la réserve foncière est encore importante, les incitations économiques restent limitées pour une expansion rapide de la cacaoculture. En outre, la disponibilité de main d'œuvre, bien que croissante, s'oriente vers une diversité d'autres activités (vivrier commercial, extraction minière, migration vers les pays pétroliers du bassin du Congo). Contrairement à la Côte d'Ivoire ou encore au Ghana, le cacao ne joue pas au Cameroun un rôle prépondérant dans une déforestation qui reste très multifactorielle.

Enfin, notons qu'en Côte d'Ivoire l'expansion massive du cacao au détriment des forêts résulte aussi d'un choix politique fort de la part des gouvernements successifs, en lien avec une structure commerciale post-coloniale⁴⁸. Jusqu'à présent, l'Etat camerounais a réalisé des choix politiques beaucoup plus équilibrés entre la promotion de la cacaoculture, d'autres filières agricoles et d'une exploitation forestière durable.

Les facteurs de déforestation de la Côte d'Ivoire sont-ils réunis au Cameroun ?		
Des espaces forestiers disponibles...	Oui	Des espaces forestiers bien conservés (42% superficie du Cameroun), sources de fertilité
+		
Des domaines fonciers appropriables	Est et sud	Est : densité de population très faible (17 hab / km ² en 2010) ... mais espaces en grande partie sous concessions forestières (DFP). Sud : 15 hab / km ² et terres appropriables
+		
Et une main d'œuvre disponible	En cours ?	Migrations depuis le sud-ouest et le nord-ouest et fort accroissement démographique interne, migration RCA (a priori moindre) Mais une main d'œuvre occupée à d'autres activités
+		
Incitation macroéconomique à planter du cacao	Encore faible	• Culture perçue comme moins rentable que le palmier (ou certains vivriers) • Mais: Mutations de l'exploitation forestière => champ libre pour défricher ? • Volonté politique d'accroissement de la production peu impactante
+		
Une conjoncture internationale favorable	Incertain	• Volatilité prix cacao reste forte + CIV et Gha continuent d'augmenter leur suroffre + inflation 2021/2022 ne concerne pas le cacao • Mais: croissance continue de la demande internationale

Figure 29. Synthèse des éléments favorables ou défavorables à un boom de la déforestation due au cacao au Cameroun

Au-delà du rôle encore central joué par la valorisation du bois dans les espaces forestiers du pays, plusieurs initiatives REDD+ sont par ailleurs en cours⁴⁹ ou en gestation, portées par le renouveau des marchés volontaires du carbone forestier et ce, même si le cadre national reste encore largement incertain. Les nouveaux outils réglementaires (comme la PRCE) et technologiques (télédétection pour un suivi fin de la déforestation) pourraient encore contribuer au renforcement de cette volonté politique.

⁴⁸ Ongolo, Symphorien, Sylvestre Kouamé Kouassi, Sadia Chérif, et Lukas Giessen. « The Tragedy of Forestland Sustainability in Postcolonial Africa: Land Development, Cocoa, and Politics in Côte d'Ivoire ». Sustainability 10, no 12 (décembre 2018): 4611. <https://doi.org/10.3390/su10124611>.

⁴⁹ Voir : <https://www.iucn.org/fr/r%C3%A9gions/afrique-centrale-et-occidentale/notre-travail/les-programmes-pays-dans-la-zone-du-paco/programme-cameroun>.

3.4. La durabilité économique et sociale du cacao camerounais

3.4.1. Un prix du cacao relativement plus élevé qu'en Afrique de l'Ouest mais une activité jugée risquée et peu rentable par les producteurs

Au premier abord, le cacao semble un investissement rentable pour les agriculteurs camerounais. L'incitation prix au Cameroun est plutôt supérieure à celle prévalant dans les autres pays producteurs, avec des prix bord-champ qui ont varié entre 700 et 1 210 FCFA lors de la campagne 2020-2021. La Côte d'Ivoire ou le Ghana disposent certes d'un prix garanti (respectivement 1 000 FCFA et 978 FCFA en 2020-2021), mais ces prix garantis sont souvent éloignés de ceux réellement en vigueur : différentiel de l'ordre de 200 FCFA/kg en Côte d'Ivoire lors de la campagne 2020/2021 entre le prix minimum et le prix obtenu par certains producteurs d'après les enquêtes de Nitidae dans ce pays.

Un différentiel existe aussi au Cameroun entre le prix annoncé par l'ONCC et le prix réellement payé au producteur mais se situe plutôt autour de 50 à 100 FCFA selon les régions de production et qui correspond notamment à l'écart entre le prix rendu au port de Douala et le prix bord-champ. Pourquoi, dès lors, les producteurs estiment-ils que le cacao n'est pas ou peu rentable ?

Une analyse se focalisant seulement sur les prix masque cependant deux aspects du problème.

Le premier est qualitatif : de façon générale, la cacaoculture nécessite un travail considérable, un apport conséquent de main d'œuvre et ce, alors que les risques sont aussi significatifs⁵⁰. Beaucoup de ces risques valent pour l'ensemble des cacaoculteurs, quelle que soit la nationalité, et ne sont pas nouvelles : maladies, vols, mauvaise pluviométrie, volatilité des prix, etc. Les facteurs de risques externes tendent à être plus forts au Cameroun, où le marché est plus libéralisé qu'ailleurs et où les producteurs subissent de plein fouet la variation des prix. Il n'existe pas d'outils de compensation de l'évolution interannuelle des prix.

L'autre aspect est structurel. William Pokam Mba, expert climatique camerounais, l'un des rédacteurs scientifiques du sixième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), rappelle l'une des conclusions dudit rapport : les précipitations vont diminuer dans les zones subtropicales et les épisodes extrêmes (sécheresses et inondations) vont se faire plus fréquents⁵¹. Les producteurs camerounais en souffrent peut-être déjà. Si l'association entre événements climatiques ponctuels et changement climatique global ne va pas toujours de soi, des épisodes climatiques extrêmes ont déjà fortement impacté les producteurs : la sécheresse (presqu'aucune pluie de novembre 2020 à mai 2021) a empêché de nombreuses fleurs de cacaoyers d'arriver à maturité. Lors de la dernière campagne, au mois d'août 2021, des producteurs de la région du Centre n'avaient toujours aucune fève à vendre. Les cacaoculteurs ont donc perdu une partie significative de la production et ont dû contracter des prêts coûteux auprès d'acteurs informels. Ces sécheresses rendent aussi plus difficile le travail de pépiniériste et augmente le taux de mortalité des jeunes pousses : selon la SODECAO, les sécheresses seraient responsables d'une perte de 40 à 50% de plants par an⁵².

Le fait que des plantes comme le palmier à huile, l'hévéa ou le manioc fassent preuve d'une plus grande résilience face aux aléas climatiques vient conforter leur avantage comparatif face au cacao pour des producteurs qui ne sont pas incités économiquement à s'investir dans cette production.

⁵⁰ Un travail de Véronique Alary soulignait déjà ce point en 2000 : Alary, Véronique. Les cacaoculteurs camerounais face aux risques. Montréal: L'Harmattan, 2000.

⁵¹ Voir un entretien avec William Pokam Mba : <https://vert.eco/articles/rapport-du-giec-certains-dereglemens-climatiques-apparaissent-irreversibles>. Résumé exécutif du sixième rapport du GIEC : Masson-Delmotte, Valérie, et al., éd. « Summary for policymakers ». In Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Cambridge University Press, 2021.

⁵² Voir : <https://www.investiraucameroun.com/agriculture/2104-16270-en-raison-des-changements-climatiques-le-cameroun-perd-40-a-50-jeunes-plants-de-cacaoyers-par-an>

Les producteurs camerounais ont donc développé des modes de production moins rentables mais également plus résilients (voir la Figure 30).

Les exploitations camerounaises semblent en moyenne moins rentables mais plus résilientes que les exploitations ivoiriennes

Pays	Coûts de production FCFA/kg	Rendements Kg/ha	Prix de vente FCFA/kg	Revenus FCFA/ha
Jeune plantation avec prix haut				
	400	900	1000	540 000
	400	600	1100	420 000
Vieille plantation avec prix haut				
	550	600	1000	270 000
	400	400	1100	280 000
Vieille plantation avec prix bas				
	550	600	750	120 000
	400	400	750	140 000

Figure 30. Comparaison de la rentabilité et de la résilience de la production de cacao entre une exploitation type en Côte d'Ivoire et au Cameroun

Comme visible dans cette comparaison d'exploitations cacaoyères « types », la rentabilité des exploitations camerounaises est moins impactée par les baisses de prix que celle des exploitations ivoiriennes.

Il convient cependant de rappeler que des prix supérieurs pour le cacao n'impliquent pas obligatoirement des bénéfices supérieurs⁵³. Le tiers des coûts assumés par le producteur repose sur les insecticides (8%), les fongicides (12%) et les engrais (15%). Si le coût des insecticides et des fongicides sont en baisse sur le long cours (avec la production de génériques moins chers, en particulier en Chine), le coût des engrais lui, augmente et devrait continuer d'augmenter notamment en raison de la hausse des prix de l'énergie.

Les stratégies de réduction de la pauvreté dans la filière cacao doivent donc s'appuyer à la fois sur des outils de réduction des coûts de production et d'amélioration à long terme de la productivité (fertilisation organique, amélioration variétale, assurance accident pour les actifs de l'exploitation) et sur une stabilisation des prix à des niveaux plus élevés que ceux des décennies passées.⁵⁴.

⁵³ Voir en annexe un tableau de compte d'exploitation de petit producteur sous ombrage avec aide pour comprendre plus en détail un compte de gestion de petit producteur (tiré de Lescuyer, 2020).

⁵⁴ Pour une analyse des comptes de gestion des producteurs par archétype, voir l'article : Lescuyer, Guillaume, et Simon Bassanaga. « Positive Influence of Certification on the Financial Performance of Cocoa Production Models in Cameroon ». *Frontiers in Sustainable Food Systems* 5 (2021). <https://www.frontiersin.org/article/10.3389/fsufs.2021.743079>.

L'ensemble de ces risques ne touche pas les producteurs uniformément et Guillaume Lescuyer propose de distinguer cinq types d'agriculteurs (voir la Figure 31) suivant des critères de surface moyenne par foyer, de niveau d'appui extérieur et de type de culture (avec ou sans ombrage)⁵⁵.

	Petits planteurs			4-Moyens planteurs	5-Grands planteurs	TOTAL	Données officielles (MINADER, ONCC)
Caractéristiques	sous ombrage		plein soleil				
	1-sans appui	2-avec appui	3-avec appui				
Surface moyenne (ha/foyer)	1,5	2,5	3,0	12,0	25,0		
Rendement en fèves sèches (kg/ha/an)	280	600	500	700	150		
Nombre de foyers	200 000	45 000	45 000	3 000	300	293 300	300-500 000
Total de la surface en production (ha)	300 000	112 500	135 000	36 000	7 500	591 000	600 000
Total de la production de fèves (t/an)	84 000 000	67 500 000	67 500 000	25 200 000	1 125 000	245 325 000	241 029 519

Logiquement, les producteurs les plus affectés sont les petits producteurs, et de surcroît les petits producteurs avec un faible appui extérieur (200 000 foyers selon Guillaume Lescuyer).

Ces producteurs n'ont pas les moyens d'acheter des intrants et d'irriguer les champs, ils ne disposent pas non plus de la résilience financière pour faire face aux années de sous-production. En manque de liquidités, les producteurs n'ont d'autres choix, pour faire face aux frais de vie et de gestion (et notamment, en août-septembre les frais de scolarité) que de contacter des prêteurs informels (souvent les coxeurs).

A ces distinctions socio-économiques s'ajoute une variabilité géographique et écologique. D'abord parce que les zones du Cameroun ne sont pas toutes également exposées aux risques climatiques (voir la Figure 32) : les zones de transition forêts-savanes, le nord du Mbam-et-Kim ou le Lom-et-Djérem, par exemple, très affectés par la déforestation comme par changement climatique, subissent des formes

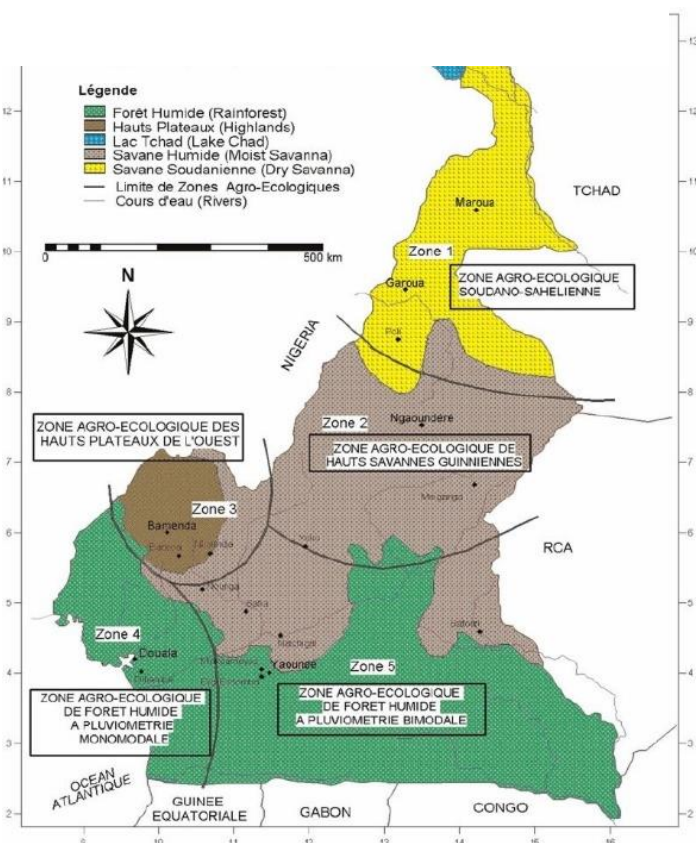


Figure 32. Carte des zones agroécologiques du Cameroun.

Source : Source : Ambassa-Kiki, 2000.

le

⁵⁵ Lescuyer, Guillaume, Laurence Boutinot, Pietro Goglio, et Simon Bassanaga. « Analyse de la chaîne de valeur du cacao au Cameroun. Rapport pour l'Union Européenne, DG DEVCO. Value Chain Analysis for Development Project (VCA4D CTR 2016/375-804) ». Monograph. CIRAD, 2020. <https://agritrop.cirad.fr/595017/>.

d'appauvrissement des terres⁵⁶. Aussi, plus la déforestation est importante, moins les arbres peuvent jouer leur rôle de stabilisateur climatique⁵⁷.

Un effet ressenti par des producteurs du Mbam-et-Kim, près de Yaoundé, qui rapportent une sécheresse plus sévère avec le recul des forêts. L'agroforesterie, mieux implantée au Cameroun qu'en Afrique de l'Ouest pour des raisons historiques et culturelles, peut aider à compenser les effets des dérèglements climatiques et à préserver les sols⁵⁸. La proportion de petites productions plein soleil est en effet beaucoup plus faible qu'en Afrique de l'Ouest : les deux tiers des superficies cultivées seraient ainsi sous ombrage⁵⁹.

L'autre facette de la variabilité géographique est liée aux infrastructures physiques : les producteurs des régions de l'Est (par exemple autour de Yokadouma) et du Sud, sont souvent moins bien reliés aux réseaux de transport ; plus difficilement accessibles, ils sont généralement moins soutenus.

Des données de 2007⁶⁰ permettent de comparer (voir la Figure 33) les trois premières régions productrices de cacao : le Sud-Ouest, le Centre et le Sud (sachant que la situation à l'Est est probablement similaire à celle du Sud). Ces données mettent en évidence les disparités territoriales du revenu des cacaoculteurs. Le revenu du cacao représentait en moyenne en 2010 environ la moitié (49%) du revenu des ménages devant les productions vivrières (21%), les activités extra agricoles (12%) et les productions fruitières (6%).

En 2017, le revenu moyen par actif d'une exploitation agricole produisant du cacao était de 145 933 FCFA par an soit un niveau supérieur au seuil de pauvreté au Cameroun. Toutefois, près de 69% des ménages vivant du cacao se situent en dessous du seuil de pauvreté (136 236 FCFA). D'importantes disparités entre ménage et entre région existent donc. Le Sud-Ouest est comparativement plus riche parce que les terres y sont plus fertiles et la région possède un plus long historique de cultures commerciales. Le réseau de commercialisation y était donc mieux implanté jusqu'à la crise sécuritaire actuelle.

Région		Cameroun	Sud-Ouest	Centre	Sud	Est
2010	Revenu moyen par personne (FCFA/an) ⁶¹	145 933	228 263	87 257	53 504	??
	% des ménages en-dessous du seuil de pauvreté chez les cacaoculteurs	69%	49%	83%	91%	??

Figure 33. Données socio-économiques des cacaoculteurs par région

Si une partie des exploitations cacaoyères permet donc aux producteurs de s'extraire de la pauvreté, de nombreuses exploitations restent dans une situation de précarité.

⁵⁶ Voir : ResearchGate. « Figure 1. Présentation de La Zone de Forêt Dense Humide à Pluviométrie... » Consulté le 23 mars 2022. https://www.researchgate.net/figure/Presentation-de-la-zone-de-foret-dense-humide-a-pluviometrie-bimodale-du-Cameroun_fig1_236212458.

⁵⁷ Voir : P. Bernard Tinker, J. S.I. Ingram et S. Struwe (1996). "Effect of slash-and-burn agriculture and deforestation on climate change". Agriculture, Ecosystems and Environment. Volume 58, p. 13-22.

⁵⁸ Voir : <https://www.cifor.org/knowledge/publication/6867/>

⁵⁹ Lescuyer et al., 2020.

Et : Jagoret, P. « Analyse et évaluation de systèmes agroforestiers complexes sur le long terme : application aux systèmes de culture à base de cacao au Centre Cameroun ». These, These de doctorat -- Agronomie. Fonctionnement des écosystèmes naturels et cultivés, 2011. http://publications.cirad.fr/une_notice.php?dk=560345.

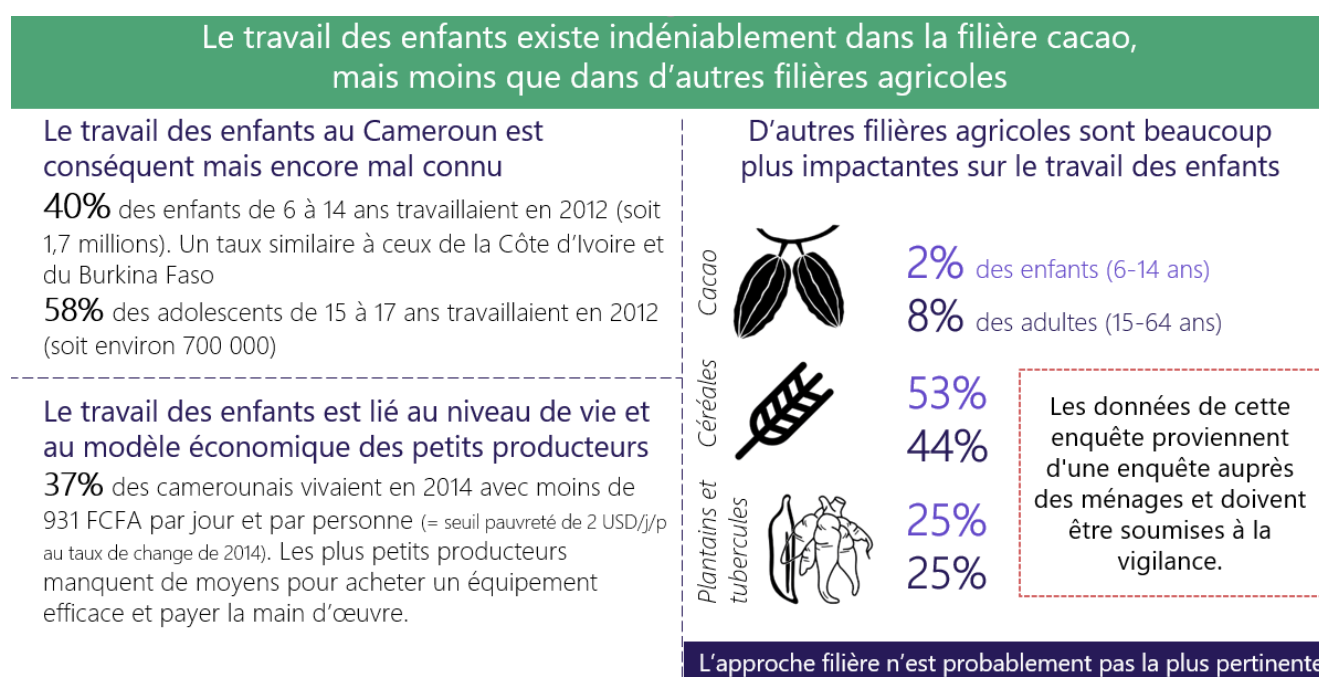
⁶⁰ Voir: Foleack, Denis. « Poverty and Share Revenue in the Cameroon Cocoa Zone ». Tropicultura 28, 1er janvier 2010.

⁶¹ La taille moyenne des ménages au Cameroun en 2005 était de 5,1. La taille des ménages était assez homogène entre les différentes régions : Sud-Ouest : 4,6 ; Centre : 4,8 ; Sud : 4,1 ; Est : 5,2. Voir : Mbarga, Bernadette. « Socio-demographic situation of ordinary households - 3è RGPH ». BUCREP, 2010.

3.4.3. Travail des enfants : un enjeu important, mais moins prégnant au Cameroun qu'en Afrique de l'Ouest

C'est à partir des contraintes économiques précitées qu'il faut comprendre la prégnance du travail des enfants dans la production agricole camerounaise, et par la même, dans la production cacaoyère.

En 2012, Understanding children work (UCW) estimait à 1,7 millions les enfants de 6 à 14 ans ayant une activité économique, tous secteurs confondus. Cela correspond à 40% de cette tranche d'âge⁶². Quant aux adolescents de 15 à 17 ans, ce sont 58% d'entre eux qui sont concernés. Ces données sont à rapporter au niveau de pauvreté de la population : 37% des camerounais vivaient en 2014 avec moins de 931 FCFA par jour⁶³ et 90% de cette population vit en milieu rural. Les familles disposant de faibles revenus et ne pouvant pas compter sur une couverture sociale suffisante dépendent structurellement du travail des enfants. Cependant, le niveau de pauvreté n'explique pas tout : le taux de 40% est plus élevé que ce qu'on pourrait attendre par rapport au niveau de vie du pays : il est similaire à celui observé en Côte d'Ivoire ou au Burkina Faso, alors que le PIB par tête camerounais est plus élevé⁶⁴.



Source: Etude de *Understanding children work* (UCW), 2012; ILO, 2008. Enquête camerounaise sur les ménages, Institut national de la statistique, 2018.

Figure 34. Infographie sur le travail des enfants au Cameroun dans la filière cacao et d'autres filières agricoles

Notons également que le cacao est loin d'être la première culture responsable du travail des enfants. Seulement 8% des travailleurs agricoles disent cultiver du cacao (352 127), quand 2% des enfants seraient concernés par une activité en cacaoculture (31 033)⁶⁵. C'est un chiffre non-négligeable mais qui doit être mis en perspective avec le travail des enfants dans les autres secteurs agricoles : en 2012, 78% des enfants travaillaient ainsi dans les cultures de céréales, de tubercules et de bananes. Ces données peuvent dès lors interroger sur la pertinence d'une approche « travail des enfants » particulière à la filière cacao.

⁶² Document de référence : Comprendre le travail des enfants, Cameroun, 2012, <https://documents1.worldbank.org/curated/pt/959591541772749154/pdf/WP-FRENCH-PUBLIC-ADD-SERIES-See-73756-travailenfants-Cameroun20130111-151632.pdf>.

⁶³ Enquête camerounaise sur les ménages, Institut national de la statistique, 2018. Voir : <https://afrique.le360.ma/autres-pays/societe/2018/12/15/24301-cameroun-plus-de-8-millions-de-personnes-vivent-en-dessous-du-seuil-de-la-pauvrete-24301>.

⁶⁴ Comprendre le travail des enfants, Cameroun, 2012.

⁶⁵ Comprendre le travail des enfants, Cameroun, 2012, p.41. D'après la troisième Enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM 3), 2007.

L'Etat camerounais et la société civile camerounaise semblent actuellement moins impliqués que d'autres pays d'Afrique subsaharienne sur la lutte contre le travail des enfants⁶⁶.

La majorité des programmes internes des exportateurs de cacao incluent le travail des enfants et les enquêtes auprès des populations visent à renseigner la thématique et à sensibiliser les producteurs. Les actions les plus significatives proviennent des organisations internationales, parfois partenaires des exportateurs (CARE, Plan International, ILO, UNICEF, Horizon jeunesse, etc.).

Notons enfin que comparativement à d'autres pays d'Afrique sub-saharienne, le réseau scolaire camerounais est considéré comme performant et permet un niveau de scolarisation primaire extrêmement élevé⁶⁷. Ce taux élevé réduit en grande partie les risques de pires formes du travail des enfants et de déscolarisation pour les travaux agricoles.

En conclusion, si le travail des enfants existe au Cameroun (comme dans la majorité des zones rurales du monde), les risques de déscolarisation et de « pires formes du travail des enfants » semblent nettement plus réduits qu'en Afrique de l'Ouest, et le lien avec la filière cacao semble relativement ténue.

Le travail des enfants est inégalement réparti selon les régions camerounaises

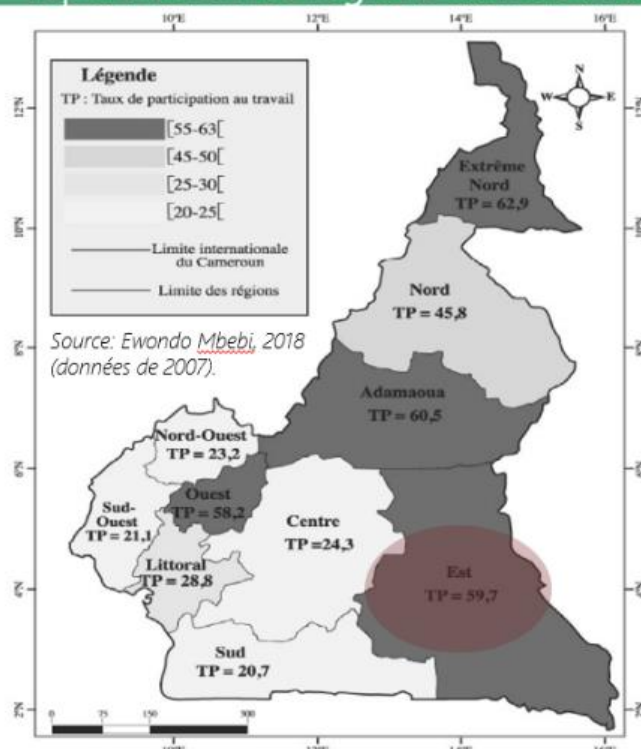


Figure 35. Cartographie du travail des enfants en milieu rural au Cameroun

⁶⁶ International cocoa initiative, Annex 10.

⁶⁷ <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/scolarisation-de-tous-les-enfants-camerounais>

4 Programmes de durabilité. Des actions dispersées vers une harmonisation de la gouvernance

4.1. Les programmes de durabilité privés

La problématique de la durabilité dans la production de cacao a fait l'objet de peu d'attention au Cameroun jusqu'au début des années 2010. La déforestation et le travail des enfants qui ont attiré l'attention sur la filière cacao en Afrique de l'Ouest dès les années 2000 étant beaucoup moins problématiques et urgents au Cameroun, les approches de durabilité dans ce pays sont principalement apparues via les programmes internes des grands groupes de négoce multinationaux et la mise en place de certification avec des coopératives de producteurs.

Jusqu'à 2019, les coopératives de producteurs certifiées l'étaient principalement avec la certification UTZ⁶⁸ dont les indicateurs de durabilité pouvaient être considérés comme relativement peu élevés et peu robustes. Avec la fusion de UTZ et Rainforest Alliance, le nouveau standard commun qui reprend en grande partie les indicateurs de la certification RA favorise une remontée des objectifs de durabilité pour les coopératives certifiées et leurs clients.

4.1.1. La certification Rainforest Alliance, premier outil de durabilité

La certification UTZ ne concernait en 2016 que 3% de la production⁶⁹, la certification RA était absente du pays ainsi que les certifications commerce équitable et agriculture biologique.

L'extension des programmes de durabilité et de certification des multinationales de négoce de fève de cacao via leurs filières d'exportation a permis une nette augmentation du nombre de producteurs et de coopératives certifiés au cours des 3 dernières années. Tandis qu'UTZ fusionnait avec RA en 2017, entraînant le passage des producteurs certifiés UTZ sous le standard RA entraînant un gros travail de mise en conformité pour les coopératives, le nombre de coopératives certifiées a fortement augmenté. En 2020-2021, environ 27% de la production camerounaise était concernée par la certification RA.

Cette très forte augmentation des programmes de certification est notamment à mettre au crédit de l'Initiative Cacao et Forêt développée en Afrique de l'Ouest qui a poussé les principales multinationales de négoce et les grands chocolatiers mondiaux à se fixer des objectifs élevés de développement de leurs programmes de traçabilité/durabilité et un investissement important dans ces programmes.

La certification RA étant le principal outil de durabilité utilisé par ces grands groupes pour l'implémentation de leurs stratégies et de celles de leurs clients (les chocolatiers), ils ont massivement investi dans cette approche de la durabilité. Le dernier standard de RA comporte les obligations suivantes (voir la Figure 36).

⁶⁸ Voir notamment sur la certification : Lescuyer, Guillaume, et Simon Bassanaga. « Positive Influence of Certification on the Financial Performance of Cocoa Production Models in Cameroon ». *Frontiers in Sustainable Food Systems* 5 (2021). <https://www.frontiersin.org/article/10.3389/fsufs.2021.743079>.

⁶⁹ Voir: Nlend Nkott, Anny Lucrèce, Syndhia Mathé, et Ludovic Temple. « Analyse multi-niveaux des freins à l'adoption de la certification du cacao au Cameroun ». *Economie rurale* 370, n° 4 (2019): 81-99.

Catégorie	Standard Rainforest Alliance	Audit et actions
Travail des enfants	Interdiction. Obligation d'identifier et atténuer les risques.	Contrôle auprès d'un échantillon de fermiers, questionnaire et sensibilisation.
Déforestation	Pas de déforestation à partir du 1 ^{er} janvier 2014 (définition FAO). Pas de production dans des aires protégées (sauf en cas d'autorisation pas des plans de gestion). Plan de gestion obligatoire si la zone tampon est à moins de 2 km d'une aire protégée.	Plan de gestion exigé pendant l'audit. Méthodologie HCS (High Carbon Stock). Géoréférencement des parcelles, croisé avec la cartographie Global Forest Watch (WRI).
Agroforesterie	Au moins 30% de couvert ombragé à l'échelle de l'exploitation. Cinq espèces d'arbres natifs par hectare.	
Prime	Prime de 50 FCFA payée par kg.	
Pratiques de production	Lutte intégrée contre les ravageurs pour réduire l'utilisation de pesticides ; rotation des cultures ; élagage annuel ; rénovation et rajeunissement ; pas d'organismes génétiquement modifiés ; évaluation évaluation du sol ; pas de défrichement par feu.	Visite des parcelles pendant les audits.
Vente et traçabilité	<i>Ségrégation physique</i> jusqu'au port d'exportation <i>Mass balance</i> au niveau de la transformation	

Figure 36. Principaux indicateurs et normes de durabilité du standard RA

Sur la campagne 2021/2022, la certification a prévu un cahier des charges différencié selon le pays de production du cacao (Côte d'Ivoire, Ghana, Cameroun ou Nigeria). L'objectif étant d'encourager une transition vers des pratiques et une gouvernance durable. Elle prend acte de l'avance en la matière des deux principaux pays producteurs, la Côte d'Ivoire et le Ghana. Le Cameroun et le Nigeria ont ainsi droit à une certification aménagée ; l'enjeu est d'inciter les acteurs à un engagement plus massif dans ces deux pays. Cette approche de différenciation de la certification est intitulée « *La politique pour la certification des exploitations agricoles et de la chaîne de traçabilité pour le cacao* » publiée en avril 2020 et révisée le 15 décembre 2021 (voir la Figure 37)⁷⁰.

Obligations (non exhaustives) concernant le Cameroun	Obligations (non exhaustives) ne concernant pas le Cameroun
<i>Veiller à n'avoir aucune production dans des aires protégées ;</i> <i>Accepter les visites des consultants RA et suivre le processus d'audit.</i>	<i>Localiser la totalité des producteurs dont 30% avec des polygones ;</i> <i>Tenir un registre des membres ;</i> <i>Fournir les informations relatives au risque de déforestation.</i>

Figure 37. Spécificités du cahier des charge RA au Cameroun pour la campagne 2021-2021

La certification RA concerne aujourd'hui encore une grande part des programmes privés : 27% de la production d'Olam, 15% pour Producam, 85% pour Cargill et seulement 1% pour Barry Callebaut. Néanmoins, toute la

⁷⁰ Voir : Rainforest Alliance, Politique concernant la certification des exploitations agricoles, 2021 : <https://www.rainforest-alliance.org/wp-content/uploads/2021/07/POLITIQUE-CONCERNANT-LA-CERTIFICATION-DES-EXPLOITATIONS-AGRICOLES-ET-DE-LA-CHAINE-DE-TRACABILITE-POUR-LE-CACAO.pdf>.

production certifiée n'est pas vendue comme certifiée. En effet, RA est en recul au niveau mondial avec une diminution du nombre de producteurs certifiés de 25% et une baisse des ventes de 8%⁷¹.

Le développement de la certification RA est freiné par la stagnation de la demande/acceptation des chocolatiers à payer les primes de certification. C'est pourquoi une partie des fèves certifiées RA ne trouve pas acheteur. Au Cameroun, cela concerne entre le tiers et la moitié des fèves de cacao, ce qui freine la progression de la certification au niveau du terrain (voir la Figure 38).

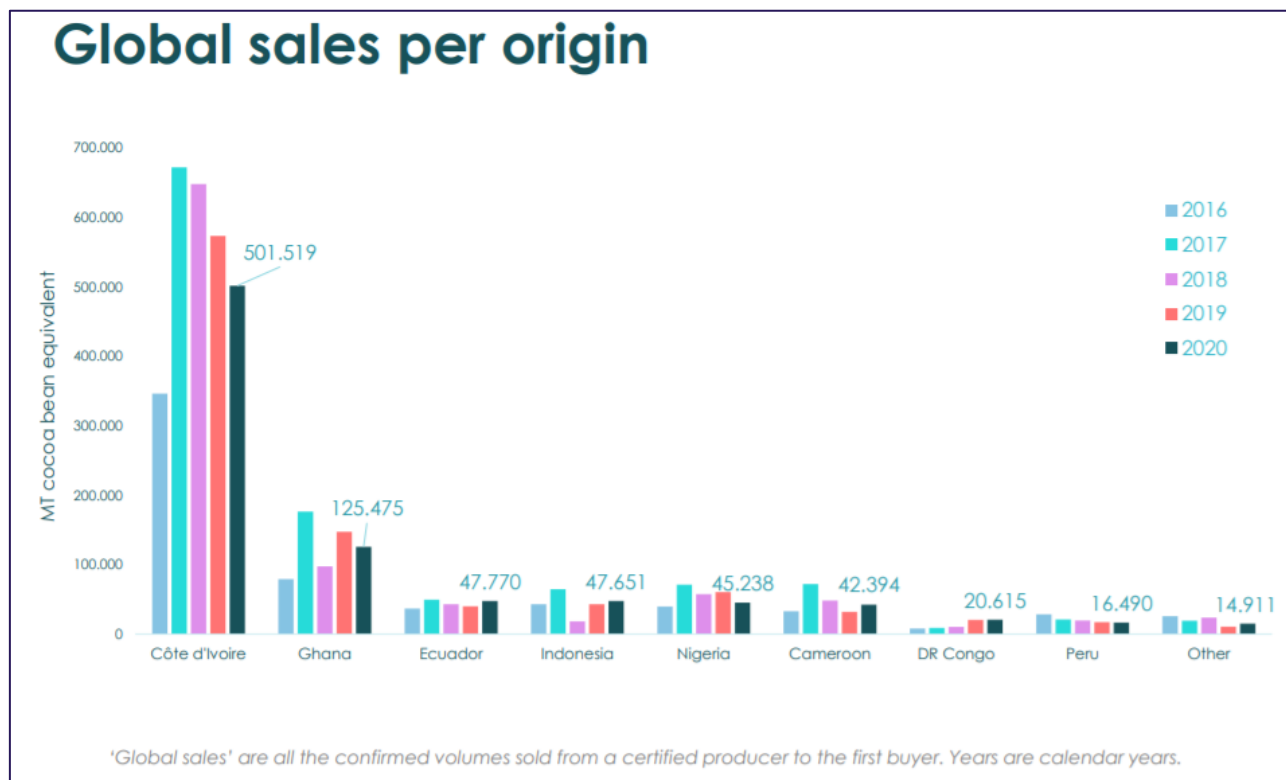


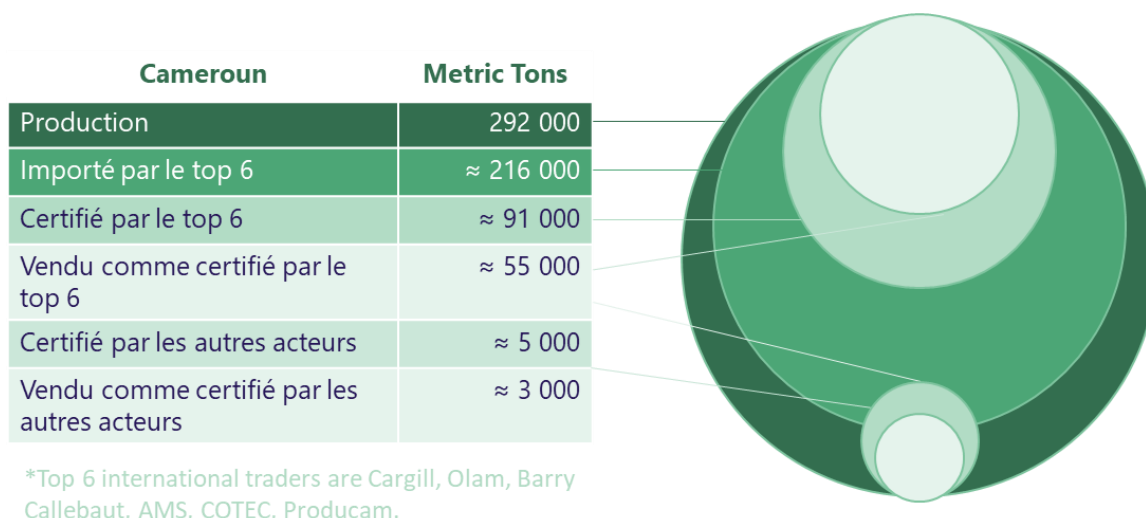
Figure 38. Ventes de fèves de cacao par origine. Source: Rapport RA global 2020

En conclusion, on peut dire que la certification Rainforest Alliance est le fer de lance des programmes de durabilité au Cameroun (comme en Afrique de l'Ouest). Elle a connu une belle progression au cours des 5 dernières années mais se heurte à un manque de demande sur le marché international.

Comme visible sur la Figure 39, les volumes de cacao certifié RA au Cameroun restent minoritaires et principalement menés par les exportateurs « filiales » de grands groupes multinationaux qui dominent le négoce de fèves dans le pays.

Dans ces conditions, le potentiel de croissance de la certification RA semble aujourd'hui relativement limité sur le territoire camerounais.

⁷¹ Voir : « Cocoa Certification Data Report 2020. Rainforest Alliance and Utz programs ». Rainforest Alliance, mai 2021. <https://www.rainforest-alliance.org/wp-content/uploads/2021/07/Cocoa-Certification-Data-Report-2020.pdf>.



Source: ONCC, données 2020-2021 (complétées si nécessaire avec données 2019-2020) croisées avec données Rainforest Alliance pour la campagne 2020-2021

Figure 39. Répartition des volumes certifiés en proportion de la production camerounaise et poids des 6 principales multinationales de négoce de fève dans l'achat et la certification

4.1.2. La filière biologique : une certification rare au Cameroun

Il existe également une filière cacao certifiée en agriculture biologique au Cameroun, et si celle-ci demeure marginale, elle pourrait devenir un précieux instrument de durabilité. D'abord parce que la filière biologique exige une traçabilité en identité préservée, la plus forte possible, et ensuite parce que des programmes d'accompagnement vers le bio commencent à fleurir au Cameroun.

Quatre coopératives produisant du cacao, parmi d'autres produits agricoles, sont d'ores et déjà certifiées bio par Ecocert : BioNatura (Littoral), Cam Value Petitgenet Fabrice (Centre), GIC Sondason (Ouest), et Konafcoop (Sud-Ouest)⁷². Konafcoop a bénéficié d'un partenariat avec le Centre d'innovations vertes pour le secteur agro-alimentaire (ProCisa) de la GIZ, incluant notamment des formations sur les normes biologiques. Début 2021, 112 membres sur 350 étaient en bio. Deux coopératives sont par ailleurs accompagnées par EcoCert pour parvenir à une certification dans les prochaines années : Agro Ekiembie SARL (Centre) et Scoop Bioclar (Ouest). Trois ans de transition culturelle sont généralement nécessaires pour passer du cacao conventionnel au cacao bio. La certification bio doit être renouvelée chaque année.

Si la certification agriculture biologique conduit à une amélioration substantielle des revenus des producteurs (entre 20 et 60% de prime sur le prix du conventionnel), elle n'intègre pas d'exigences en matière de lutte contre la déforestation ou de travail des enfants. Sa force est donc d'apporter un niveau de traçabilité élevé mais ce n'est qu'en l'associant à d'autres certifications (RA et/ou Commerce équitable) qu'elle peut conduire à la mise en place d'indicateurs de durabilité plus précis.

4.1.1. Le commerce équitable : une certification presque inexistante au Cameroun

Selon la base de données disponible sur le site de FloCert (<https://www.flocert.net/fr/rencontre-flocert/nos-clients/>), il n'existerait au Cameroun qu'une seule coopérative certifiée Fair Trade: Konye Area Farmers Cooperative Society Ltd (KonafCoop), dans la région Sud-Ouest. Celle-ci exporte du cacao équitable depuis 2011 à GEPA, chocolatier allemand (<https://www.lavoixdupaysan.net/cameroun-sud-ouest-la-cooperative-agricole-de-konye-opte-pour-la-production-du-cacao-bio/>). La coopérative de près de 350 membres a aussi bénéficié ces dernières années d'un partenariat avec ProCISA pour développer sa production en bio.

⁷² Voir : « Ecocert - Annuaire Ecocert ». Consulté le 18 mars 2022. <http://certificat.ecocert.com/>.

4.1.2. Les programmes de durabilité internes aux multinationales de négoce de cacao

Les grands groupes de négoce de cacao et les chocolatiers ont également développé leurs propres cahiers des charges en interne, ce qui leur permet de décider des règles de gestion, de mieux lier les indicateurs avec leur propre stratégie commerciale et marketing, de constituer une base de données indépendante et, enfin, de décider du montant des primes à allouer aux producteurs.

Les programmes privés de durabilité sont d'abord à comprendre comme la conséquence d'une exigence réputationnelle (en lien avec la pression croissante exercée par les consommateurs et les médias) et d'une exigence commerciale (de la part des chocolatiers).

Ainsi, les engagements des grandes marques de chocolat (Mars, Hershey, Mondelez, Nestlé, etc.) se répercutent sur les politiques de durabilité des négociants de fèves (exportateurs, importateurs et broyeurs). Les chocolatiers eux-mêmes cherchent à soigner leur image auprès des consommateurs et, sous pression des ONG, cherchent à prévenir un risque de réputation. L'exemple de la « Chocolate Scorecard » illustre cet enjeu de positionnement pour les grands négociants et les chocolatiers⁷³.

Les programmes de durabilité des exportateurs-transformateurs sont souvent similaires dans leurs grands axes : économie (revenu des producteurs), social (travail des enfants et inclusion des femmes) et environnement (lutte contre la déforestation et préservation de la biodiversité). Chaque exportateur dispose d'outils propres (accompagnement à la gestion, suivi de la déforestation), certains programmes sont d'ailleurs employés sur d'autres commodités que le cacao. La Figure 40 expose leurs principaux programmes des multinationales de négoce de fève et, lorsque les données ont été communiquées, l'avancement de ces programmes au Cameroun.

Barry Callebaut manifeste la volonté de s'émanciper des programmes de certification⁷⁴. Le groupe a développé son propre programme de durabilité : Cocoa Horizon (COH), assez largement calqué sur le cahier des charges de RA mais avec une moindre prime payée au producteur (25 FCFA). L'essentiel du programme fonctionne en *mass balance* avec des options de ségrégation du cacao (Cocoa Horizons Inside) et de ségrégation avec revenus complémentaires aux producteurs (Cocoa Horizons Plus). Au Cameroun, COH concernait en 2020-2021 45% de la production captée par Barry Callebaut.

Les programmes de Cargill, Olam et Theobroma (filiale du groupe ECOM) (via AMS) au Cameroun, en revanche, sont largement liés à la certification RA. Des détails sur leurs programmes de durabilité spécifiques apparaissent sur la Figure 40.

Au total, la production présentée comme « durable » au Cameroun est aujourd'hui estimée à 110 000 T, soit plus du tiers de la production et devrait encore s'accroître si l'on en croit les annonces des exportateurs.

Se pose aussi la question de la transparence et de la fiabilité de ces données. Les groupes partagent généralement la localisation de leurs magasins et, concernant Cargill⁷⁵ et Barry Callebaut⁷⁶, des cartes de leurs coopératives fournisseurs sont publiées en ligne. Les données de géolocalisation des parcelles ou des exploitations ne sont pas publiques, et sont considérées comme stratégiques par les exportateurs. Quant à l'avancement des différents indicateurs de durabilité, l'accès à l'information est inégal : les indicateurs spécifiques au Cameroun ne sont pas toujours publics.

⁷³ <https://www.chocolatescorecard.com/>

⁷⁴ Voir la méthodologie Barry Callebaut Cocoa Horizon :

<https://www.cocoahorizons.org/sites/www.cocoahorizons.org/files/Cocoa%20Horizons%20Methodology%20Summary.pdf>.

⁷⁵ Voir : <https://www.cargill.com/sustainability/cocoa/partner-cooperatives>.

⁷⁶ Voir : <https://www.barry-callebaut.com/en/group/forever-chocolate/sustainable-range/transparency-and-traceability-our-cocoa-supply-chain>.

Enfin, les programmes de durabilité sont audités par des entreprises souvent choisies et financées au niveau groupe. Il n'existe pas de contrôle de ces audits au niveau national ou international. Or, des enquêtes de Mighty Earth en Côte d'Ivoire ont montré que les sites de production dits durables n'étaient pas toujours exempts de déforestation⁷⁷.

Programme	Entreprise	Approche de la durabilité	Avancement au Cameroun (2020-2021)
Cocoa Horizons (2015)	Barry Callebaut 20%	Améliorer les moyens de subsistance des cultivateurs de cacao et de leurs communautés par la promotion d'une agriculture durable et entrepreneuriale, l'amélioration de la productivité et le développement communautaire, qui protège la nature et les enfants.	Inspiré de RA 45% de l'approvisionnement 5209 producteurs formés à l'amélioration de la productivité.
Cocoa Compass (2019)	Olam 18%	Objectif de 100% de traçabilité (<i>sur l'approvisionnement direct</i>) Contrôles liés au travail des enfants Contrôle de la déforestation avec le Forest Loss Risk Index (FLRI)	Lié à RA 27% de l'approvisionnement
The Cargill Cocoa Promise (2012)	Cargill 15%	Engagement envers les agriculteurs et leurs communautés pour leur permettre d'obtenir de meilleurs revenus et niveaux de vie tout en cultivant le cacao de manière durable.	Lié à RA 85% de l'approvisionnement
Programme intégré	ECOM – Theobroma 12%	Il n'y a pas de programme spécifique de durabilité, mais il existe un département de la durabilité.	Client du cacao des centres d'excellence
Beyond Beans (2020)	ETG (Cocoanect) ~2%	Beyond Beans met en avant les principes suivants : - <i>Partenariat dévoué</i> - <i>Agriculteurs compétents</i> - <i>Communautés résilientes</i> - <i>Environnement sain</i> Beyond Beans développe des projets adaptés à chaque communauté (comme l'accès à la microfinance, la préservation de rivières, l'autonomisation des femmes).	Pas d'information

Figure 40: Programmes de durabilité internes des multinationales de négoce de fève de cacao actives au Cameroun

4.1.3. Les autres initiatives de mesure et normalisation de la durabilité du cacao

La « Feuille de route pour un cacao durable et sans déforestation » signée en janvier 2021 par les acteurs camerounais incarne un engagement des signataires à réduire l'impact des cacaoyères sur la forêt. L'objectif annoncé est de parvenir à une production de cacao 100% tracée d'ici 2025 et 100% durable d'ici 2030, avec des critères standardisés, encore à définir.

Au niveau continental, comme évoqué en introduction, à l'initiative de la Côte d'Ivoire et du Ghana, la norme « africaine ARS 1000 de cacao durable et traçable » a été publiée par l'African Organization for Standardization (ARSO).

⁷⁷ Voir : <https://www.mightyearth.org/2021/02/18/mighty-earths-cocoa-accountability-map-3-0-reveals-47000-hectares-of-deforestation-in-prominent-cocoa-growing-regions-of-west-africa/>

Le gouvernement camerounais a indiqué au cours des échanges sur la feuille de route pour un cacao durable vouloir retranscrire cette norme dans son droit national. Cette norme pourrait donc servir de référentiel pour la standardisation des objectifs de la feuille de route.

Au niveau des pays consommateurs, la PRCE contre la déforestation importée est à même de renforcer cette dynamique d'unification des programmes de durabilité, au moins, dans un premier temps, concernant la dimension environnementale.

Le projet de règlement clarifie le critère de déforestation avec une date butoir unique (31 décembre 2020), adopte la définition des forêts de la FAO, standardise la définition de la traçabilité (traçabilité jusqu'à la parcelle avec géoréférencement sous forme de point ou de polygone, ce critère étant encore en discussion). D'autres actes législatifs européens sont prévus, se rapportant aux volets économiques et sociaux et pourraient avoir le même effet clarificateur sur les programmes de durabilité privés.

Au niveau international, la norme privée ISO 34101 a également défini les exigences d'un cacao durable et traçable. Paru en 2019, ce standard est le fruit de la collaboration entre le CEN (Comité Européen de Normalisation) et l'ISO (Organisation internationale de Normalisation). Un volet se rapporte aux systèmes de gestion du cacao (management, tels que le séchage, le tri et l'emballage des fèves), un autre à la performance (environnementale, sociale et économique) et un troisième à la traçabilité et à la certification. Selon le degré d'avancement du groupe certifié, le standard se décline en trois niveaux d'exigence (niveau seuil, niveau élevé et niveau moyen).

A l'échelle internationale encore, des propositions ont été faites pour standardiser d'autres critères de durabilité. L'initiative du *Living Income* (revenu de subsistance) ambitionne de fixer un prix au cacao permettant aux producteurs de subvenir à leurs besoins fondamentaux. La méthodologie proposée par cette initiative consiste à établir un revenu de référence propre à chaque pays. L'organisation Global Living Wage Coalition l'a par exemple estimé pour le Cameroun à 155 746 FCFA (269 \$) par mois, suivant la méthodologie « Anker Living Income Reference Values »⁷⁸.

C'est une analyse sur le revenu nécessaire, au niveau national (avec une distinction entre ruraux et urbains) afin de répondre à ses besoins fondamentaux : la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport, l'habillement et les autres besoins essentiels, y compris les provisions pour les événements imprévus.

D'autres initiatives internationales pourraient contribuer à accélérer l'unification des programmes de durabilité et, tout en augmentant la transparence et en offrant un suivi fiable et rigoureux :

- L'ONG *Mighty Earth* réalise des cartes de responsabilité du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana, à partir des données communiquées par les entreprises privées. Cette initiative n'existe pas encore au Cameroun;
- Le réseau *VOICE* (réseau mondial d'ONG et de syndicats travaillant sur la durabilité dans le secteur du cacao) réalise tous les ans un baromètre de l'état de la durabilité dans le secteur du cacao (*Cocoa Barometer*).
- L'ONG Australienne *Be Slavery Free* a initié avec un réseau d'ONG et d'expert indépendant le *Chocolate Scorecard* indiqué plus haut qui compare les programmes de durabilité et le niveau de transparence des grands groupes de négoce de fève et de production de chocolat
- En Europe, de nombreuses initiatives privées comme la start-up *Yuka*⁷⁹ ou publiques comme le programme *REVALIM*⁸⁰ réalisent le calcul d'un « éco-score » sur les produits de consommation courante, incluant leur impact environnemental dans les pays de production.

⁷⁸ Voir : <https://globallivingwage.org/wp-content/uploads/2021/01/Rural-Cameroon-LI-Reference-Value.pdf>.

⁷⁹ <https://yuka.io>

⁸⁰ <https://www.inrae.fr/actualites/revalim-creation-dun-groupe-dinteret-scientifique-levaluation-environnementale-produits-agricoles-alimentaires>

Ces nombreuses initiatives, programmes et certifications rendent d'autant plus complexe une définition claire i) de la durabilité ii) des indicateurs pour la mesurer et iii) du cadre pour la contrôler.

4.2. Les approches de la durabilité par les autorités publiques

La politique publique du Cameroun concernant la filière cacao a été tournée jusqu'à la libéralisation du secteur en 1994 vers la stabilisation des prix (prix fixé par l'Office National de Commercialisation des Produits de Base (ONCPB) et stabilisés via un système de caisse de compensation), l'accroissement de la production (distribution de plants et d'intrants) et dans une moindre mesure l'amélioration de la qualité (avec des résultats limités en raison de l'application d'un prix unique lors des achats aux producteurs).

Après la phase de libéralisation entre 1988 et 1994⁸¹, lors de laquelle un prix minimum garanti continue d'être publié mais ne fait plus l'objet d'un mécanisme de stabilisation tandis que les soutiens à la production diminuent drastiquement, la filière s'est restructurée autour de la double tutelle ONCC et CICC complémentée par un fonds d'appui à la filière (le Fonds de Développement des Filières Cacao et Café - FODECC) créé en 2004 et une Société d'Etat en charge de la production et de la commercialisation de semences et plants améliorés (la Société de développement du cacao - SODECAO).

Depuis 1994, le rôle de l'ONCC est principalement un rôle de contrôle et de supervision de la filière⁸² incluant notamment la publication de statistiques, l'administration des contrôles de la qualité à l'exportation, l'agrémentation des opérateurs et la réalisation d'études et de mission de représentation dans les organisations internationales sectorielles (notamment l'ICCO). De son côté le CICC, a principalement un rôle de régulation interprofessionnelle (avis pour l'agrément des LBA et exportateurs, médiation en cas de mésentente entre acteurs) et de promotion de la structuration (coopératives et associations professionnelles pour les autres maillons de la filière). Les deux institutions siègent au côté du Ministère de l'Agriculture au Conseil d'Administration du FODECC et de la SODECAO.

Jusqu'à la fin des années 2000, les programmes menés par l'ONCC et le CICC restent principalement tournés vers la promotion de la cacaoculture (formation, facilitation de l'accès aux semences et plants de la SODECAO) et à la structuration des producteurs (sensibilisation et formation à la structuration des producteurs en coopératives).

⁸¹ https://regionetdeveloppement.univ-tln.fr/wp-content/uploads/R4_Alary.pdf

⁸² <https://oncc.cm/mission-and-vision>

4.2.1. Les actions du CICC

Ce n'est qu'à partir des années 2010 que le CICC, notamment sous l'impulsion des exportateurs et broyeurs filiales de multinationales de négoce de cacao, commence à insérer dans ses activités des ambitions de traçabilité et de durabilité dans la filière cacao. Jusqu'à présent, ces approches se déclinent autour de plusieurs programmes, notamment AOC, NEWGEN, OC4, BP et CERTIF décrits ci-contre (présentation extraite du site du CICC)⁸³.

Ces programmes ont généralement une envergure locale, ils procèdent par projets pilotes et par accompagnement de coopératives spécifiques. Par exemple, le programme *Cocoa New Generation* initié en 2012 par le CICC visait à encadrer la création de nouvelles plantations par de jeunes producteurs. Entre 2012 et 2019, le programme a concerné 2500 hectares et 1520 jeunes (dont 267 femmes). Ces programmes sont aussi l'occasion de propager des pratiques plus vertueuses pour l'installation des cacaoyères (sélection du terrain, abattage sélectif, etc.).

En 2021, le CICC a initié le « *programme femme rurale dans le cacao* » visant à autonomiser les femmes en milieu rural et à augmenter le revenu de leur foyer⁸⁴. Une pépinière gérée par des femmes a par exemple été installée près de Yokadouma. Des plants ont été donnés et les femmes ont été formées au travail de pépiniériste.

Des programmes se sont amorcés pour améliorer la résilience de la filière face aux risques climatiques. Le CICC a mis en place une étude en collaboration avec l'Institut de recherche agricole pour le développement (IRAD) sur les conséquences du dérèglement climatique sur la production de cacao et de café dans le pays.

An infographic titled 'LES ACTIONS DU CICC' (The Actions of CICC) listing nine initiatives. Each item is numbered in a box and includes a title and a brief description. The initiatives are: 1. AOC (Appui à l'organisation de la commercialisation), 2. NEWGEN (New Generation), 3. OC4 (Observatoire des changements climatiques dans les bassins de production de cacao-café), 4. TRANSFOL (Développement de la transformation locale), 5. AFIN (Accès des opérateurs aux financements), 6. FESTICACAO/FESTICOFFEE (Promotion de la consommation locale), 7. PURC-Café (Programme d'urgence de relance ciblée de la caféiculture), 8. BP (Promotion des bonnes pratiques), and 9. CERTIF (Certification du cacao et du café camerounais).

- 1 APPUI À L'ORGANISATION DE LA COMMERCIALISATION - AOC**
Mieux structurer les organisations de producteurs à la base pour garantir une meilleure qualité des produits. Organiser les ventes groupées des produits pour plus de revenus aux producteurs. Au bout du compte, la collecte plus aisée des statistiques, et un début de solution à la problématique de la traçabilité dans la commercialisation. Ainsi se décline toute la noblesse du programme d'appui à l'organisation de la commercialisation interne.
- 2 NEW GENERATION - NEWGEN**
Promouvoir la traçabilité de la filière par l'implication effective des jeunes dans la culture du cacao et du café à travers la formation, la mise à disposition d'intrants et de référents, l'encadrement et l'appui techniques, le parrainage pour la certification. Un suivi personnalisé pendant trois ans accompagne l'insertion des jeunes issus des centres de formation agricoles pour devenir véritables professionnels dans la culture du cacao et du café. Avec NEW GENERATION, le producteur de demain est jeune, bien formé, bon gestionnaire, aguerri aux bonnes pratiques agricoles, post récoltes et commerciales.
- 3 OBSERVATOIRE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES BASSINS DE PRODUCTION DE CACAO-CAFÉ - OC4**
L'évidence des changements climatiques commande l'élaboration anticipée des modèles de prévision et de réaction. Avec l'appui technique de l'IRAD, le CICC s'est engagé à déployer dans les bassins de production cacao et café, un réseau de stations d'observation destinées à capter les données météorologiques qui permettront de développer des stratégies de réponse et d'adaptation, de nature à minimiser l'impact des perturbations du climat sur la production du cacao et café.
- 4 DÉVELOPPEMENT DE LA TRANSFORMATION LOCALE - TRANSFOL**
Le programme d'appui à la Transformation Locale vise à promouvoir les initiatives locales de transformation de cacao et de café, à travers l'implantation de petites unités de transformation des fèves en pâte de cacao et au développement de nouvelles stations de lavage écologiques de café, tant pour l'Arabica que pour le Robusta. Le but ultime étant de générer une plus-value sur les produits et augmenter substantiellement les revenus de producteurs.
- 5 ACCÈS DES OPERATEURS AUX FINANCEMENTS - AFIN**
Le programme AFIN vise la création au sein du CICC d'un Fonds de Garantie (FGCICC), destiné à faciliter aux opérateurs l'accès aux financements et aux crédits, pour le développement de leurs activités notamment l'acquisition des équipements, la commercialisation et la production. La priorité étant accordée aux organisations des producteurs pour la logistique de groupage des produits.
- 6 PROMOTION DE LA CONSOMMATION LOCALE - FESTICACAO/FESTICOFFEE**
Promouvoir les filières nationales, promouvoir la transformation et la consommation domestiques, célébrer la contribution des opérateurs (producteurs notamment au développement de l'économie camerounaise, susciter des vocations auprès des jeunes et des investisseurs, faire connaître et rendre populaire les activités des filières pour gagner progressivement des parts de marchés.
- 7 PROGRAMME D'URGENCE DE RELANCE CIBLEE DE LA CAFEICULTURE - PURC-Café**
Accroître significativement et durablement la quantité et la qualité des cafés Arabica et robusta produits au Cameroun à travers le renforcement des capacités des producteurs, l'installation durable des jeunes par la création des exploitations, la réhabilitation du verger vieillissant, la création de nouveaux vergers, l'amélioration du matériel végétal et l'appui en petit équipements. Les Régions de l'Est, du Littoral et de l'Ouest sont les zones pilotes de ce programme qui s'inscrit dans la durée au CICC.
- 8 PROMOTION DES BONNES PRATIQUES - BP**
Les bonnes pratiques culturelles, post-récolte et commerciales sont aujourd'hui consacrées comme le catalyseur de la productivité. Elles constituent la priorité des besoins d'accompagnement exprimés par les organisations des producteurs. L'objectif du CICC est donc de couvrir l'ensemble des bassins cacao et café. L'accroissement des rendements et la qualité des produits en dépendent.
- 9 CERTIFICATION DU CACAO ET DU CAFE CAMEROUNAIS - CERTIF**
La différenciation étant un critère de la compétitivité, la certification est devenue aujourd'hui le référentiel de base des producteurs qui aspirent à la performance, au travers du respect scrupuleux des itinéraires de production. Avec l'élaboration des Guides Sectoriels d'Autocontrôle (GSAC), l'interprofession engage chaque opérateur à rester pleinement responsable de la qualité totale de son produit, en lui ouvrant par ailleurs l'accès à la certification. Un module d'introduction à la certification a été inséré dans le curriculum des formations du programme New Generation à cet effet.

⁸³ <https://cicc.cm/wp-content/themes/cicc/img/publications/depliant/depliant-francais-newgeneration.pdf>

⁸⁴ Voir : <https://www.investiraucameroun.com/agriculture/0106-16442-l-interprofession-cacao-cafe-lance-une-initiative-pour-procurer-des-revenus-aux-femmes-rurales-grace-a-la-cacaoculture>.

Il s'agit d'adapter les pratiques à ces bouleversements, et notamment de s'appuyer sur la phénologie de la plante (son rythme de croissance) plutôt que sur le calendrier agricole. A cela s'ajoutent les soutiens technique, agricole et financier : développement de l'irrigation, emploi d'auxiliaires végétaux pour apporter ombrage et humidité, apport d'intrants, compensations financières, etc.

En parallèle, un programme de « Centres d'excellence » destiné à améliorer la qualité, la durabilité et la traçabilité dans la filière cacao a également été initié depuis 2017 par le CICC et a permis la mise en place de 7 de ces centres.

Enfin, en 2019, un programme pour la mise en place d'une indication géographique « cacao rouge brique » du Cameroun a été lancé et doit permettre d'améliorer la valorisation d'une partie du cacao camerounais sur le marché international tout en construisant un cahier des charges qui devra intégrer des critères de traçabilité et de durabilité. Ce cahier des charges est toujours en cours de construction.

4.2.2. Les actions de l'ONCC

L'ONCC a renforcé son action avec le plan de développement des filières cacao et café, prévoyant en septembre 2014 des investissements de 600 milliards FCFA via le Projet « assainissement de la commercialisation interne du cacao et du café » (PA3C) financé par le FODECC et coordonné par l'ONCC. Ce projet a notamment accru les efforts pour améliorer la qualité du cacao ainsi que le niveau de production. Si les résultats ont été mitigés du point de vue de la quantité, ils ont été bien plus favorables du point de vue de la qualité : moins de 5% du cacao était de Grade I (équivalent au « *good fermented* », le meilleur) lors de la campagne 2017-2018 avant d'atteindre 40% lors de la campagne 2021-2022 (voir la Figure 41). Ces excellents résultats ont été obtenus en formant les agences de l'ONCC au contrôle de la qualité et en les équipant du matériel adéquat (humidimètre, table de triage).

Les contrôles avant expédition ont été systématisés, et des contrôles sont presque toujours organisés lors des ventes groupées dans les coopératives. Un mécanisme incitatif a favorisé la collaboration des acteurs : le versement d'une prime qualité aux producteurs (70 FCFA par kg de cacao de grade 1). Les primes sont normalement versées à la fin des campagnes, mais des retards ont été constatés. Les primes versées pour les campagnes de 2018 à 2020 ont été regroupées avec un versement total en février 2022 de 2 milliards de FCFA.

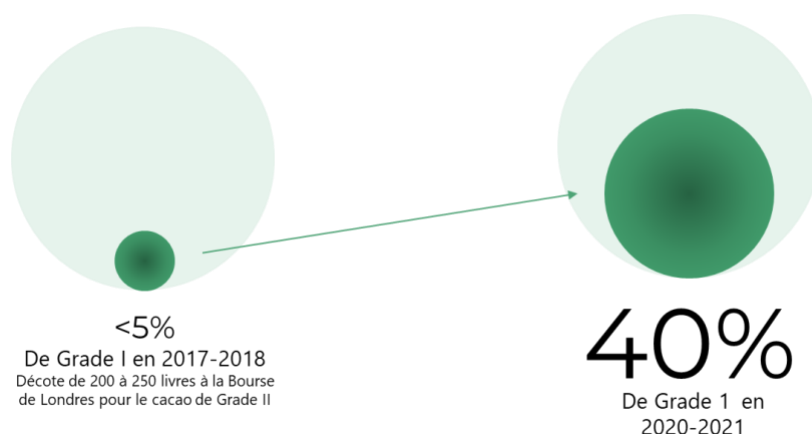


Figure 41. Evolution de la qualité du cacao entre les campagnes 2017-2018 et 2020-2021

Le succès de cette politique publique a toutefois eu un impact modéré sur l'amélioration des prix de vente à l'exportation du cacao camerounais car dans le même temps les autres pays producteurs ont également lancé

des programmes d'amélioration de la qualité. Le cacao camerounais continue donc de subir une décote sur le marché international par rapport à d'autres origines comme visible ci-dessous sur les prix de vente moyen rendu port de Rotterdam.

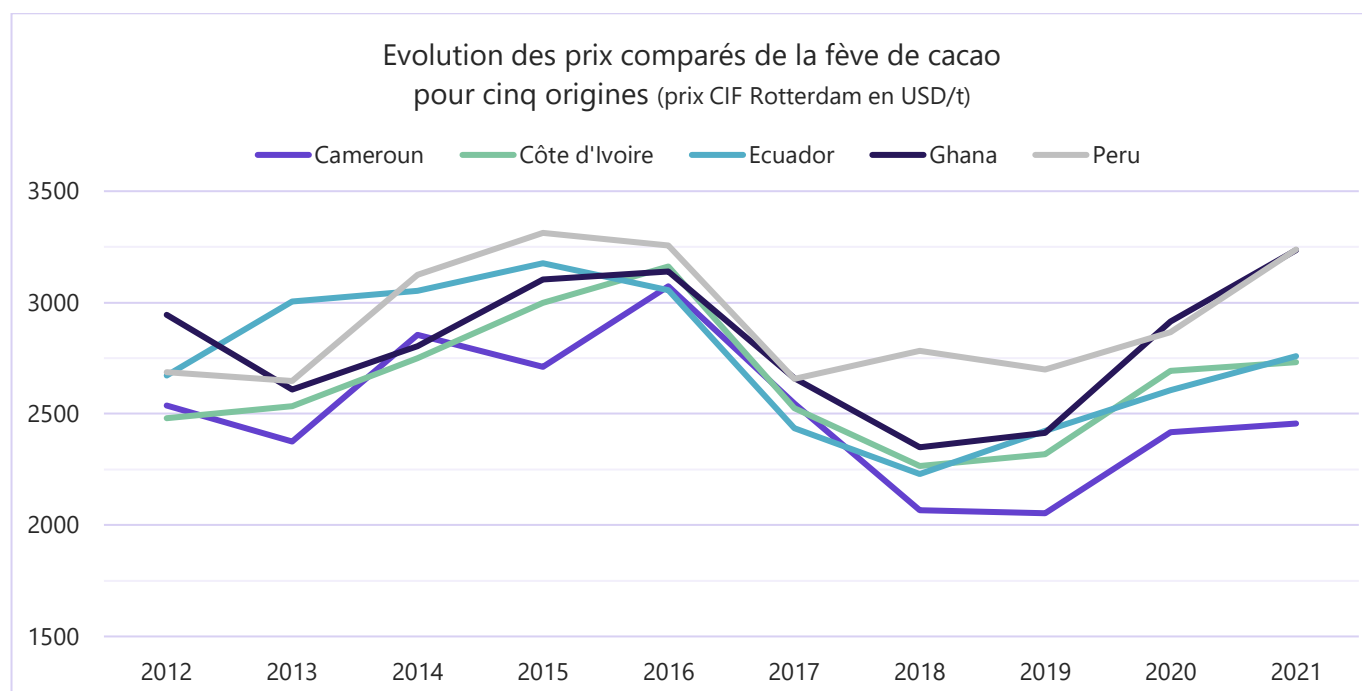


Figure 42. Evolution comparée des prix de la fève de cacao du Cameroun avec 4 autres origines

Ce n'est que récemment que l'ONCC a commencé à envisager la mise en place de programme et l'institution de normes de durabilité du cacao, notamment dans la coordination de la Feuille de route pour un cacao sans déforestation en partenariat avec IDH.

En parallèle de la présente étude, l'ONCC et IDH ont commandité une étude pour la mise en place d'un système de traçabilité national et un objectif de traçabilité complète en 2025 sur la chaîne de commercialisation du cacao camerounais. Comme indiqué plus haut, l'ONCC s'est également positionné pour retranscrire dans le droit national camerounais la norme ARS sur le cacao durable. L'institution semble donc vouloir prendre un rôle croissant dans la mise en place de normes et d'indicateurs de durabilité à l'échelle nationale.

4.2.3. Les actions du Ministère de l'Agriculture

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) a réalisé plusieurs programmes d'appui à la production de cacao avec un co-financement du FODECC. Les différents projets, décrits notamment sur le site du FODECC⁸⁵ ciblent l'amélioration de la production via l'amélioration du matériel végétal, de l'utilisation d'engrais et de l'utilisation de fongicides. Jusqu'à présent, ces programmes ne semblent pas prendre particulièrement en compte des indicateurs de durabilité dans leurs approches si ce n'est l'amélioration de la productivité et des revenus des producteurs.

En 2020, le Ministère de l'Agriculture a lancé un nouveau projet cofinancé par le FODECC appelé Projet d'Appui au Développement du Cacao (PAD – CACAO). Ce programme vise principalement à augmenter la production de cacao en accélérant la distribution de plants améliorés, en initiant le greffage et le recépage de cacaoyers et en formant plusieurs milliers de producteurs sur les bonnes pratiques agricoles.

⁸⁵ https://www.fodecc.cm/?page_id=3712

4.2.4. Les actions du FODECC

Le FODECC, comme fonds de la filière cacao, a un rôle clé et constitue le principal financeur national de programmes et projets dans la filière cacao. Ses projets et programmes sont majoritairement coordonnés par le Ministère du Commerce, le Ministère de l'Agriculture et ou dans une moindre mesure le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation. Généralement, les programmes sont majoritairement financés par le FODECC et les ministères de tutelle co-financent une petite partie du programme (parfois avec un complément de financement apporté par des bailleurs internationaux).

En 2022, le FODECC a initié de manière indépendante le programme « Guichet producteurs ». Ce programme cible les coûts d'achat des intrants et équipements agricoles pour soulager les comptes de gestion des producteurs. 6 milliards de FCFA seront investis sur les prochaines années, répartis en trois catégories : (i) la subvention aux intrants agricoles (engrais, produits phytosanitaires, semences et plants), (ii) les équipements et machines agricoles, (iii) les infrastructures de soutien à la production (les infrastructures de post-récolte notamment).

La subvention passe par un paiement électronique ; les bons d'achat sont directement envoyés sur le téléphone portable du producteur. Cette subvention est dégressive (40% la première année, 30% la deuxième, 20% la troisième). Le programme prévoit aussi des aides aux collectivités (pour développer la transformation et soutenir la production) et aux communes de production (notamment dans le cadre des centres d'excellence, en concertation avec le CICC).

Le but principal de ce programme est donc d'améliorer la durabilité économique de la production du cacao. Bien qu'il inclue un mécanisme d'amélioration potentielle de la traçabilité via l'auto-géoréférencement des producteurs et une limitation de la taille des exploitations appuyées (maximum 10 ha), ce dispositif ne fixe pas de critères de durabilités particuliers dans la sélection des producteurs appuyés.

4.2.5. Une diversité de programmes publics mais une faible coordination jusqu'à présent

Une contrainte de la filière est la répartition de la redevance aux exportations entre de multiples acteurs institutionnels, aux prérogatives complémentaires, mais aux projets se chevauchant parfois.

Cette contrainte pourrait aussi se révéler un atout si de bons dispositifs de gouvernance sont mis en place. La redevance, fixée à 150 FCFA par kg de fèves exporté lors de la campagne 2014-2015 (arrêté n° 071 du 27 novembre 2014 du MINCOMMERCE), a été diminuée de moitié en 2017 pour renforcer la compétitivité internationale de la filière. Elle atteint désormais 75 FCFA par kg (arrêté n° 0249 du 11 août 2017 du MINCOMMERCE). La redevance aux exportations du cacao est principalement partagée entre quatre institutions (voir le tableau en annexe pour une présentation détaillée des spécificités de chacune des institutions)⁸⁶.

⁸⁶ Voir : Ministère du commerce, arrêté n°00249 du 11 août 2017 fixant et répartissant la redevance à l'exportation du cacao : https://www.cameroontradeportal.cm/tradeportal/templates/Tip_accueil/docs/arretes/ARRETE_REPARTITION_CACAO.pdf.

Néanmoins, ces institutions semblent assez peu coordonnées et mènent des programmes parallèles portant parfois sur des thématiques similaires. Le cas du géoréférencement des producteurs est significatif : chacune des institutions a développé son propre programme sans qu'il n'y ait eu jusqu'à présent de coordination réelle. Bien que toutes les institutions envisagent un partage transparent des données, aucun croisement n'a encore été effectué et aucune base de données unifiée n'a été produite.

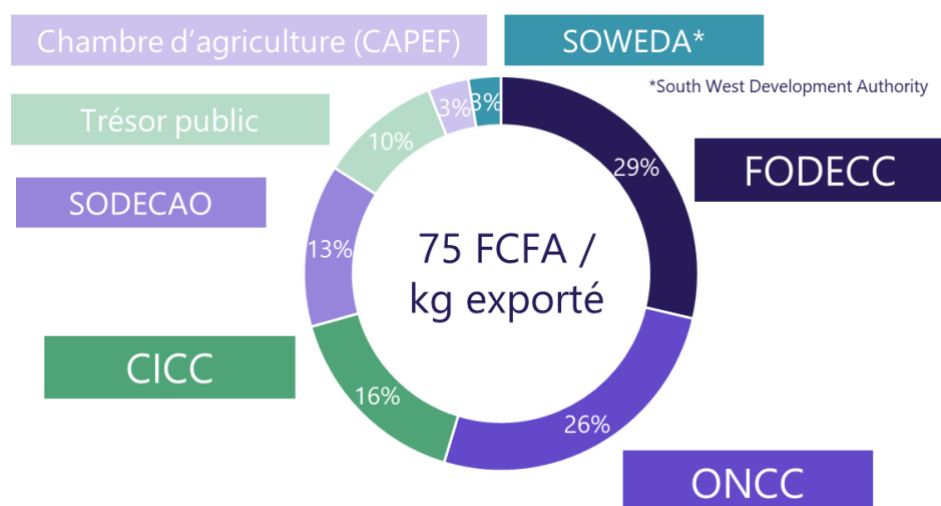


Figure 43. Redevances à l'exportation et sa répartition entre les différentes institutions du cacao

Pourtant, les objectifs fixés à la création de chacune de ces institutions pourraient constituer une répartition claire des missions liées à la durabilité :

- Le FODECC, comme fonds de développement, peut financer les programmes et constituer des incitations à la traçabilité et durabilité ;
- Le CICC, comme interprofession est un lieu d'échanges entre toutes les catégories d'acteurs de la filière avec les quatre collèges (producteurs, usiniers, transformateur et exportateurs), peut veiller à l'application et au perfectionnement des règles ;
- L'ONCC est chargé de s'assurer que les règles de commercialisation sont bien respectées et de fournir les statistiques de commercialisation les plus précises possibles ;
- Le MINCOM et le MINADER ont la charge d'établir les réglementations et les normes liées à la durabilité ;
- En appui : la SODECAO, chargée de fournir en plants et en équipements, la Chambre d'Agriculture (CAPEF) qui peut contribuer à la formation des producteurs, ou encore l'IRAD pour améliorer les plants, les systèmes de production et suivre l'impact des évolutions climatiques.

Cette partition multi-acteurs pourrait devenir un avantage dans la filière. Elle encourage la multiplication de programmes et d'expérimentations ; à conditions que les programmes soient bien suivis et évalués, ils peuvent donner les orientations à prendre pour la filière.

Le défi sera d'établir une base de données unifiée pour la filière à partir des informations produites par une diversité d'acteurs (origine production, phytosanitaires importés et distribués, plants distribués, données de déforestation, informations qualitatives remontées du terrain par zone de production, etc.).

Pour cela, une méthodologie claire pourrait être mise en place. Enfin, la partition constitue un système de contrôle, à condition que la gouvernance prévoit des échanges réguliers avec un suivi d'indicateurs de performance précis (durabilité dans la filière, données produites, nombre d'acteurs enregistrés, qualité du cacao, etc.).

La filière a prouvé qu'elle était capable d'une action efficace, notamment à travers les programmes d'amélioration de la qualité du cacao. Les partenaires internationaux pourraient contribuer à la mise en place d'une gouvernance vertueuse pour favoriser la durabilité de la filière.

4.2.6. Les projets et programmes des partenaires techniques et financiers internationaux

Un nombre croissant de projets conjuguant des indicateurs de durabilité environnementale et économiques tend à se développer au Cameroun dans le cadre des coopérations bilatérales et multilatérales.

Le *“Green commodity landscape programme”* par exemple, associe plusieurs institutions nationales : MINADER, MINCOM et ONCC et des organisations internationales, IDH, WWF et EFI. Deux projets pilotes ont été lancés, l'un dans le grand Mbam (région Centre), l'autre à Djoum-Mintom (Sud). Une fois faite la preuve de leur efficacité, ces projets visent à être répliqués.

L'avantage de tels projets paysagers est d'intégrer les acteurs de la filière, mais de ne pas réduire la réflexion à une filière particulière : le cacao est l'un des objectifs prioritaires à Mbangassina, mais d'autres denrées sont concernées : la banane plantain (qui ouvre souvent le cycle de déforestation lié au cacao), le palmier à huile (à fort impact sur la déforestation) et le bois (qui contribue largement à la dégradation forestière). L'enjeu est de prévenir les conflits entre filières et entre acteurs via une planification consensuelle et inclusive.

Des acteurs privés interviennent également dans ces projets, par exemple : Cargill-Telcar a co-financé un projet à hauteur de 750 000€ aux alentours du village d'Ascokyb. Le projet inclut le géoréférencement de 3500 producteurs, la formation pour l'adoption de pratiques durables et plus productives, l'accompagnement à l'adoption de l'agroforesterie, la cartographie de la forêt avec la méthodologie HCV (Haute valeur de conservation), le suivi des stocks de carbone et l'orchestration de cartographies participatives.

Ces projets pourraient trouver des modes de financement innovants. L'augmentation des prix sur le marché du carbone et les investissements en faveur de projets REDD+ pourraient favoriser le développement de tels projets à échelle paysagère.

D'autres projets à ambition paysagère sont en cours comme le projet pilote de Pallisco et ACEFA de cacaoculture durable à Mindourou financé par l'AFD ; ou encore dans le cadre du PAD-CACAO le projet Golden Cocoa de la GIZ qui vise une production de cacao plus durable.

5 Conclusion et pistes de réflexion

5.1. Sur la traçabilité

La traçabilité dans la filière cacao camerounaise est relativement bonne à l'échelle des transactions entre les acteurs de l'exportation (exportateurs et transformateurs) et leurs fournisseurs directs (LBA et coopératives). Toutefois, à l'échelle des transactions entre LBA et coopératives d'une part et leurs fournisseurs d'autre part (coxeurs et producteurs), tout reste à faire en termes de traçabilité. Pour arriver à une traçabilité complète de la parcelle au port comme annoncé par la Feuille de route pour un cacao sans déforestation du Cameroun, il reste donc beaucoup de chemin à parcourir.

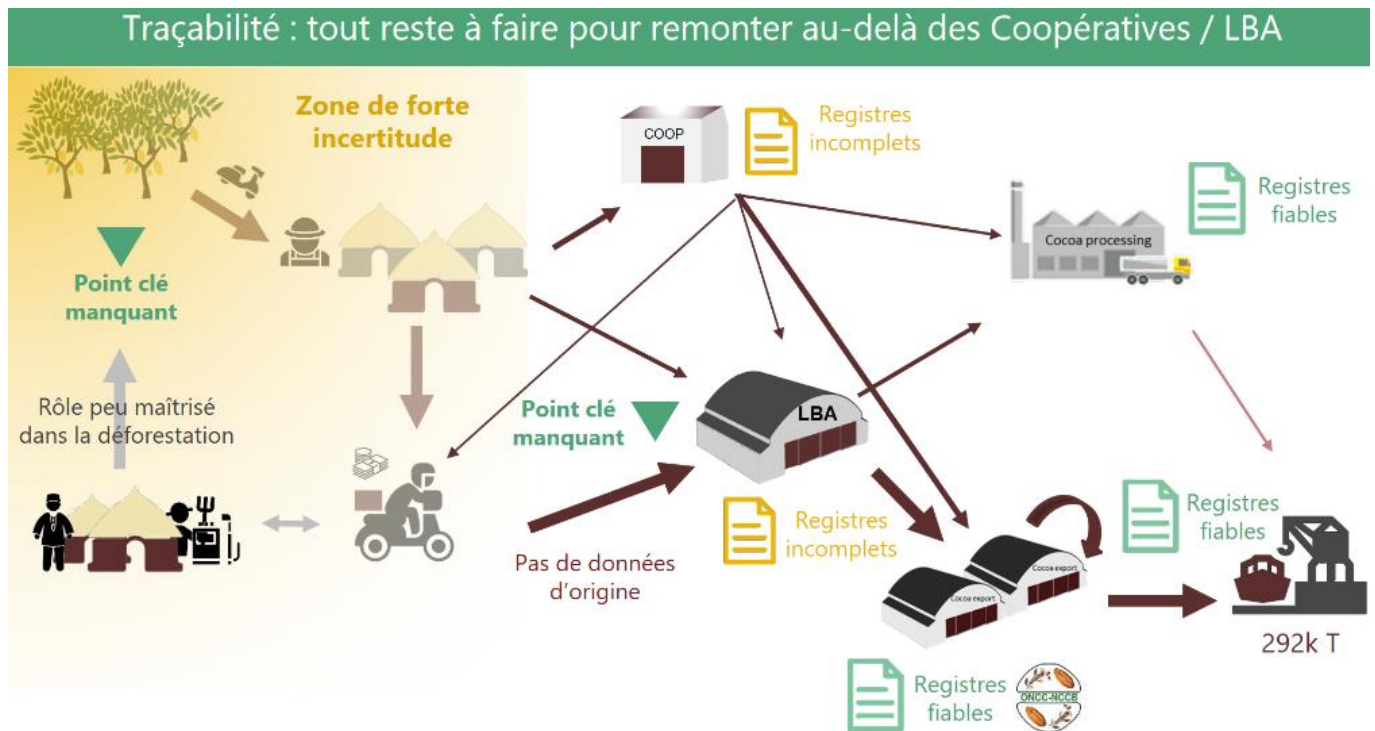
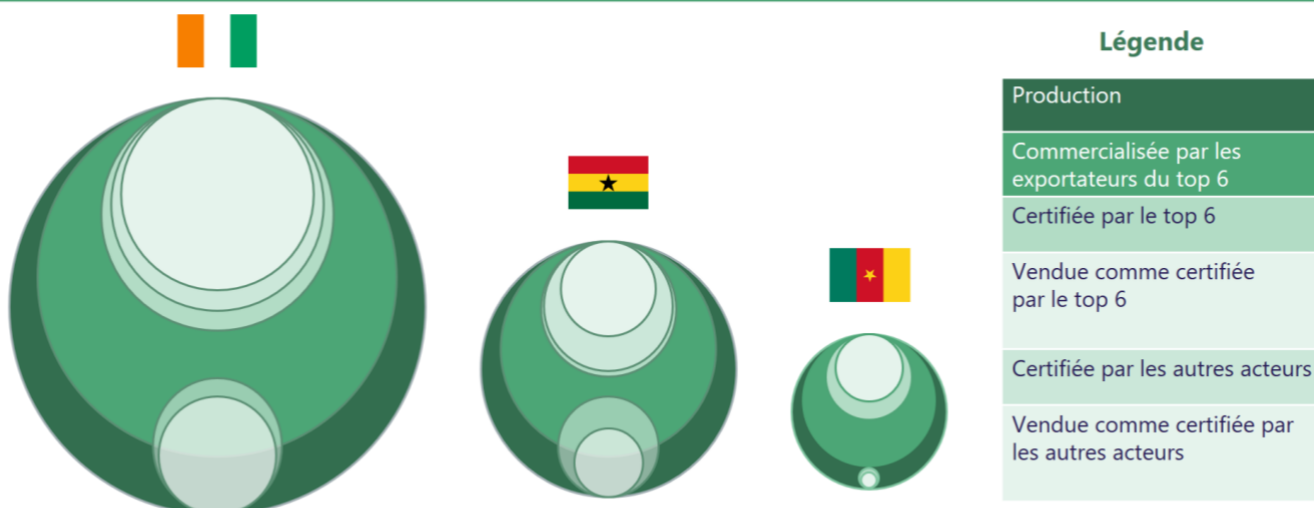


Figure 44. Informations disponibles et informations manquantes dans la commercialisation du cacao au Cameroun

En outre, malgré une concentration d'acteurs à l'exportation beaucoup plus forte qu'en Côte d'Ivoire ou au Ghana, le Cameroun est actuellement en retard par rapport aux deux géants d'Afrique de l'Ouest, aussi bien au niveau des initiatives privées que des initiatives publiques.

Traçabilité / durabilité : le Cameroun est plutôt en retard vis-à-vis des autres pays producteurs (focus sur la certification)



La part de cacao commercialisée et certifiée par le top 6 est proportionnellement beaucoup plus importante au Cameroun qu'en Afrique de l'Ouest

Figure 45. Comparaison de la concentration des acteurs et des volumes certifiés entre le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Ghana

Malgré tout, la **traçabilité existante** (des coopératives et LBA aux exportateurs/broyeurs et des exportateurs/broyeurs vers l'international) **bénéficie jusqu'ici d'un niveau de transparence nettement supérieur à ce qui peut être observé en Côte d'Ivoire et au Ghana**. Contrairement, au Conseil Café Cacao ivoirien et au COCOBOD ghanéen qui publient très peu d'information sur l'origine et la destination de leur cacao, l'ONCC produit annuellement des bilans de campagne qui vont dans le sens d'une transparence accrue sur la commercialisation.

Traçabilité / durabilité : le Cameroun est plutôt en retard vis-à-vis des autres pays producteurs

Production estimée	292k T en 2021-2022	4 ^{ème} position mondiale
Prix moyens	700-1210 FCFA / kg en 2020-2021	Plus élevés
Transparence	Bulletins de campagne publics	Meilleure
Traçabilité publique	Moins maîtrisée	
Part du coxage	+/- 40%	Elevée
Part des coopératives	+/- 40%	Moyen mais en hausse
Certification	33%	Plus fort sur RA Beaucoup plus faibles sur FLO et Bio
Programmes de durabilité	+/- 100k	Plus faible

Figure 46. Infographie sur le positionnement du Cameroun en termes de traçabilité et de durabilité dans la filière cacao

En outre, en Côte d'Ivoire et au Ghana, où les organes de régulations de la filière ont opté pour une digitalisation et une extension vers l'amont de la filière de leurs « systèmes de suivi de la commercialisation » qui étaient

jusqu'ici actifs à partir du premier acheteur (coopérative / pisteur / purchasing clerck), beaucoup d'acteurs se demandent aujourd'hui si et comment ces systèmes de traçabilité publics pourront être exploités par les exportateurs de cacao et leurs auditeurs pour répondre aux potentielles futures exigences de l'Union européenne en termes de diligence raisonnée. Il y a donc dans ces deux pays un risque fort de duplication des investissements avec des systèmes de traçabilité publics sous-exploités et peu transparents qui devront être complétés par des systèmes de traçabilités privés.

Le Cameroun pourrait prendre le contre-pied de cette approche avec la mise en place d'une coordination et d'une régulation de la traçabilité privée plutôt qu'un système unique de traçabilité publique.

La charge de la mise en place des systèmes de traçabilité privés jusqu'à l'échelle de la parcelle pèserait sur les entreprises et les coopératives exportatrices voire sur les maillons intermédiaires qui le souhaitent et pourrait être coordonnée et soutenue financièrement dans le cas des plus petits acteurs par le CICC et le guichet du FODECC. Le CICC pourrait notamment proposer un logiciel de traçabilité « *par défaut* » pour les acteurs n'ayant pas les moyens de payer le développement d'un tel logiciel ou ne souhaitant pas dépendre du logiciel de traçabilité de leur(s) client(s).

L'Etat, via l'ONCC, établirait un cahier des charges des informations à collecter à minima dans les systèmes de traçabilité dont une partie (superficies géo-référencées, volumes par parcelles, volumes par semaine et par fournisseur) lui serait transmise selon un cycle régulier (hebdomadaire, mensuel, annuel). Cela lui permettrait ainsi d'enrichir fortement la production et la diffusion de statistiques publiques sur la filière et de cibler ses interventions de régulation et d'orientation des investissements publics.

Ci-dessous figure un schéma simplifié des acteurs directs et indirects de la filière cacao précisant la répartition des responsabilités et les flux d'information qui pourrait être mise en place pour une bonne synchronisation des rôles et responsabilités.



Figure 47. Schéma du possible partage d'information et de responsabilité pour un système de traçabilité national public-privé au Cameroun.

Plus précisément la structure des données à minima qui devraient être transmises à l'ONCC et au CICC apparaît dans la Figure 47.

...et sur la nécessaire implication de tous les acteurs privés

Pistes de réflexion quant au partage et à la complémentarité des responsabilités

Responsabilités/obligations	Maillon filière	Informations à transmettre à l'ONCC et au CICC
- Obtenir une traçabilité parcelle + trajet pour 100% des volumes achetés - Partager certaines données numériques de leur systèmes de traçabilité avec ONCC - Réaliser les audits de leur système de traçabilité	Dizaines d'exportateurs	Achat: Volumes/liste producteurs /fournisseurs /date Vente: stats export/structure lots/contrats Enregistrements producteurs
Utiliser les applications de traçabilité de leurs clients ou avoir leur propre solution de traçabilité permettant de répondre au cahier des charge de leurs clients	Dizaines de LBA	Achat: Volumes/liste producteurs/fournisseur/date Vente: volume/client/date Enregistrements producteurs
- Formaliser leur activité, adhérer au CICC - Utiliser les applications de traçabilité des exportateurs, des LBA ou l'application par défaut fournie par le CICC	Milliers de coxeurs	Achats: Volumes/producteur/date Ventes: volume/client/date Enregistrements producteurs
- Accepter le géoréférencement de leur parcelle - Donner leur identifiant producteur unique à tous leurs clients (y compris coxeurs) - Déclarer tout projet d'extension ou de création de nouvelle parcelle auprès du bureau local de l'ONCC	Centaines de coopératives	Achats: Volumes/producteur/date Ventes: volume/client/date Enregistrements producteurs
	≈ 500 000 producteurs sur 800 000 hectares	Volume, Dates de ventes Identifiant producteur Géoréférencement parcelles Création/extensions parcelles

Figure 48. Classification des données issues des systèmes de traçabilité privés à mutualiser via l'ONCC au sein de la filière.

Le rythme de transmission des informations pourrait être variable selon le type de données afin de produire des bilans de la commercialisation à la fois mensuels et annuels. Ci-dessous, les rythmes de transmission des données issus des systèmes de traçabilités privés en direction de l'ONCC et du CICC sont proposés.



Figure 49. Rythme de transmission des informations dans le schéma de traçabilité nationale proposé

Enfin, un important chantier pour mettre en œuvre cette traçabilité complète reste la formalisation du métier d'agréateur (coxeur) et l'intégration de ces acteurs actuellement informels dans les mécanismes de traçabilité. Pour mener à bien cette tâche complexe qui concerne des milliers d'individus à l'échelle du territoire, il est proposé d'adopter une double approche : d'une part une intégration individuelle volontaire possible via l'enregistrement des coxeurs au sein du collège des acheteurs avec des conditions d'enregistrement moins

coûteuses que celles actuellement en vigueur pour les grands acheteurs (LBA) ; d'autre part, une intégration obligatoire via l'aval, c'est-à-dire à travers les LBA et exportateurs qui devront effectuer l'enregistrement de l'ensemble de leurs fournisseurs « mandataires » comme « indépendants » et exiger de ces derniers la fourniture de documentation sur l'origine de la production livrée (producteurs, coopératives, localisation).

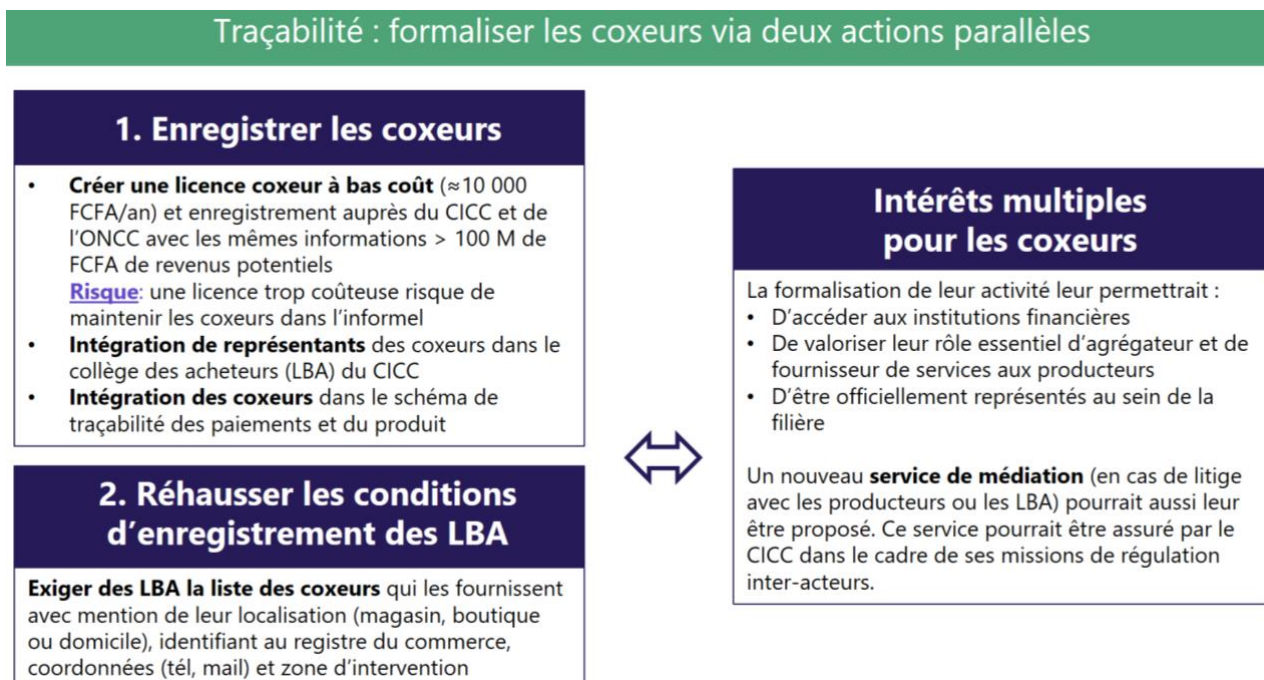


Figure 50. Propositions pour la formalisation des coxeurs dans le cadre d'un plan de traçabilité national

Enfin, notons que pour la résilience du système, la transparence est clé. Afin que le dispositif n'entraîne pas une « dépendance » trop forte des producteurs et des intermédiaires à leurs « clients » (notamment aux grands exportateurs/broyeurs), il est important que les identifiants producteurs et les données géoréférences de parcelles soient **mis à disposition de l'ensemble des acteurs de la filière**.

Ainsi un opérateur qui n'a pas participé à l'identification/géoréférencement d'un producteur et de ses parcelles pourra quand même lui acheter une partie de sa production et maintenir une traçabilité. A ce titre, un identifiant unique devra être créé pour l'ensemble des maillons de la filière, y compris les producteurs. L'ONCC, les organismes d'audit ou des acteurs de la société civile pourront ainsi recouper les volumes de ventes totaux déclarés par parcelle et par producteur même lorsque la production a été commercialisée via plusieurs acheteurs.

Cette transparence permettra de **démultiplier les vérifications et les contrôles et de positionner à terme le Cameroun comme pays « à faible risque de déforestation »** lors des *due diligence* qui seront très probablement exigées par l'Union européenne ou encore par certains chocolatiers internationaux.

5.2. Sur la durabilité

Contrairement à la Côte d'Ivoire et au Ghana, la filière cacao n'apparaît pas à ce jour au Cameroun comme le principal facteur direct de déforestation à l'échelle nationale. Cette étude vient confirmer que **la déforestation au Cameroun à l'échelle nationale semble d'avantage multifactorielle** que liée à la croissance d'une grande filière agricole, comme sur d'autres territoires des zones de climat tropical humide (Côte d'Ivoire et Ghana, mais aussi Brésil, Indonésie ou Malaisie).

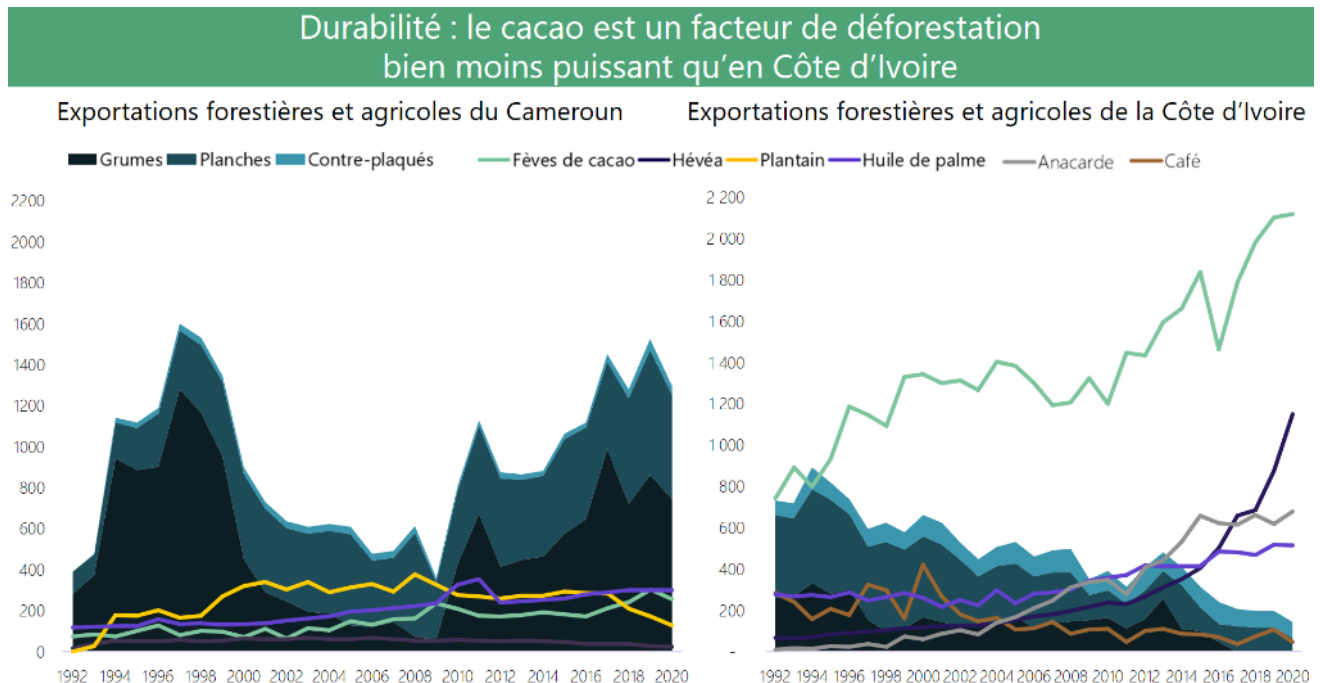


Figure 51. Comparaison de l'évolution des exportations de produits forestiers et de produits agricoles entre la Côte d'Ivoire et le Cameroun

Le cacao joue un rôle certain dans la déforestation notamment via les **déplacements internes** de populations (liés au conflit dans la région Sud-Ouest) qui ouvrent actuellement de nouvelles plantations dans leurs nouvelles zones d'habitat notamment dans la région Littoral. Mais ce rôle est à nuancer vis-à-vis des facteurs indirects de déforestation qui semblent à ce jour être principalement la **croissance démographique** à l'échelle du pays et la forte **demande d'importation en produits vivriers** des pays voisins (notamment sur les filières huile de palme et fruits et légumes).

De même, la plus forte diversification de l'économie et des exploitations agricoles camerounaises par rapport aux grands pays producteurs d'Afrique de l'Ouest, rend les **revenus des exploitations moins dépendants des cours du cacao**. Même si le cacao constitue généralement la première ou la deuxième culture de rente des exploitants et que les exploitants sont en moyenne plus pauvres qu'en Côte d'Ivoire et au Ghana (dans le contexte des années 2020 où le cacao est à un prix relativement élevé), la résilience des exploitations camerounaises semble nettement supérieure à celles des exploitations d'Afrique de l'Ouest.

Là où en Côte d'Ivoire, beaucoup de producteurs de cacao peuvent connaître un « déclassement » une fois la rente de fertilité de leur zone d'implantation épuisée (qui doit être alors compensée par une hausse des investissements en intrants et en main d'œuvre) et lorsque les prix internationaux diminuent, les exploitants camerounais sont davantage en mesure d'arbitrer dans leurs investissements entre les différentes cultures qu'ils maîtrisent en fonction des dynamiques de marché à long terme et donc moins susceptibles de subir des chutes brutales de leur niveau de vie. A ce titre, la production de cacao camerounaise pourrait être qualifiée de « plus durable » dans le sens où elle présente moins de risques économiques pour les exploitants.

Afin d'entretenir et de renforcer cette résilience, l'amélioration des conditions de vie des producteurs devrait se fonder sur une approche de mitigation des risques tous azimuts. Comme explicité sur l'infographie ci-dessous, il s'agit de travailler à la fois sur l'amélioration et la stabilisation des prix mais aussi sur la productivité des exploitations (sans trop accroître les coûts de production), la résilience au changement climatique et l'accompagnement des processus de renouvellement des vieilles cacaoyères (le renouvellement étant une étape coûteuse et compliquée pour les producteurs).

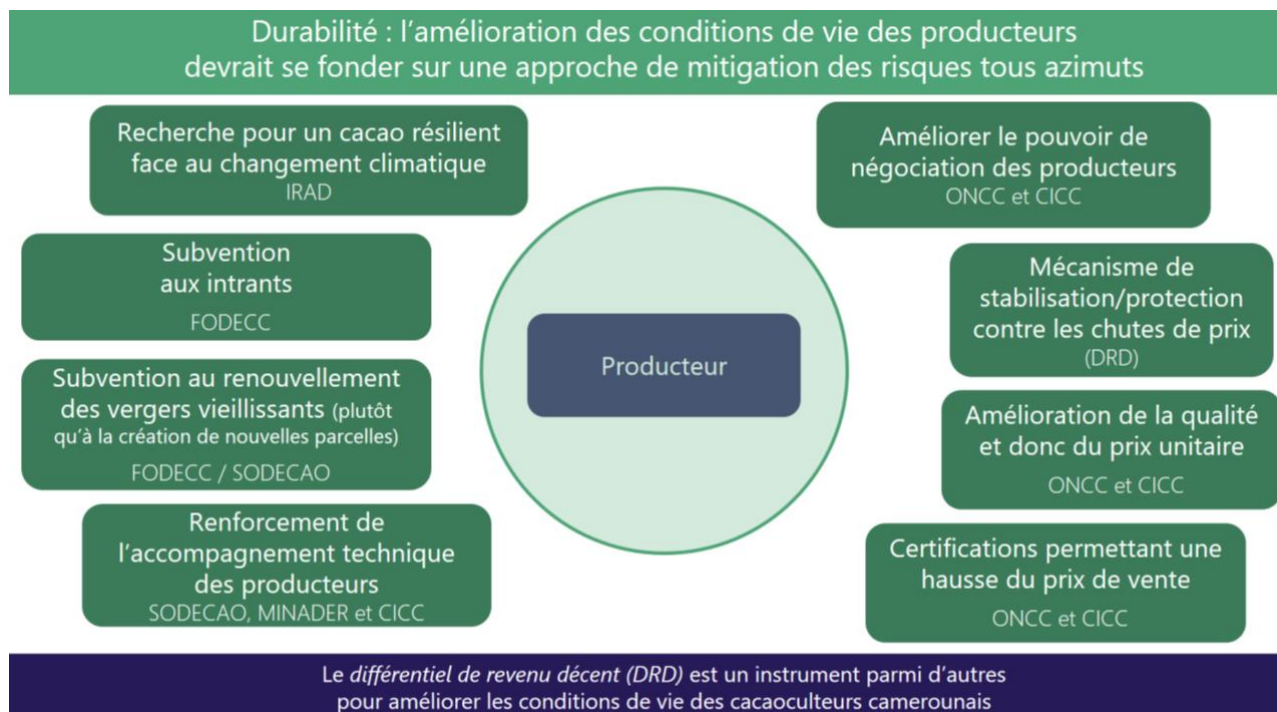


Figure 52. Diversité et complémentarité des approches pour améliorer la durabilité économique des exploitations de cacao au Cameroun

Reste que la valeur du cacao camerounais demeure inférieure à celle d'une grande partie des autres origines à ce jour. Le Ghana se positionne en moyenne sur des prix de vente nettement supérieurs et même la Côte d'Ivoire qui a longtemps souffert d'une mauvaise réputation en termes de qualité a fait de nets progrès ces dernières années et a rattrapé l'Equateur (cf. Figure 42).

Il y a donc **un enjeu important pour la durabilité de la filière cacao camerounaise à continuer à investir massivement dans une montée en gamme**. Et à ce titre les certifications et preuves de durabilité sont des critères voire des exigences minimales pour une montée en gamme (les marchés premium demandent souvent une traçabilité et des preuves de durabilité en plus des qualités organoleptiques des produits). A ce jour, il n'y a pratiquement pas d'exportations de fèves certifiées agriculture biologique et commerce équitable au Cameroun ; cela indique que le pays n'a pas encore suffisamment cherché à se positionner sur les marchés premium. Le projet d'indication géographique (IG) « cacao rouge brique du Cameroun » est un premier pas dans ce sens, de même que l'accompagnement de quelques coopératives dans la certification biologique, ou que l'initiative des centres d'excellences. En alternative à la stratégie « volume », qui a longtemps prévalu chez les producteurs d'Afrique de l'Ouest, provoquant des surproductions régulières, le Cameroun devrait chercher à faire de la « valeur ». Ces pilotes doivent devenir les fondements d'une **volonté politique nationale d'orientation vers un cacao de qualité**.

Dans le monde des matières premières, la qualité est souvent une préoccupation secondaire lorsque la demande est forte, mais elle est le critère de différenciation numéro un lorsque l'offre est abondante, permettant de perdre beaucoup moins lorsque les prix baissent. Investir dans la durabilité et dans la qualité semble donc une stratégie

à la fois intéressante pour accroître les revenus des producteurs et les protéger contre les baisses de prix cycliques. Alors que les deux premiers producteurs mondiaux amorcent doucement un « virage » de la durabilité, le Cameroun a la possibilité d'avancer plus vite et de **valoriser ses avantages environnementaux** (forêts importantes et mieux gérées qu'en Afrique de l'Ouest, importante part de cacao agro-forestier, exploitations plus diversifiées), comme des arguments commerciaux. **Encore faut-il pouvoir les documenter : c'est ce que nous encourageons la filière cacao du Cameroun à faire le plus rapidement possible.**

D'autres actions plus transversales, peuvent aussi s'avérer très complémentaires à la mitigation des risques attachés à la filière.

Il s'agirait par exemple de relier les initiatives de la filière cacao aux politiques d'aménagement du territoire et de décentralisation en s'appuyant principalement sur les documents de planification spatiale dont l'élaboration a récemment démarré à 2 niveaux géographiques :

- Région : Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT)
- Commune : Plans locaux d'aménagement et de développement durable du territoire (PLADDT)

L'objectif du PLADDT étant "d'organiser la répartition des terres au niveau local" pour une période de 25 ans, il constitue certainement l'outil de planification spatiale le plus approprié pour répondre aux enjeux de durabilité précités.

Plus largement, il pourrait aussi s'avérer pertinent d'investir dans des outils de suivi et d'amélioration des politiques et dynamiques forestières à l'échelle du bassin du Congo, à l'image de ce qui est porté par l'Initiative pour les forêts d'Afrique Centrale (CAFI).

En effet, le fort risque de déforestation au Cameroun et dans le bassin du Congo semble avant tout venir des évolutions du marché du bois (forte croissance de la demande, moindres exigences et contrôles des marchés émergents, nouveaux opérateurs intervenant sur les marchés nationaux avec des approches extractives peu durables). Il semble donc important de traiter le risque de déforestation à travers le prisme de la filière bois autant voire davantage qu'avec celui des filières agricoles, dont beaucoup sont à ce jour tournées principalement vers les marchés nationaux et sous-régionaux.

6_ Bibliographie

- Alary, Véronique. *Les cacaoculteurs camerounais face aux risques*. Montréal: L'Harmattan, 2000.
- Basse, Iba, et al. « Analyse institutionnelle, organisationnelle des entreprises et établissements publics du secteur rural ». AECOM financé par l'UE, 24 juin 2019.
- Beckett, Stephen. « Industrial Chocolate Manufacture and Use, Fourth Edition ». In *Industrial Chocolate Manufacture and Use: Fourth Edition*, 385-408, 2009. <https://doi.org/10.1002/9781444301588.ch17>.
- Béra, Amandine. « Vers un cacao traçable : impacts des modèles existants sur la rentabilité des petits producteurs au Cameroun ». Montpellier: AgroParisTech, 2021.
- « Cocoa Certification Data Report 2020. Rainforest Alliance and Utz programs ». Rainforest Alliance, mai 2021. <https://www.rainforest-alliance.org/wp-content/uploads/2021/07/Cocoa-Certification-Data-Report-2020.pdf>.
- « Ecocert - Annuaire Ecocert ». Consulté le 23 mars 2022. <http://certificat.ecocert.com/>.
- FAO and UNEP. *La situation des forêts du monde 2020: Forêts, biodiversité et activité humaine*. The State of the World's Forests (SOFO) 2020. Rome, Italy: FAO and UNEP, 2020. <https://doi.org/10.4060/ca8642fr>.
- ResearchGate. « Figure 1. Présentation de La Zone de Forêt Dense Humide à Pluviométrie... » Consulté le 23 mars 2022. https://www.researchgate.net/figure/Presentation-de-la-zone-de-foret-dense-humide-a-pluviometrie-bimodale-du-Cameroun_fig1_236212458.
- Folefack, Denis. « Poverty and Share Revenue in the Cameroon Cocoa Zone ». *Tropicultura* 28 (1 janvier 2010).
- Jagoret, P. « Analyse et evaluation de systemes agroforestiers complexes sur le long terme : application aux systemes de culture a base de cacaoyer au Centre Cameroun ». These, These de doctorat -- Agronomie. Fonctionnement des ecosystemes naturels et cultives, 2011. http://publications.cirad.fr/une_notice.php?dk=560345.
- Lescuyer, Guillaume, et Simon Bassanaga. « Positive Influence of Certification on the Financial Performance of Cocoa Production Models in Cameroon ». *Frontiers in Sustainable Food Systems* 5 (2021). <https://www.frontiersin.org/article/10.3389/fsufs.2021.743079>.
- Lescuyer, Guillaume, Laurence Boutinot, Pietro Goglio, et Simon Bassanaga. « Analyse de la chaîne de valeur du cacao au Cameroun. Rapport pour l'Union Européenne, DG DEVCO. Value Chain Analysis for Development Project (VCA4D CTR 2016/375-804) ». Monograph. CIRAD, 2020. <https://agritrop.cirad.fr/595017/>.
- Masson-Delmotte, Valérie, et al., éd. « Summary for policymakers ». In *Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge University Press, 2021.
- Mathé, Syndhia, Eric Joël Fofiri Nzossie, et Ludovic Temple. « Caractérisation du système sectoriel d'innovation du cacao au Cameroun ». *Science, Technologie, Développement* 1, n° 1 (2021). <https://doi.org/10.21494/ISTE.OP.2021.0694>.
- Mbarga, Bernadette. « Socio-demographic situation of ordinary households - 3è RGPH ». BUCREP, 2010.
- Nlend Nkott, Anny Lucrèce, Syndhia Mathé, et Ludovic Temple. « Analyse multi-niveaux des freins à l'adoption de la certification du cacao au Cameroun ». *Economie rurale* 370, n° 4 (2019): 81-99.

- Ongolo, Symphorien, Sylvestre Kouamé Kouassi, Sadia Chérif, et Lukas Giessen. « The Tragedy of Forestland Sustainability in Postcolonial Africa: Land Development, Cocoa, and Politics in Côte d'Ivoire ». *Sustainability* 10, n° 12 (décembre 2018): 4611. <https://doi.org/10.3390/su10124611>.
- « Règlement du parlement européen et du conseil ». Bruxelles: Commission européenne, 17 novembre 2021.
- « Roadmap to deforestation-free cocoa in Cameroon ». IDH, MINADER, MINCOM, ONCC, 2021.
- Ruf, François. *Booms et crises du cacao: les vertiges de l'or brun*. Economie et développement. Montpellier: Paris: CIRAD-SAR; Karthala: Ministère de la coopération, 1995.
- . « Pourquoi le cours mondial du cacao est-il si bas? » Article de périodique. CIRAD, 2000. http://publications.cirad.fr/une_notice.php?dk=477364.
- Ruf, François, Enrique Uribe Leitz, Kouamé Casimir Gboko, et Aurélie Carimentrand. « Des certifications inutiles? Les relations asymétriques entre coopératives, labels et cacaoculteurs en Côte d'Ivoire ». *Revue internationale des études du développement* 240, n° 4 (20 novembre 2019): 31-61.
- Sardan, Jean-Pierre Olivier de. *La rigueur du qualitatif: les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Academia-Bruylant, 2008.
- Senial, Elsa. « Gaps to legality and sustainability in cocoa commodity chain Cameroon ». Montpellier: University Jean Moulin Lyon 3 UMR Environnement, Villes, Sociétés CRGA, CIRAD UMR Innovations et développement, 2017.
- Sonwa, D. J., S. F. Weise, B. A. Nkongmeneck, M. Tchatat, et M. J. J. Janssens. « Profiling Carbon Storage/Stocks of Cocoa Agroforests in the Forest Landscape of Southern Cameroon ». CIFOR. Springer, 15 mai 2018. https://doi.org/10.1007/978-981-10-7650-3_30.
- Sunderlin, William, et Jacques Pokam. « Economic Crisis and Forest Cover Change in Cameroon: The Roles of Migration, Crop Diversification, and Gender Division of Labor ». *Economic Development and Cultural Change* 50 (1 février 2002): 581-606. <https://doi.org/10.1086/342358>.

7_Annexe : initiatives de suivi des forêts au Cameroun

Le Cameroun n'est pas encore doté d'un Système national de suivi des forêts (SNSF) mais diverses initiatives ont été lancées à ce sujet ces dernières années, y compris au niveau de la sous-région. Le tableau ci-dessous vise à les présenter de manière synthétique, étant entendu que les plus importantes d'entre elles (les trois premières) peuvent être classées en deux grandes catégories selon qu'elles :

- Valorisent au niveau national les données issues de systèmes internationaux (EMD) ;
- Déploient leurs propres méthodes à l'échelle nationale (Atlas des pertes du couvert forestier) ou sous-régionale (Projet DDD).

Initiatives (inter)nationales de suivi des forêts au Cameroun

Initiatives	Parties prenantes	Description sommaire	Points forts	Points faibles
Evènements majeurs de déforestation (EMD) La première production (2021) porte sur les EMD de l'année 2019.	Unité Opérationnelle de Suivi du Couvert Forestier (UOSCF) Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) Support technique du World Resources Institute (WRI).	Estimation des pertes du couvert forestier à partir de la valorisation des alertes de déforestation Global Land Analysis and Discovery (GLAD) téléchargées sur le site Global Forest Watch (GFW). Les agrégats d'alertes sont ensuite digitalisés et sont retenus ceux qui répondent aux exigences du concept EMD. La validation de ces EMD se fait ensuite par Photo-Interprétation Assistée par Ordinateur (PIAO) des séries temporelles d'images satellitaires de type Sentinel 2 et Digital Globe. Le calcul des superficies se fait automatiquement dans l'interface ArcGIS Desktop.	Unité créée par arrêté du MINFOF (2016), composée d'éléments du MINFOF et du MINEPDED. Initiative s'appuyant sur des données gratuites. Possibilité de faire évoluer l'initiative en s'appuyant sur les alertes RADD et GLAD S2, déjà disponibles.	Unité non opérationnelle : équipe démobilisée et sous-équipée, pas d'entretien des locaux et du matériel. Sous-estimation manifeste du taux de déforestation (d'un facteur 16 selon les études mentionnées dans cet article du CIFOR de 2021). Le GFW précise lui-même que « les alertes sont conçues pour identifier rapidement les perturbations forestières plutôt que pour délimiter précisément les disparitions de forêts ». Pas de prise en compte de la définition nationale des forêts. Pas de calcul de précision ou d'incertitude. Alertes GLAD-L indisponibles depuis Déc. 2021 sans calendrier clair de remise en service du système. Pas de plateforme disponible pour accéder aux données en ligne.

Initiatives	Parties prenantes	Description sommaire	Points forts	Points faibles
Atlas des pertes du couvert forestier au Cameroun La dernière publication (2021) porte sur la mise à jour 2015-2017 du rapport produit par le ST-REDD+ pour la période 2000-2015	Observatoire National des Changements Climatiques (ONACC) Secrétariat Technique REDD (ST-REDD+) sous tutelle du MINEPDED. Support technique du Laboratoire GLAD (Université de Maryland) et de l'US Forest Service.	Initiative menée dans le cadre du processus REDD+. Utilisation des images Landsat, OLI/TIRS et des données ancillaires pour estimer les pertes du couvert forestier. Analyse basée sur la classification de blocs d'images Landsat multi-temporels. Définition des classes thématiques (ex : forêt / non forêt, pertes ou non) puis classification semi-automatique à l'aide d'opérateurs d'entraînement, d'itération, d'appréciation ou de discussion. Production de l'atlas des changements du couvert forestier (pertes et gains) prévu en 2022.	Observatoire créé par décret (2009) disposant d'une équipe permanente et bien équipée. Méthodologie développée ad-hoc avec prise en compte de la définition nationale des forêts. Dernière publication produite en collaboration avec l'UOSCF.	L'ONACC ne dispose pas du mandat officiel pour mener ce travail mais s'en est emparé, au moins momentanément, compte tenu du caractère non-opérationnel de l'UOSCF. Limites des images Landsat dont la résolution (30m) est bien inférieure aux autres images gratuites actuellement disponibles (ex : Sentinel à 10m) Pas de calcul de précision ou d'incertitude. Pas de plateforme disponible pour accéder aux données en ligne.
Projet DDD Estimation de la déforestation et de la dégradation des forêts (2015-2020) et des facteurs directs actuels et historiques associés à ces processus.	Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI) Food and Agriculture Organisation (FAO) Unité Opérationnelle de Suivi du Couvert Forestier (UOSCF)	Utilisation de la plateforme SEPAL à l'échelle du Bassin du Congo pour i) cartographier les perturbations et ii) quantifier les moteurs directs de la déforestation / dégradation des forêts. Combinaison d'analyses de séries chronologiques pour intégrer les multiples observations satellitaires disponibles (y compris l'imagerie radar). Validation grâce au recours à des images supplémentaires à très haute résolution (ex : mosaïques fournies par Planet). Sélection de sites pilotes pour effectuer des analyses plus approfondies sur des facteurs de déforestation / dégradation spécifiques.	Initiative mise en œuvre au Cameroun avec l'UOSCF (2 RH) Prise en compte de la définition nationale des forêts. Via SEPAL : accès centralisé aux images Landsat, Sentinel 1-2 et Planet, production de mosaïques, accès à divers systèmes de classification et d'analyse multi-temporelle, connexion à d'autres algorithmes et logiciels (R, Python Jupyter) ainsi qu'à l'API Google Earth Engine. Cartographies diverses : changements d'occupation des sols, forêt/non forêt) accessible en ligne via une plateforme dédiée.	Méthodologie et plateforme SEPAL encore en cours de développement. Accès à la plateforme SEPAL dépendant d'une connexion stable à internet. Choix limité des sites pilotes (pour le moment) en termes d'analyse des facteurs de déforestation / dégradation. Incertitude quant à la pérennisation du suivi assuré dans le cadre de ce projet.

Bien que ces initiatives traduisent une certaine volonté du pays d'avancer en direction d'un SNSF pleinement opérationnel, les divers points faibles présentés dans le tableau précédent empêchent pour le moment le Cameroun d'être doté d'un outil de surveillance que lui permet de garantir la production de cacao sans déforestation, qu'il s'agisse ici de respecter les engagements déjà pris dans le cadre de la FRCSD ou bien de s'adapter aux futures exigences de l'UE.

En associant le personnel de l'UOSCF d'une part et en s'appuyant sur des méthodologies / outils robustes d'autre part, le projet DDD présente, certainement, le meilleur potentiel pour développer un système pérenne de suivi des forêts (et du cacao) via la « customisation » des méthodes au niveau national avec l'appui de la FAO. Les *Cocoa Talks* qui seront prochainement organisés à ce sujet pourraient notamment permettre aux parties prenantes de se positionner quant à cette éventualité tout en s'appuyant sur les échanges déjà menés l'an dernier dans le cadre de la mise en œuvre de la FRCSD.

Selon les exigences du règlement qui sera finalement adopté par l'UE, il pourra aussi s'agir d'aller au-delà de la seule production de cartes annuelles de la déforestation et de s'engager dans la cartographie, par télédétection, de toutes les cacaoyères du pays, ce qui ne sera pas sans poser d'importants soucis techniques compte tenu de la forte proportion de cacao produit sous ombrage au Cameroun. Il en va de même si la dégradation des forêts imputable au cacao devait être caractérisée.

Autres initiatives (inter)nationales pertinentes

Les initiatives présentées ci-dessous ne sont pas directement dédiées au suivi des forêts par télédétection (via une méthode ad-hoc couvrant l'intégralité du territoire), mais peuvent s'avérer très complémentaires des initiatives précitées. L'Atlas forestier interactif du Cameroun pourrait ainsi héberger les données produites annuellement par le Cameroun tandis que les initiatives portées par la société civile camerounaise (CED et SAILD) pourraient être soutenues dans leur volonté d'assurer le suivi des forêts (observation indépendante).

Initiatives	Parties prenantes	Description	Points forts	Points faibles
Atlas forestier interactif du Cameroun	MINFOF WRI	Système de suivi forestier dynamique qui a pour but de renforcer la gestion des forêts et la planification de l'utilisation des terres. Intègre la plupart des fonctionnalités du GFW (pertes / gains de couvert arboré, alertes de perturbations du couvert, etc)	Initiative phare vis-à-vis du suivi des diverses utilisations des terres au Cameroun : permis miniers, aires protégées, plantations agro-industrielles et toute la gamme de forêts : Unités forestières d'aménagement (UFA), forêts communales ou communautaires, réserves forestières). Carte et données associées, mise à jour trimestriellement et téléchargeables ici .	Initiative très dépendante de WRI (GFW).

Initiatives	Parties prenantes	Description	Points forts	Points faibles
Observatoire des terres forestières en Afrique Centrale	Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), Maison de l'enfant et de la femme pygmée (MEFP), Brainforest	Outil participatif de suivi des forêts au Cameroun, Gabon, Congo et Centrafrique depuis 2015. Système de signalement des activités illégales affectant les forêts : foresterie, agriculture, mines, infrastructures.	S'appuie sur un réseau d'informateurs au sein des communautés et OSC locales. Collecte des informations de terrain à partir d'une application mobile (Timby). Plateforme en ligne accessible à tous.	Outils "Bibliothèque" (mise à disposition des textes législatifs, articles, rapports du secteur des forêts) et "Cartographie" actuellement non fonctionnels. Alerte principalement sur l'exploitation forestière illégale et pas de signalements après 2020. Financement non sécurisé pour les prochaines années.
Système de Suivi de la Déforestation et la Dégradation des Forêts du Cameroun (2S2D)	Services d'Appui aux Initiatives Locales de Développement (SAILD) Fondation Camerounaise de la Terre Vivante (FCTV) Global Forest Watch (GFW)	Géoportail Interactif fournissant des informations ponctuelles sur les causes de la déforestation / dégradation des forêts depuis 2017 dans diverses régions du pays. Système communautaire de suivi des forêts basé i) sur la caractérisation des alertes GLAD (approche descendante) et ii) sur la documentation d'observations effectuées sur le terrain (approche ascendante). Le Géoportail s'appuie sur les cartes de base et l'atlas forestier interactif pour afficher les alertes documentées.	Système d'observation indépendante s'appuyant sur les communautés locales. Un réseau d'informateurs dans les communautés et les OSC locales. Collecte des informations aussi bien sur la déforestation que sur la dégradation.	Système pilote encore trop peu déployé sur le terrain et peu actualisé. Financement arrivé à terme.